

Communauté de Communes du Pays de Falaise

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



2^{ème} semestre 2020

Communauté de Communes du Pays de Falaise



DECISIONS



DECISION N°2020-42
Marché pour le suivi-animation d'une
Opération Programmée d'Amélioration de
l'Habitat Revitalisation-Rurale –
Avenant n°2

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°127/2015 du Conseil communautaire du 17 décembre 2015 déterminant les objectifs à atteindre et autorisant la signature de la convention avec l'ANAH ;
- Vu la décision n°2016-06-45 du 4 juillet 2016 décidant d'attribuer le marché de réalisation du suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat revitalisation-Rural à l'association SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE ;
- Vu la délibération n°136 /2019 du conseil communautaire du 26 septembre 2019 définissant les modalités de prolongation de l'OPAH pour la période du 7 septembre 2019 au 6 septembre 2020 dans l'attente des nouveaux programmes de l'ANAH ;
- Vu la décision n°2019-42 du conseil communautaire du 11 juillet 2019 décidant la conclusion d'un avenant n°1 avec l'association SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE ;
- Vu la délibération n° 73/2020 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la conclusion d'avenants aux marchés publics ;
- Vu la délibération n° 87/2020 du conseil communautaire du 8 septembre 2020 décidant la prolongation jusqu'au 31 décembre 2020 compte tenu du fait que la crise sanitaire liée à la COVID – 19 a rendu impossible la tenue des permanences pour l'assistance à la réalisation des dossiers des demandeurs ;
- Considérant qu'il s'agit de dispositifs d'un établissement public sous la tutelle du ministère en charge du Logement, du Budget et de l'Economie ;
- Considérant dès lors, l'intérêt pour la Communauté de communes de poursuivre le dispositif OPAH mis en place pour une durée de 4 mois et permettre une continuité des actions de suivi, animation du dispositif OPAH ;
- Considérant les sommes qui sont inscrites au budget principal 2020 de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

DECIDE

ARTICLE 1

De conclure un avenant n°2 au marché, conclu avec l'association SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE afin de prolonger la durée du marché à compter du 7 septembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

ARTICLE 2

Le montant global du marché est porté de 271 622,45 € TTC à 291 027,45 € TTC comprenant une part fixe de 10 000 € et une part variable d'un montant maximum de 9 405 € TTC.

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la publication le
11.09/2020

Et de sa transmission en Préfecture le
11.09/2020

Fait à Falaise, le *11/09/2020*

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL



Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°74/2014 du Conseil Communautaire 22 mai 2014 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation des marchés et leurs avenants ;
- Vu la décision D-2019-59 du 6 décembre 2019 décidant d'attribuer les marchés de travaux selon les critères de sélection des offres déterminés dans le règlement de consultation et les décisions relatives aux avenants ;
- Vu la décision D-2020-11 du 10 mars 2020 décidant de conclure un avenant n°1 aux lots 1 et 2 conclus respectivement avec les sociétés RONCO et ANQUETIL ;
- Vu la décision D-2020-22 du 12 juin 2020 décidant de conclure un avenant n°1 au lot 4 conclu avec la société EUDES ;
- Vu la décision D-2020-28 du 29 juin 2020 décidant de conclure un avenant n°2 au lot 1 conclu avec la société RONCO ;
- Vu la décision D-2020-29 du 2 juillet 2020 décidant de conclure un avenant n°2 au lot 4 conclu avec la société EUDES ;
- Considérant les sommes qui sont inscrites au budget principal de l'exercice 2020 de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

DECIDE

ARTICLE 1

- De conclure un avenant n°1 au lot 07 conclu avec la société SCF NORMANDIE pour une plus-value de **6551,83 € HT** portant le montant du marché de **23 305,47 € HT** à **29 857,30 € HT** ;
 - soit une plus-value de **28,11 %** par rapport au montant du marché de base
 - Objet : Prise en compte de modifications des plans d'aménagement du Pôle Attractivité et plus particulièrement l'emplacement de cloisons et de portes

ARTICLE 2

Le montant global du marché est porté de **358 215,33 € HT** à **364 767,16 € HT** soit **437 720,59 € TTC**.

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 14/10/2020
Reçu en préfecture le 14/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200919-D_2020_43-AU

ARTICLE 4

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 19/09/2020

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL



Certifié exécutoire,

Compte tenu de la publication le
~~1.4.OCT. 2020~~

Et de sa transmission en Préfecture le
~~...1.4.OCT. 2020~~

Envoyé en préfecture le 14/10/2020

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20200919-D_2020_43-AU



DECISION D-2020-44
Marché de transport des élèves du territoire
vers le Centre Aquatique du Pays de Falaise
- Attribution

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°73/2020 du Conseil Communautaire 11 juillet 2020 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation des marchés et leurs avenants ;
- Vu l'appel public à la concurrence lancé pour ce marché, le 2 juin 2020 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 septembre 2020 sur l'attribution du marché selon les critères de sélection des offres déterminés dans le règlement de consultation ;
- Considérant les sommes qui seront inscrites au budget principal de l'exercice 2020 et suivants de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

DECIDE

ARTICLE 1

De conclure un marché de prestation de service relatif au transport des élèves du territoire vers le Centre Aquatique du Pays de Falaise avec la société ALIZE VOYAGES, située à CAGNY, pour un montant de 371,25 € HT par jour de transport.

ARTICLE 2

La durée d'exécution du marché est de 1 an, reconductible deux fois 1 an maximum.

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 1^{er} octobre 2020

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la publication le

1^{er} octobre 2020

Et de sa transmission en Préfecture le

1^{er} octobre 2020.

Envoyé en préfecture le 01/10/2020
Reçu en préfecture le 01/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201001-D_2020_44-AU



DECISION N°D-2020-45
DE CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL
ET DESIGNATION DE MONSIEUR KEVIN DEWAELE POUR LA DEFENSE DES
INTERETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment la compétence en matière de gestion de déchetteries ;
- Vu la délibération n°53/2020 du conseil communautaire du 11 juillet d'élection du Président de la Communauté de communes ;
- Vu la délibération n° 63/2020 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 relative à l'élection du 8^{ème} vice-président ;
- Vu la délibération n° 73/2020 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 autorisant le Président ou son délégué à exercer toute action en justice et voie de recours qu'elle soit administrative, civile, pénale, commerciale, sociale ou autre dès lors qu'il y va des intérêts de la Communauté de Communes et ce, devant toute juridiction tant en référé qu'au fond jusqu'à ce qu'une décision irrévocable ait mis un terme au litige ; sont toutefois exclues, les actions dans lesquelles le Président a des intérêts opposés à ceux de la Communauté de Communes. Il est chargé, dans les mêmes conditions, de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elles ;
- Vu la plainte déposée le 30 mai 2020 par Monsieur Yvonnick Turban, vice-président en charge de l'environnement à cette date pour vol et dégradations au sein de la déchetterie communautaire sise à Noron l'Abbaye,
- Considérant la décision du substitut de recourir contre l'auteur des faits à la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité ;
- Considérant qu'au regard des dommages subis, il convient pour la Communauté de communes du Pays de Falaise de se constituer partie civile pour faire valoir ses droits,

DECIDE

ARTICLE 1

De se constituer partie civile dans le cadre de cette action en justice à l'encontre de Monsieur Mickaël Blottière.

ARTICLE 2

De désigner le Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise en charge de l'environnement, Monsieur Kevin DEWAELE pour défendre les intérêts de la Communauté de communes dans cette affaire.

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4

Il sera rendu compte de cette décision auprès du conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 29/09/2020

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la publication
le 30/09/2020

Et de sa transmission en Préfecture
le 30/09/2020

Le Président,
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 30/09/2020 Reçu en préfecture le 30/09/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20200929-D_2020_45-AU
--

Avenant n° 1 au marché de fourniture, installation et maintenance de la technologie RFID pour l'identification, la protection antivol, l'évaluation de la fréquentation et l'automatisation des prêts et retours des documents des médiathèques

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°56/2020 du Conseil communautaire du 11 juillet d'élection du Président ;
- Vu la délibération n°73/2020 du Conseil Communautaire 11 juillet 2020 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation de marchés publics ainsi que leurs avenants ;
- Vu la décision n°2020-12 du 27 février 2020 d'attribution du marché de fourniture, installation et maintenance de la technologie RFID pour l'identification, la protection antivol, l'évaluation de la fréquentation et l'automatisation des prêts et retours des documents des médiathèques à la société NEDAP ;
- Considérant que des ajustements sont à prendre en compte dans le cadre de ce marché ;
- Considérant les sommes inscrites au budget de l'exercice 2020 du Budget Principal ;

DECIDE

ARTICLE 1

De conclure un avenant n°1 au marché cité avec la société NEDAP pour une moins-value de 709,25 € HT prenant en compte des prestations en plus et en moins à commander au regard des quantités estimées dans le bordereau des prix unitaires et selon le détail ci-dessous :

Prestations en moins

Référence bordereau de prix	Désignation	Coût unitaire	Quantités	Total €
BC 100702/2	Platines PRO	480	4	1 920
BC 100702/2	Platines PRO	320	2	640
BC 10011	Etiquettes CD Leurre	0,04	25 000	1 000
LR10012	Terminal mobile RFID	2 990	1	2 990
BC 10006	Encodage	0.25	7 097	1 774,25
TOTAL				8 324,25 €

Prestations en plus

Référence bordereau de prix	Désignation	Coût unitaire	Quantités	Total
LR10015	Automates PILAR	5 290	1	5 290
BT 10004	Prestation maquetage	590	0,5	295
BC 10082	Comptage par caméra CD	850	1	850
BT10001	Prestation maquetage	590	1	590
BT 10004	Prestation formation	590	0.5	295
BT 10004	Prestation formation	590	0.5	295
TOTAL				7 615 €

Envoyé en préfecture le 22/10/2020

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201020-D_2020_46-AU

ARTICLE 2

Le nouveau montant du marché est de 87 815,75 € HT.

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 20 octobre 2020

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL



Certifié exécutoire,

Compte tenu de la publication le
22 octobre 2020

Et de sa transmission en Préfecture le
22 octobre 2020



Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201007-D_2020_47-AU

DECISION D

Mandat de représentation pour faire réaliser, au nom et pour le compte du Maître de l'ouvrage le Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire à Potigny - Avenant n°1

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°73/2020 du Conseil Communautaire 11 juillet 2020 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation des marchés et leurs avenants ;
- Vu la décision n°2020-07 du 11 février 2020 d'attribution du mandat pour faire réaliser, au nom et pour le compte de la Communauté de communes du Pays de Falaise un pôle de santé libératoire et ambulatoire à Potigny ;
- Considérant la nécessité de clarifier la rédaction de la convention de mandat concernant les modalités de financement et de règlement des dépenses engagées au nom et pour le compte du mandat par le mandataire précisé à l'article 15 de la convention de mandat ;

DECIDE

ARTICLE 1

De conclure un avenant n°1 au Mandat de représentation pour faire réaliser, au nom et pour le compte de la Communauté de communes du Pays de Falaise d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire à Potigny avec la société CUBIK .

ARTICLE 2

L'article 15 du mandat est modifié et ainsi rédigé :

ARTICLE 15 - MODALITES DE FINANCEMENT ET DE REGLEMENT DES DEPENSES ENGAGEES AU NOM ET POUR LE COMPTE DU MANDANT PAR LE MANDATAIRE

15.1 La Collectivité supportera seule la charge des dépenses engagées par le Mandataire, telles que déterminées à l'article 13 ci-dessus.

15.2 La Collectivité avancera au Mandataire les fonds nécessaires aux dépenses à payer dans les conditions définies ci-après.

1°/ Avance par la Collectivité

La Collectivité s'oblige à mettre à la disposition du Mandataire les fonds nécessaires au paiement des dépenses à payer, antérieurement à ce paiement.

A cet effet, elle versera :

- sur présentation de l'appel de fonds du mandataire, une avance égale à 10 % du montant TTC de l'enveloppe prévisionnelle ;

- Lorsque la Mandataire pourra justifier d'une consommation de l'avance initiale à hauteur de 80%, une avance correspondant aux besoins de trésorerie du Mandataire durant les trois prochains mois établie sur la base du compte-rendu financier périodique établi par le Mandataire en application de l'article 19.

- L'avance consentie sera ensuite réajustée périodiquement tous les mois.

- Le solde, dans le mois suivant la présentation des D.G.D.

En cas d'insuffisance de ces avances, le Mandataire ne sera pas tenu d'assurer le paiement des dépenses sur ses propres disponibilités.

Tous les produits financiers qui pourraient être dégagés figureront au compte de l'opération.

Envoyé en préfecture le 07/10/2020
Reçu en préfecture le 07/10/2020
Affiché le 07/10/2020
ID : 014-241400514-20201007-D_2020_47-AU

2/ Conséquences des retards de paiement*

En aucun cas le Mandataire ne pourra être tenu pour responsable des conséquences du retard dans le paiement des entreprises ou d'autres tiers du fait notamment du retard de la Collectivité à verser les avances nécessaires aux règlements, ou de délais constatés pour se procurer les fonds nécessaires au préfinancement qui ne seraient pas le fait du Mandataire.

ARTICLE 3

Les autres clauses du mandat demeurent inchangées.

ARTICLE 4

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 07/10/2020

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la publication le 7
octobre 2020

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL

Et de sa transmission en Préfecture le 7
octobre 2020





DECISION N°2020-48
Marché pour l'étude des tracés de principe
du schéma cyclable du Pays de Falaise -
Attribution

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°56/2020 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 d'élection du Président de la Communauté de communes ;
- Vu la délibération n° 73/2020 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la conclusion d'avenants aux marchés publics ;
- Vu la consultation lancée le 25 juin 2020, en procédure adaptée, pour la réalisation des études de tracés de principe inscrits dans le schéma cyclable du Pays de Falaise ;
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 octobre 2020 décidant d'attribuer le marché au cabinet IMMERGIS au regard des critères précisés dans le règlement de la consultation ;
- Considérant les sommes qui sont inscrites au budget de l'exercice 2020 de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

DECIDE

ARTICLE 1

De conclure le marché pour la réalisation des études de tracés de principe inscrits dans le schéma cyclable du Pays de Falaise avec la société IMMERGIS pour un montant de 32 750 € HT.

ARTICLE 2

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 16/10/2020

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la publication
le 16 OCT. 2020

Et de sa transmission en Préfecture
le 16 OCT. 2020





DECISION N°D-2020-49
Demande de subvention auprès de la région
Normandie pour l'étude des tracés de
principe du schéma cyclable du Pays de
Falaise

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°56/2020 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 d'élection du Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n° 73/2020 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la sollicitation de subventions dans le cadre des projets communautaires ;
- Vu la délibération n°188/2019 du 19 décembre 2019 approuvant le schéma cyclable de la Communauté de communes du Pays de Falaise
- Considérant la consultation lancée pour la réalisation d'une étude des tracés de principe du schéma cyclable de la Communauté de communes ;
- Considérant les sommes inscrites au budget de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Considérant les dispositifs d'aides du Conseil régional de Normandie ;

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver le plan de financement présenté ci-dessous pour la réalisation d'une étude des tracés de principe du schéma cyclable du Pays de Falaise :

Dépenses	Montants ttc	financements	Montants
Etude	33 135 €	Communauté de Communes	23 195 €
		Région Normandie (30%)	9 940 €
TOTAL HT	33 135€	TOTAL HT	33 135 €

ARTICLE 2

De solliciter une subvention auprès de la Région Normandie de 30 % HT du montant de l'étude, soit 9 940 €.

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4

Il sera rendu compte de cette décision auprès du conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 15 octobre 2020

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la publication le
15/10/2020

Le Président,
Jean-Philippe MESNIL

Et de sa transmission en Préfecture le
15/10/2020

Envoyé en préfecture le 15/10/2020 Reçu en préfecture le 15/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-D_2020_49-AU
--



DECISION D-2020-50
Ouverture d'une ligne de crédit de Trésorerie pour
le financement des besoins de trésorerie du budget
Principal auprès de la Caisse d'Epargne

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°53/2020 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 procédant à l'élection du Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise, Jean-Philippe MESNIL ;
- Vu la délibération n° 73/2020 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant l'ouverture de ligne de crédit de Trésorerie sur la base d'un montant maximum de 700 000 € ;
- Considérant l'offre de la Caisse d'Epargne ;

DECIDE

ARTICLE 1

De contracter, auprès de la Caisse d'Epargne Normandie, pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie du budget Principal, une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 700 000 Euros dans les conditions suivantes :

- Montant : 700 000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux de référence des tirages : EONIA + marge de 1,20 % Et/ou TAUX FIXE de 1,50 % l'an
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle par débit d'office
- Frais de dossier : Exonération
- Commission d'engagement : 700 € / prélevée une seule fois
- Commission de gestion : 100 € / prélevée une seule fois
- Commission de mouvement : Exonération
- Commission de non-utilisation : 0,25% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

ARTICLE 2

De procéder sans autre délibération ou décision aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne Normandie.

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la publication le **27 OCT. 2020**

Et de sa transmission en Préfecture le **27 OCT. 2020**

Fait à Falaise, le **26/10/2020**

Le Président,
Jean-Philippe MESNIL





DECISION N°D-2020-53
Marché de prestation de thermographie aérienne
infrarouge - Attribution

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°56/2020 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 d'élection du Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n° 73/2020 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation, la conclusion et l'exécution de marchés publics ;
- Vu la consultation lancée le 20 octobre 2020 en procédure adaptée, pour la réalisation de prestation de thermographie aérienne infrarouge sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 novembre 2020 décidant d'attribuer le marché à la société ACTION AIR ENVIRONNEMENT au regard des critères précisés dans le règlement de la consultation ;
- Considérant les sommes qui seront inscrites au budget Principal de la Communauté de communes du Pays de Falaise pour les exercices concernés du fait de la durée du marché ;

DECIDE

ARTICLE 1

De conclure le marché pour la réalisation de prestation de thermographie aérienne infrarouge sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Falaise avec la société ACTION AIR ENVIRONNEMENT pour un montant de 56 309 € HT.

ARTICLE 2

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3

Il sera rendu compte de cette décision auprès du conseil communautaire.

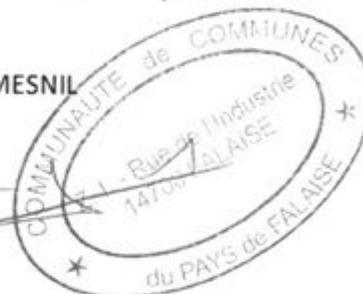
Certifié exécutoire,
Compte tenu de la publication le
09 DEC 2020

Et de sa transmission en Préfecture le
09 DEC 2020

Fait à Falaise, le 9/12/2020

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201209-D_2020_53-AU

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°74/2020 du Conseil Communautaire 11 juillet 2020 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation des marchés et leurs avenants ;
- Vu la décision D-2019-59 du 6 décembre 2019 décidant d'attribuer les marchés de travaux selon les critères de sélection des offres déterminés dans le règlement de consultation et les décisions relatives aux avenants ;
- Vu la décision D-2020-11 du 10 mars 2020 décidant de conclure un avenant n°1 aux lots 1 et 2 conclus respectivement avec les sociétés RONCO et ANQUETIL ;
- Vu la décision D-2020-22 du 12 juin 2020 décidant de conclure un avenant n°1 au lot 4 conclu avec la société EUDES ;
- Vu la décision D-2020-28 du 29 juin 2020 décidant de conclure un avenant n°2 au lot 1 conclu avec la société RONCO ;
- Vu la décision D-2020-29 du 2 juillet 2020 décidant de conclure un avenant n°2 au lot 4 conclu avec la société EUDES ;
- Vu la décision D-2020-43 du 19 septembre 2020 décidant de conclure un avenant n°1 au lot 7 conclu avec la société SCF NORMANDIE ;
- Considérant les sommes qui sont inscrites au budget principal de l'exercice 2020 de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

DECIDE

ARTICLE 1

- De conclure un avenant n°3 au lot 01 conclu avec la société RONCO CONSTRUCTION pour une plus-value de **6 662,07 € HT** portant le montant du marché de 161 736,19 € HT à 168 398,26 € HT ;
 - soit une plus-value de 22,42 % par rapport au montant du marché de base
 - Objet : Modification de la rampe PMR, prolongation de location de l'échafaudage et création d'une ouverture dans un mur.

- De conclure un avenant n°2 au lot 07 conclu avec la société SCF NORMANDIE pour une plus-value de **806,09 € HT** portant le montant du marché de 29 857,30 € HT à 30 663,39 € HT ;
 - soit une plus-value de 31,57 % par rapport au montant du marché de base
 - Objet : Mise en place d'un clavier codé permettant le contrôle d'accès à la porte du rdc

ARTICLE 2

Le montant global du marché est porté de 364 767,16 € HT à 372 235,62 € HT soit 446 682,38 € TTC.

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

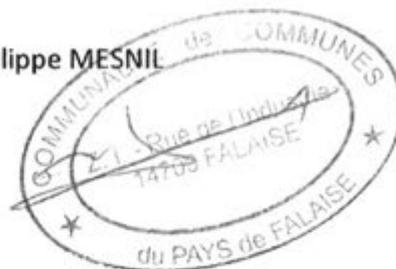
ARTICLE 4

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 8/12/2020

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL



Certifié exécutoire,
Compte tenu de la publication le
.....1.7..DEC. 2020

Et de sa transmission en Préfecture le
...1.7..DEC. 2020

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201208-D_2020_54-AU



DECISION N°D-2020-56
Marché de livraison de repas en liaison froide pour le
service portage de repas – Déclaration sans suite

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles R2185-1 et R2385-1 du code de la commande publique ;
- Vu la délibération n°56/2020 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 d'élection du Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n° 73/2020 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation, la conclusion et l'exécution de marchés publics ;
- Vu la consultation lancée le 9 octobre 2020 en procédure adaptée, pour la fourniture de repas en liaison froide pour le service portage de repas de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 décembre 2020 proposant de ne pas donner suite à la consultation ;
- Considérant le motif d'intérêt général lié à cette déclaration sans suite

DECIDE

ARTICLE 1

De ne pas donner suite à la consultation lancée pour la fourniture de repas en liaison froide pour le service portage de repas de la Communauté de communes du Pays de Falaise au motif que les besoins de la collectivité doivent être redéfinis et que la poursuite de la consultation engagerait la collectivité pour une durée trop longue par rapport à la mise en œuvre opérationnelle du choix de la collectivité

ARTICLE 2

Les candidats seront informés de cette déclaration sans suite.

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4

Il sera rendu compte de cette décision auprès du conseil communautaire.

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la publication le
.....9/12/2020

Et de sa transmission en Préfecture le
.....9/12/2020

Fait à Falaise, le 8 décembre 2020

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201209-D_2020_56-AU



DECISION N°D-2020-57
Marché de préparation et livraison de repas en liaison froide
pour le service portage de repas (marché 2019-01)
Avenant n°2 de prolongation

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°56/2020 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 d'élection du Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n° 73/2020 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation, la conclusion et l'exécution de marchés publics ;
- Vu la décision n°2019-25 du 15 avril 2019 décidant de conclure un marché de préparation et livraison de repas en liaison froide avec la société CONVIVIO ;
- Vu la décision n°2020-02 du 10 février 2020 relatif à la conclusion d'un avenant n°1 ;
- Vu la décision n°2020-56 du 9 décembre 2020 déclarant sans suite pour motif d'intérêt général la consultation lancée pour le renouvellement de la prestation de fourniture et livraison de repas en liaison froide ;
- Considérant cependant qu'il convient d'assurer la continuité du service public en direction des personnes âgées ;

DECIDE

ARTICLE 1

De conclure un avenant n°2 au marché n°2019-01 afin de prolonger la durée du marché de 6 mois (du 1^{er} janvier au 30 juin 2021) ;

ARTICLE 2

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3

Il sera rendu compte de cette décision auprès du conseil communautaire.

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la publication le

9/11/2020

Et de sa transmission en Préfecture le

9/12/2020

Fait à Falaise, le 8 décembre 2020

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201209-D_2020_57-AU



DECISION N°D-2020-58
Marché de Fourniture de titres-restaurants pour les
agents de la Communauté de communes du Pays de
Falaise - Attribution

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°56/2020 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 d'élection du Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n° 73/2020 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation, la conclusion et l'exécution de marchés publics ;
- Vu la consultation lancée le 23 octobre 2020 en procédure adaptée, pour la fourniture des titres-restaurants pour les agents de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 décembre 2020 décidant d'attribuer le marché à la société NATIXIS INTERTITRES au regard des critères précisés dans le règlement de la consultation ;
- Considérant les sommes qui seront inscrites au budget Principal de la Communauté de communes du Pays de Falaise pour les exercices concernés ;

DECIDE

ARTICLE 1

De conclure le marché de prestation de la fourniture des titres-restaurants pour les agents de la Communauté de communes du Pays de Falaise avec la société NATIXIS INTERTITRES.

ARTICLE 2

L'offre de la société NATIXIS INTERTITRES est acceptée pour une valeur faciale de 5 € par titre. Les frais de gestion et de prestations liés à la fourniture des titres étant gratuits.

ARTICLE 3

Le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2021. Il pourra être reconduit 3 fois pour une durée équivalente sans excéder 4 ans.

ARTICLE 4

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la publication le **21 DEC. 2020**

Et de sa transmission en Préfecture le **21 DEC. 2020**

Fait à Falaise, le **21/12/2020**

Le Président,

Jean-Philippe MESNII

**Communauté
de communes
du PAYS
de FALAISE**



DECISION D-2020-59
Marché d'Aménagement d'un Pôle Attractivité
à Falaise – Avenant n°3 au lot n°7

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°74/2020 du Conseil Communautaire 11 juillet 2020 autorisant le Président ou son délégué à prendre toute décision concernant la passation des marchés et leurs avenants ;
- Vu la décision D-2019-59 du 6 décembre 2019 décidant d'attribuer les marchés de travaux selon les critères de sélection des offres déterminés dans le règlement de consultation et les décisions relatives aux avenants ;
- Vu la décision D-2020-11 du 10 mars 2020 décidant de conclure un avenant n°1 aux lots 1 et 2 conclus respectivement avec les sociétés RONCO et ANQUETIL ;
- Vu la décision D-2020-22 du 12 juin 2020 décidant de conclure un avenant n°1 au lot 4 conclu avec la société EUDES ;
- Vu la décision D-2020-28 du 29 juin 2020 décidant de conclure un avenant n°2 au lot 1 conclu avec la société RONCO ;
- Vu la décision D-2020-29 du 2 juillet 2020 décidant de conclure un avenant n°2 au lot 4 conclu avec la société EUDES ;
- Vu la décision D-2020-43 du 19 septembre 2020 décidant de conclure un avenant n°1 au lot 7 conclu avec la société SCF NORMANDIE ;
- Vu la décision D-2020-54 du 8 décembre 2020 décidant de conclure un avenant n°3 au lot 1 et un avenant n°2 au lot 7 conclus respectivement avec les sociétés RONCO et SCF NORMANDIE ;
- Considérant les sommes qui sont inscrites au budget principal de l'exercice 2020 de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

DECIDE

ARTICLE 1

- De conclure un avenant n°3 au lot 07 conclu avec la société SCF NORMANDIE pour une plus-value de **595,25 € HT** portant le montant du marché de 30 663,39 € HT à 31 258,64 € HT ;
 - soit une plus-value de 34,13 % par rapport au montant du marché de base
 - Objet : Mise en place d'un lave main dans le WC à l'étage (comble)

ARTICLE 2

Le montant global du marché est porté de 372 235,62 € HT à 372 830,87 € HT soit 447 397,04 € TTC.

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

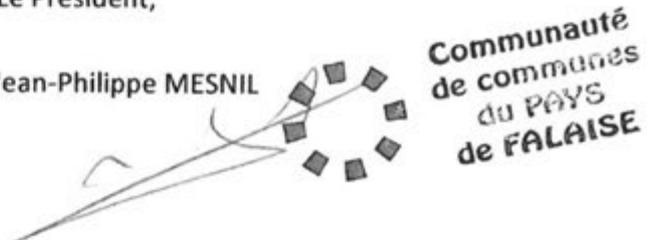
ARTICLE 4

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 21/12/2020

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL



Certifié exécutoire,

Compte tenu de la publication le
2...1...DEC. 2020

Et de sa transmission en Préfecture le
2...1...DEC. 2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201221-D_2020_59-AU



DECISION D-2020-60
Contractualisation d'un emprunt pour le
financement investissements relatif au Pôle de
santé au budget *Principal* auprès de la Caisse
d'Epargne

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°53/2020 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 procédant à l'élection du Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise, Jean-Philippe MESNIL ;
- Vu la délibération n°73/2020 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 autorisant le Président ou son délégué à procéder à la réalisation des emprunts prévus par les budgets considérés, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Considérant l'offre de la Caisse d'Epargne ;

DECIDE

ARTICLE 1

De contracter, auprès de la Caisse d'Epargne Normandie, pour le financement des investissements relatif au Pôle de santé de Potigny au budget Principal, un emprunt dénommé « Prêt à taux fixe avec amortissement du capital constant » dans les conditions suivantes :

- Montant : 200 000 Euros
- Durée : 15 ans
- Taux fixe proportionnel : 0,55 %
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Commission d'engagement : 200 € / prélevée une seule fois

ARTICLE 2

De procéder sans autre délibération ou décision aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de prêt de la Caisse d'Epargne Normandie.

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la publication le **21 DEC. 2020**

Et de sa transmission en Préfecture le **21 DEC. 2020**

Fait à Falaise, le

21/12/2020

Le Président,
Jean-Philippe MESNIL



Communauté
de communes
du PAYS
de FALAISE

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201221-D_2020_61-AU



DECISION N°D-2020-61
Conventions avec OCAD3E pour la collecte séparée
des Déchets d'Equipements Electriques et
Electroniques et pour la Collecte des lampes usagées

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article L.5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » exercée par la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°73/2020 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2020 autorisant le Président ou son délégué à signer les conventions de partenariats avec les communes membres ou tout autre partenaire de la collectivité qui n'ont pas de caractère financier ou dans la limite de 10 000 € ;
- Considérant que les actuelles conventions passées avec OCAD3E arrive à échéance et que les pouvoirs publics ont récemment confirmé à OCAD3E le principe d'un renouvellement de son agrément sur les bases des prescriptions des cahiers des charges actuels ;

DECIDE

ARTICLE 1

De renouveler les conventions passées avec OCAD3E pour la collecte séparée des DEEE et pour la collecte des lampes usagées pour une durée de six ans chacune, à compter du 1^{er} janvier 2021 (échéance au 31 décembre 2026).

ARTICLE 2

D'affecter les recettes correspondantes au Budget Annexe déchets ménagers de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4

Il sera rendu compte de cette décision auprès du Conseil communautaire.

Fait à Falaise, le 21/12/2020

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL

**Communauté
de communes
du PAYS
de FALAISE**

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la publication le
21 DEC. 2020

Et de sa transmission en Préfecture le
21 DEC. 2020

Communauté de Communes du Pays de Falaise



ARRETES A CARACTERE
REGLEMENTAIRE



Arrêté N° 2020-FI-15 portant nomination du régisseur titulaire, du mandataire suppléant pour la régie d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage

Le Président de la communauté de communes du Pays de Falaise,

Vu l'arrêté n°2019-FI-01 en date du 12/02/2019 instituant une régie d'avances pour le décaissement des dépenses liées au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage ;

Vu l'arrêté n°2019-FI-15 en date du 06/06/2019 modifiant l'arrêté n° 2019-FI-01 de la régie d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage ;

Vu l'arrêté n°2019-FI-25 en date du 08/11/2019, portant modification de l'arrêté n°2019-FI-01 de la régie d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage ;

Vu le marché de prestation de service pour la gestion et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage signé avec l'association SOLIHA ;

Vu le personnel de SOLIHA dédié à la réalisation de ce marché public et la démission de Monsieur Silvère SARFATI;

Vu les délibérations en date du 15/12/2016, du 29/03/2018, du 27/06/2019 et du 12/03/2020 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 12/08/2020 ;

DECIDE

ARTICLE PREMIER - M. François JACQUOT est nommé régisseur titulaire de la régie d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

ARTICLE 2 - En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, M. François JACQUOT sera remplacé par M. Zaccaria TRAORE mandataire suppléant ;

ARTICLE 3 - M. François JACQUOT n'est pas astreint à constituer un cautionnement ;

ARTICLE 4 - M. François JACQUOT percevra une indemnité de responsabilité annuelle d'un montant de 110 €, selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 5 - M. Zaccaria TRAORE, mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 6 - Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectué ;

ARTICLE 7 - Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ne doivent pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal ;

ARTICLE 8 - Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés ;

ARTICLE 9 - Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

FAIT à Falaise., le 13/08/2020

Le président
Jean Philippe MESNIL



Le Régisseur

Signature précédée de la formule manuscrite

« Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation

Le mandataire suppléant

Signature précédée de la formule manuscrite

« vu pour acceptation »

Vu pour acceptation

Envoyé en préfecture le 21/09/2020
Reçu en préfecture le 21/09/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200813-2020_FI_15-AR

Certifié exécutoire compte tenu de la publication le **21 SEP. 2020**
Et de sa transmission en Préfecture le **21 SEP. 2020**

Le Président de la communauté de communes du Pays de Falaise,

Vu l'arrêté n°2019-FI-01 en date du 12/02/2019 instituant une régie d'avances pour le décaissement des dépenses liées au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage ;

Vu l'arrêté n°2019-FI-15 en date du 06/06/2019 modifiant l'arrêté n° 2019-FI-01 de la régie d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage ;

Vu l'arrêté n°2019-FI-25 en date du 08/11/2019, portant modification de l'arrêté n°2019-FI-01 de la régie d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 12/08/2020 ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 08/07/2020 ;

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 08/07/2020 ;

DECIDE

ARTICLE PREMIER - Mme Odette DA SILVA est nommée mandataire de la régie d'avances pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de l'aire d'accueil des gens du voyage, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

ARTICLE 2 – Le mandataire ne doit pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal ;

- Il doit les payer selon les modes de paiement prévus par l'acte constitutif de la régie ;

ARTICLE 3 – Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle en vigueur.

FAIT à FALAISE., le 13/08/2020

Le président
Jean Philippe MESNIL

Le Régisseur

Le mandataire suppléant

Signature précédée de la formule manuscrite

Signature précédée de la formule manuscrite

« Vu pour acceptation »

« vu pour acceptation »

Le mandataire

Signature précédée de la formule manuscrite

« vu pour acceptation »

Certifié exécutoire compte tenu de la publication le
Et de sa transmission en Préfecture le

21 SEP. 2020

Envoyé en préfecture le 21/09/2020

Reçu en préfecture le 21/09/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20200813-2020_FI_16-AR

Envoyé en préfecture le 21/09/2020

Reçu en préfecture le 21/09/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20200813-2020_FI_16-AR



Arrêté N° 2020-FI-17 portant nomination du régisseur titulaire et du mandataire suppléant pour la régie de recettes de l'aire d'accueil des gens du voyage

Le Président de la communauté de communes du Pays de Falaise,

Vu l'arrêté n°2019-FI-02 en date du 12/02/2019 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des recettes liées au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage ;

Vu l'arrêté n°2019-FI-26 en date du 08/11/2019, portant modification de la régie de recettes de l'aire d'accueil des gens du voyage ;

Vu le marché de prestation de service pour la gestion et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage signé avec l'association SOLIHA ;

Vu le personnel de SOLIHA dédié à la réalisation de ce marché public et la démission de Monsieur Silvère SARFATI ;

Vu les délibérations en date du 15/12/2016, du 29/03/2018, du 27/06/2019 et du 12/03/2020 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 12/08/2020 ;

DECIDE

ARTICLE PREMIER - M. François JACQUOT est nommé régisseur titulaire de la régie de recettes de l'aire d'accueil des gens du voyage avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

ARTICLE 2 - En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, M. François JACQUOT sera remplacé par M. Zaccaria TRAORE mandataire suppléant ;

ARTICLE 3 - M. François JACQUOT est astreint à constituer un cautionnement d'un montant de 300 € (trois cent euros) ;

ARTICLE 4 - M. François JACQUOT percevra une indemnité de responsabilité annuelle d'un montant de 110 €, selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 5 - M. Zaccaria TRAORE, mandataire suppléant, ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 6 - Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectué ;

ARTICLE 7 - Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal ;

ARTICLE 8 - Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés ;

ARTICLE 9 - Le régisseur titulaire et le mandataire suppléant sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

FAIT à Falaise., le 13/08/2020

Le président
Jean Philippe MESNIL



Le Régisseur

Signature précédée de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation

Le mandataire suppléant

Signature précédée de la formule manuscrite
« vu pour acceptation »

Vu pour acceptation

Envoyé en préfecture le 21/09/2020
Reçu en préfecture le 21/09/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200813-2020_FI_17-AR

Certifié exécutoire compte tenu de la publication le **21 SEP. 2020**
Et de sa transmission en Préfecture le **21 SEP. 2020**

Le Président de la communauté de communes du Pays de Falaise,

Vu l'arrêté n°2019-FI-02 en date du 12/02/2019 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des recettes liées au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage ;

Vu l'arrêté n°2019-FI-26 en date du 08/11/2019, portant modification de la régie de recettes de l'aire d'accueil des gens du voyage ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 12/08/2020 ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 08/07/2020 ;

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 08/07/2020 ;

DECIDE

ARTICLE PREMIER - Mme Odette DA SILVA est nommée mandataire de la régie de recettes pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de l'aire d'accueil des gens du voyage, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

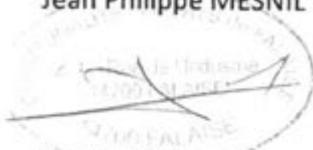
ARTICLE 2 – Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal ;

- Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie ;

ARTICLE 3 – Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle en vigueur.

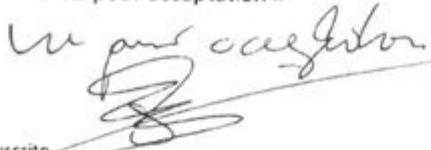
FAIT à FALAISE., le 13/08/2020

Le président
Jean Philippe MESNIL



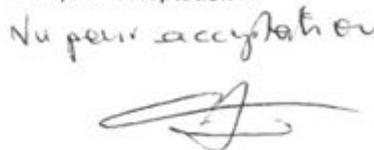
Le Régisseur

Signature précédée de la formule manuscrite
« Vu pour acceptation »



Le mandataire suppléant

Signature précédée de la formule manuscrite
« vu pour acceptation »



Le mandataire

Signature précédée de la formule manuscrite
« vu pour acceptation »



Certifié exécutoire compte tenu de la publication le **21 SEP. 2020**
Et de sa transmission en Préfecture le **21 SEP. 2020**

Envoyé en préfecture le 21/09/2020

Reçu en préfecture le 21/09/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20200813-2020_FI_18-AR



Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200803-2020_AG_24-AR

**ARRETE N°2020-AG-24 PORTANT EXTENSION DE DELEGATION
DE SIGNATURE EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT
DE LA DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES A M. STEPHANE ROMME**

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise

- Vu l'article L5211-9 du code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°53/2020 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 relative à l'élection du Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu le contrat de travail de Madame Isabelle Courtois n°2018-04-008 du 1^{er} avril 2018 ;
- Vu les arrêtés de nomination de Madame Jacqueline SINCERE, Madame Virginie WILPOTE, Monsieur Stéphane ROMME ;
- Vu l'arrêté n°2020-AG-05 du 13 juillet 2020 portant délégation de signature à Mme Courtois, et en cas d'absence ou d'empêchement, dans l'ordre, Mme Jacqueline SINCERE et Mme Virginie WILPOTE ;
- Considérant la nécessité, pour la bonne marche des affaires intercommunales, de procéder à une délégation de signature du président au bénéfice également de Monsieur Stéphane ROMME ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

La délégation permanente donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, à madame Isabelle Courtois, Directrice Générale des Services, à l'effet de signer les actes visés à l'arrêté 2020-AG-05 du 13 juillet 2020 est étendue, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Courtois à Monsieur Stéphane ROMME et dans l'ordre suivant :

- Madame Jacqueline SINCERE
ou en cas d'absence ou d'empêchement
- Madame Virginie WILPOTE
ou en cas d'absence ou d'empêchement
- Monsieur Stéphane ROMME

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté authentifie les signatures de Monsieur Stéphane ROMME, sur les actes signés par leurs soins en vertu de la présente délégation de signature :

Stéphane ROMME

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Président. Une copie sera notifiée à l'intéressé et une autre adressée à Madame le Receveur Communautaire.

ARTICLE 4 :

La Directrice Générale des Services de la communauté de communes du pays de Falaise est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la publication le **03 AOÛT 2020**
Et de sa transmission en Préfecture le **03 AOÛT 2020**

Fait à Falaise le **03 AOÛT 2020**
Le Président

Jean-Philippe MESNIL

ARRETE N°2020-AG-25 PORTANT OBLIGATION DU PORT DU MASQUE DANS LES DECHETERIES COMMUNAUTAIRES

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise

- Vu les articles L 2212- 2, L5211-9 et L5211-9-2 du code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°53/2020 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 relative à l'élection du Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Falaise en matière de déchets ménagers
- Considérant que :
 - le virus dit COVID-19 continue de se propager sur le territoire ;
 - le port du masque permet de limiter la propagation du virus et constitue l'une des mesures barrières actuellement en vigueur ;
 - les déchèteries sont des lieux dans lesquels il peut y avoir à un moment donné une promiscuité avec d'autres usagers ou avec les agents déchèteries ;
- Considérant ainsi la nécessité, pour de raisons de santé publique, de faire porter un masque aux personnes usagers des déchèteries communautaires,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le port du masque est obligatoire pour le public dans les déchèteries du territoire communautaire :

- Déchèterie du Mesnil-Villement ;
- Déchèterie de Noron l'Abbaye ;
- Déchèterie de Pertheville-Ners ;
- Déchèterie de Soulangy

ARTICLE 2 :

Les personnes ne respectant pas cette obligation se verront refuser l'accès en déchèterie. Les infractions au présent arrêté seront constatées par tout officier de police judiciaire

ARTICLE 3 :

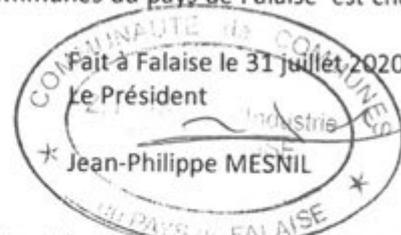
Le présent arrêté est applicable à compter de sa transmission en préfecture et sa publication. Il demeure applicable tant qu'il n'est pas rapporté au regard de l'évolution de l'épidémie.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Président. Une copie sera affichée à l'entrée des déchèteries.

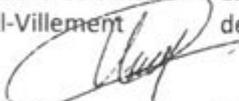
ARTICLE 5 :

La Directrice Générale des Services de la communauté de communes du pays de Falaise est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Et respectivement pour chaque commune concernée

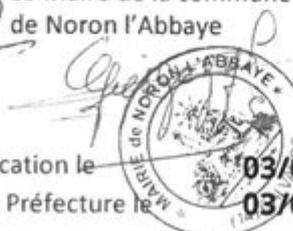
Le Maire de la commune
de Mesnil-Villement



Certifié exécutoire,

Compte tenu de la publication le **03/08/2020**
Et de sa transmission en Préfecture le **03/08/2020**

Le Maire de la commune
de Noron l'Abbaye



Le Maire de la commune
de Pertheville-Ners



Le Maire de la commune
de Soulangy





**ARRETE N°2020-AG-26 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES
DU COLLEGE DES SOCIOPROFESIONNELS DU TOURISME AU SEIN DE
L'EPIC OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FALAISE**

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5214-16 ;
- Vu le Code du Tourisme et notamment les articles L.133-1 à 133-10 et R.133-3 et suivants ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Falaise
- Vu la délibération n° 012/2019 du 07 février 2019 approuvant les statuts de l'Établissement Public Industriel et Commercial intitulé Office de Tourisme du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°53/2020 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 relative à l'élection du Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Falaise n°83/2020 du 8 octobre 2020 autorisant le Président à désigner par arrêté, les membres titulaires et suppléants du collège des acteurs socioprofessionnels du tourisme ;
- Vu les statuts de l'EPIC et en particulier l'article 3 relatif à la composition du Comité de direction ;
- Considérant que les membres de ce collège sont désignés parmi les activités et organismes en lien avec le tourisme local (hébergeurs, commerçants, sites de loisirs, associations...).

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sont désignés en qualité de membres du collège des socioprofessionnels du tourisme les personnes suivantes :

En qualité de titulaires :

Monsieur Jacques DUCLOS	Président de l'association Office de tourisme du Pays de Falaise
Monsieur Mark HOFMAN	Hébergeur en Pays de Falaise (à Saint-Pierre-Canivet)
Monsieur Jean-Marc PLESSARD	Président de l'association Pont d'Ouille Loisirs
Madame Delphine BISSON	Hébergeur en Pays de Falaise (à Morteaux-Coulibœuf)
Monsieur Yann DUBOC	Président de l'Union Commerciale, Industrielle et Artisanale du Pays de Falaise
Madame Valérie JULIENNE	Hébergeur (à Falaise)

En qualité de suppléants :

Monsieur Gérard SAMSON	Producteur viticulteur à Venduvre
Madame Charlotte DELAY	Hébergeur, salle de réception, traiteur à Perrières

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est applicable à compter de sa transmission en préfecture et sa publication.

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200924-2020_AG_26-AR

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Président. Une copie sera affichée aux entrées de la Communauté de communes, de l'Office de tourisme et notification sera faite aux intéressés.

ARTICLE 4 :

La Directrice Générale des Services de la communauté de communes du pays de Falaise est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Falaise le 24 septembre 2020

Le Président

Jean-Philippe MESNIL

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la publication le 24 SEP. 2020

Et de sa transmission en Préfecture le 24 SEP. 2020



Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20200924-2020_AG_26-AR



Arrêté n° 2020-AG-27 portant désignation d'une personne responsable de
l'accès aux documents et des questions
relatives à l'environnement

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu les dispositions du Code des relations entre le Public et l'administration et notamment ses articles :
 - L.330-1 qui dispose que les administrations mentionnées à l'article L. 300-2 sont tenues de désigner une personne responsable de l'accès aux documents et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques, dans les cas prévus par décret en Conseil d'Etat, pris après avis de la Commission d'accès aux documents administratifs. Ce décret détermine également les conditions de cette désignation ;
 - R330-2 qui dispose que les EPCI regroupant une population des dix mille habitants ou plus doivent désigner une personne responsable de cet accès aux documents administratifs ;
- Vu la circulaire du 11 mai 2020 relative à la mise en œuvre des dispositions régissant le droit à l'information relative à l'environnement ;
- Vu le courrier reçu de la préfecture du 5 août 2020 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Monsieur Stéphane ROMME, Directeur du service Environnement de la Communauté de communes du Pays de Falaise est désigné en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des opérations relatives à la réutilisation des informations publiques relative à l'environnement.

Article 2 :

Il sera fait publicité de cette désignation sur le site Internet de la Communauté de communes du Pays de Falaise.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au Préfet ainsi qu'à l'intéressé.

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200921-2020_AG_27-AR

Falaise , le 21 septembre 2020

Le Président,
Jean-Philippe MESNIL



Arrêté n° 2020-AG-28 portant désignation du représentant du Président à la réserve naturelle nationale du Coteau du Mesnil Soleil

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

- Vu l'article R332-15 du code de l'environnement relatif à l'institution d'un Comité consultatif dans les réserves naturelles et à la composition de ce comité ;
- Considérant que la Communauté de communes du Pays de Falaise fait partie des membres du Comité consultatif de la réserve naturelle nationale du Coteau du Mesnil Soleil ;
- Considérant que le Président peut se faire représenter par un délégué communautaire ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Sébastien BINET, conseiller communautaire, est désigné pour représenter le Président de la Communauté de communes au comité de la réserve naturelle nationale du Coteau du Mesnil Soleil.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Président. Une copie sera notifiée à l'intéressé et un autre adressée à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 3 :

La Directrice Générale des Services de la communauté de communes du pays de Falaise est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Falaise, le 29 septembre 2020

Le Président,
Jean-Philippe MESNIL

*Ce texte exécutoire
après envoi de la publication le 30/09/2020
et sa transmission au Préfet le 30/09/2020.*

Envoyé en préfecture le 30/09/2020
Reçu en préfecture le 30/09/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200929-2020_AG_28-AR



Envoyé en préfecture le 27/10/2020
Reçu en préfecture le 27/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201026-2020_AG_29-AR

Arrêté n° 2020-AG-29 portant interdiction de l'accueil des publics au Centre Aquatique du Pays de Falaise du fait de la propagation du virus COVID-19

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les mesures prises par le Préfet du Calvados à compter du 24 octobre 2020 et plus particulièrement la fermeture permanente des établissements sportifs couverts (gymnase, piscines, patinoires et salles de fitness) ;

Considérant l'intérêt de protéger les usagers des services publics de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : A COMPTER DE LUNDI 26 OCTOBRE 2020 ET JUSQU'A NOUVEL ORDRE, l'accès au Centre Aquatique Forméo de la Communauté de communes est interdit.

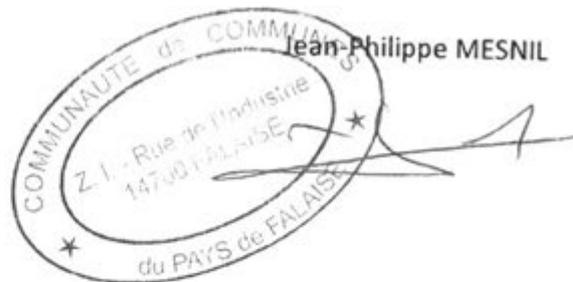
Article 2 : Ces dispositions sont applicables au Centre Aquatique Forméo du Pays de Falaise.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché à l'entrée du Centre Aquatique.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes et le Directeur du Centre Aquatique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Falaise, le 26/10/2020
Le Président,

Jean-Philippe MESNIL





Envoyé en préfecture le 30/10/2020
Reçu en préfecture le 30/10/2020
Affiché le 30/10/2020
ID : 014 24 1400514 20201030-ARR2020_AG_30 AR

Arrêté n° 2020-AG-30 portant interdiction de l'accueil physique des publics à l'école de musique du Pays de Falaise du fait de la propagation du virus COVID-19

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n°2020-1320 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment les articles relatifs aux établissements recevant du public ;

Considérant l'objectif de casser la chaîne de contamination des publics à la COVID-19 et de protéger les usagers des services publics de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : A COMPTER DE VENDREDI 30 OCTOBRE 2020 ET JUSQU'A NOUVEL ORDRE, l'accès à l'école de musique du Pays de Falaise au public **est interdit**.

Article 2 : Ces dispositions sont applicables quel que soit le lieu d'enseignement de l'école de musique du Pays de Falaise.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché à l'entrée de chacun des lieux d'enseignement de l'école de musique.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes et le Directeur de l'école de musique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Falaise, le 30/10/2020
Le Président,

Jean-Philippe MESNIL



Arrêté n° 2020-AG-31 portant interdiction de l'accueil physique des publics à la médiathèque du Pays de Falaise du fait de la propagation du virus COVID-19

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Falaise,

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n°2020-1320 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment les articles relatifs aux établissements recevant du public ;

Considérant l'objectif de casser la chaîne de contamination des publics à la COVID-19 et de protéger les usagers des services publics de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : A COMPTER DE VENDREDI 30 OCTOBRE 2020 ET JUSQU'À NOUVEL ORDRE, l'accès aux médiathèques du Pays de Falaise au public est interdit.

Article 2 : Seuls les accueils des scolaires sont autorisés en respectant les gestes barrière.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché à l'entrée de chacune des médiathèques.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Communauté de communes et la Directrice de la Médiathèque sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Falaise, le 30/10/2020
Le Président,

Jean-Philippe MESNIL

*Certific exécutoire accepté tenu
de la médiathèque le 30/10/2020
- de sa transmission au préfète le 30/10/2020 -*

Envoyé en préfecture le 30/10/2020
Reçu en préfecture le 30/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201030-ARR2020_AG_31-AR

Communauté de Communes du Pays de Falaise



PAYS
DE
FALAISE
N O R M A N D I E

DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt, le huit septembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à VIGNATS, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 77	Envoyé en préfecture le 22/09/2020 Reçu en préfecture le 22/09/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20200908-076B_2020-DE
Pouvoirs : 3	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 80	Pour : 80	
	Contre : 0	

Date de convocation : 02/09/2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présent	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présent	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présent	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		CATEAU	Olivier	Présent
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	Présent	MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présent			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	A donné pouvoir à Jacques LE BRET			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	Présent			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	Présent			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présent			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	Présent			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présent			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présent			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présent			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présent			
FALAISE	JOSSEAUME	Elisabeth	Absente excusée			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présent			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Présent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présent	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présent	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fablen		DEMIEUX	Céline	Présent
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présent	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel	Absent	GUERIN	Christian	
PIERREPONT	LEMECIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	A donné pouvoir à Jacky LEBRETON			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Présent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	A donné pouvoir à Dominique BENOIT			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présent	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présent
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présent	CRISPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présent			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	Présent	LEFEVRE	Pascal	

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 22/09/2020

Affichée le : 22/09/2020

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200908-076B_2020-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – CREATION DE COMMISSIONS ET DESIGNATION DES MEMBRES

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-22 et L5211-1,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Falaise,
- Considérant que le Conseil communautaire peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres,

Après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de créer 8 commissions thématiques ainsi intitulées :

- Commission *développement économique et emploi*
- Commission *aménagement de l'espace*
- Commission *accompagnement aux communes*
- Commission *cadre de vie*
- Commission *développement durable*
- Commission *finances et fiscalité*
- Commission *environnement*
- Commission *assainissement*
- Commission *culture et patrimoine*

➤ **DESIGNE** ainsi qu'il suit les délégués au sein de chacune de ces commissions :

COMMISSIONS	PERSONNES DESIGNEES
Commission <i>développement économique et emploi</i>	Clara DEWAELE-CANOUEL (Falaise) Philippe ROCHE (Soumont-St-Quentin) Magali SAINT-MARTIN (La Hoguette) Maryvonne GUIBOUT (Pont d'OUILLY) Laure MEUDEC (Soumont St-Quentin) Eric DELILE (Ussy) Bruno DUGUEY (Epaney) Serge HUET (Saint-Martin-de-Mieux) Edouard REUSSNER (CrocY) Delphine ALLENO (Falaise) Gilles LESCAT (Falaise) Olivier SAUVAGE (Falaise) Gérard KEPA (Potigny)

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200908-076B_2020-DE

Maryvonne MAUNOURY (Potigny)
Jean-Marie GASNIER (Potigny)
Michel CAILLOUET (Dablainville)
Jean LEMUNNIER (les Isles-Bardel)
Xavier HEUZE (Rapilly)
Michel LECAPITAINE (Aubigny)
Daniel HAGHEBAERT (Vendeuvre)
Thomas AUBRY (Leffard)
Jean-Jacques LEMERCIER (Pierrepont)
Nathalie LORION (Beaumais)
Michel CAHOURS (Martigny sur l'Ante)
Maryline ANQUETIL (Pertheville-Ners)

Commission aménagement de l'espace

Jean-Pierre GOUPIL (St-Pierre-Canivet)
Philippe ROCHE (Soumont-St-Quentin)
Magali SAINT-MARTIN (La Hogue)
Laure MEUDEC (Soumont St-Quentin)
Eric DELILE (Ussy)
Jean-Claude LEROUX (St-Pierre-du Bû)
Pascal LEFEVRE (Villy-lez-Falaise)
Bruno DUGUEY (Epaney)
Jean-Louis BONNE (Villers-Canivet)
Magali FERRY (Saint-Martin-de-Mieux)
Edouard REUSSNER (Crocy)
Bruno CANDON (Fontaine-le-Pin)
Jacques LEBRET (Falaise)
Pascal THOMAS (Falaise)
Béatrice MARTIN (Falaise)
Samuel COURVALLET (Pierrefitte-en-Cinglais)
Jacqy LEBRETON (Pont d'Ouilly)
Joël CHAUFFRAY (Le Mesnil Villement)
Xavier HEUZE (Rapilly)
Michel LECAPITAINE (Aubigny)
Jean-Claude Meurgey (Leffard)
Marie-Anne HINARD (Bernières d'Ailly)
Séverine LEPETIT (Pertheville-Ners)
Sylvie SOREL (Vendeuvre)
Jean-René GIESZCZYK (Noron-l'Abbaye)

Commission accompagnement aux communes

Gérard KEPA (Potigny)
Philippe ROCHE (Soumont-St-Quentin)
Jacqueline COUDIERE (St-Germain-Langot)
Nadège LEDARD (St-Germain-Langot)
Michel NOEL (Le Marais-La Chapelle)
Norbert BLAIS (Olendon)
Anne-Marie JAMES (Ussy)
Franck NACHTERGAELE (Villy-lez-Falaise)
Xavier LAMANDE (Ernes)
Sébastien BINET (Versainville)
Bruno DUGUEY (Epaney)
Serge HUET (Saint-Martin-de-Mieux)
Olivier SAUVAGE (Falaise)
Philippe DROUET (Falaise)

<p>Envoyé en préfecture le 22/09/2020 Reçu en préfecture le 22/09/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20200908-076B_2020-DE</p>	<p>Loïc SOBECKI (Falaise) Maryvonne MAUNOURY (Potigny) Edwige RIVIERE (Bonnoeil) Mauricette MARGUERITE (Treprel) Françoise JURKIEWICZ (Rapilly) Jean-François GUILLEMOT (Jort) Jean-Claude MEURGEY (Leffard) Marie-Anne HINARD (Bernières d'Ailly) Françoise LORION (Beaumais) Catherine LEVEQUE CATHERINE (Fourneaux le Val) Sylvie SOREL (Vendeuvre)</p>
<p><i>Commission cadre de vie</i></p>	<p>Sylvie GRENIER (La Hoguette) <i>Patricia MONNIER (St-Pierre-du-Bû)</i> Jacqueline COUDIERE (St-Germain-Langot) Jean-Yves LEBOUQC (Vicques) Michel NOEL (Le Marais-La Chapelle) Maryvonne GUIBOUT (Pont d'Ouilly) Anne-Marie JAMES (Ussy) <i>Guillaume MARTIN (Fresné-la-Mère)</i> Sébastien BINET (Versainville) <i>Cyrille GALLARD (Epaney)</i> Rémi BENOIST (Villers-Canivet) Marie-Françoise LEVAILLANT <i>Claire JAILLARD (Fontaine-le-Pin)</i> Bénédicte LEBAILLY (Falaise) Gwenaëlle PERCHERON (Falaise) Loïc SOBECKI (Falaise) <i>Daniel BEREL (Potigny)</i> <i>Florence ROULLE (Jort)</i> Mauricette MARGUERITE (Treprel) Françoise JURKIEWICZ (Rapilly) Edwige RIVIERE (Bonnoeil) Françoise BLAIN (Bernières d'Ailly) Françoise LORION (Beaumais) <i>André PATE (Vendeuvre)</i> Véronique DECLERCK (Noron l'Abbaye)</p>
<p><i>Commission développement durable</i></p>	<p>Jean-Yves HEURTIN (Ouilly-le-Tesson) Jean-Yves LEBOUQC (Vicques) Jacky LEBRETON (Pont d'Ouilly) <i>Romain MUSIALEK (Ussy)</i> <i>Marie CHAMBON (Ussy)</i> <i>Lucie LEBRETON (Versainville)</i> <i>Cyrille GALLARD (Epaney)</i> <i>Magali FERRY (Saint-Martin-de-Mieux)</i> Marc VERDONCK (Courcy) <i>Jean-Marie LAUNAY (Fontaine-le-Pin)</i> Fabrice GRACIA (Falaise) Philippe DROUET (Falaise) <i>Valérie MARIE-ROUQUETTE (Falaise)</i> <i>Hélène LEMARCHAND (Potigny)</i></p>

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200908-076B_2020-DE

Marie-Neige FICHET DE CLAIRFONTAINE (Potigny)
Jean-Marie GASNIER (Potigny)
Samuel COURVALLET (Pierrefitte-en-Cinglais)
Estelle CRESPIN (Treprel)
Jacques GARIGUE (Les Isles-Bardel)
Arnaud D'HAUTEFEUILLE (Beaumais)
Sabine GUICHET-LEBAILLY (Maizières)
Françoise FIOR (Morteaux-Couliboef)
Dominique PEPIN (Vendeuvre)
Julien DELAUNAY (St-Pierre-du-Bû)
Thierry RAULT (Pertheville-Ners)

Commission finances et fiscalité

Jean-Luc ANDRE (Falaise)
Laure MEUDEC (Soumont St-Quentin)
Jacques Duclos (Eraines)
Eric DELILE (Ussy)
Pierre CARDINE (Ernes)
Arnaud LECOEUR (Versainville)
Jacques de la ROCHEFOUCAULD (Versainville)
Bruno DUGUEY (Epaney)
Gilles MACE (Fontaine-le-Pin)
Bruno BOULLIER (Falaise)
Magali CANONNE (Falaise)
Gérard KEPA (Potigny)
Jean-Marie GASNIER (Potigny)
Gilles MAUDOUIT (Pont d'Ouilly)
Gilbert DUFAY (Le Déroit)
Christian GUERIN (Pierrefitte-en-Cinglais)
Michel LECAPITAINE (Aubigny)
Jean-François GUILLEMOT (Jort)
Christine ROCHELET (Leffard)
Françoise LORION (Beaumais)
Arnaud D'HAUTEFEUILLE (Beaumais)
Alain LEFEVRE (Martigny sur l'Ante)
Daniel HAGHEBAERT (Vendeuvre)
Dominique VARIN (Sassy)
Jean-Jacques LEMERCIER (Pierrepont)

Commission environnement

Kevin DEWAELE (Vignats)
Tony ALIMECK (Maizières)
Philippe ROCHE (Soumont-St-Quentin)
Jean-Yves LEBOUCCQ (Vicques)
Jacky LEBRETON (Pont d'Ouilly)
Norbert BLAIS (Olendon)
Jean-Claude LEROUX (St-Pierre-du Bû)
Pascal LEFEVRE (Villy-lez-Falaise)
Xavier LAMANDE (Ernes)
Patricia YVARD (Versainville)
Jean-Louis BONNE (Villers-Canivet)
Bruno CANDON (Fontaine-le-Pin)
Sandrine PETIT (Falaise)
Thérèse LEBLOND (Falaise)

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200908-076B_2020-DE

Olivier SAUVAGE (Falaise)
Jean-Marie GASNIER (Potigny)
Mauricette MARGUERITE (Treprel)
Jean-René GIESZCZYK (Noron l'Abbaye)
Emmanuel CATHERINE (le Détroit)
Arnaud D'HAUTEFEUILLE (Beumais)
Denis DOUTRESSOULLE (Fourneaux le Val)
Alain LEFEVRE (Martigny-sur-l'Ante)
Christian BACHELEY (Morteaux-Couliboeuf)
Michel CAILLOUET (Damblainville)
Gérard CHANDON (Perrières)

Commission assainissement

Kevin DEWAELE (Vignats)
André LECOQ (Mesnil-Villement)
Sylvie GRENIER (La Hoguette)
Jacky LEBRETON (Pont d'OUILLY)
Norbert BLAIS (Olendon)
Jean-Claude LEROUX (St-Pierre-du Bû)
Anthony LETELLIER (Fresné-la-Mère)
Alain BINET (Versainville)
Jean-Louis BONNE (Villers-Canivet)
Serge HUET (Saint-Martin-de-Mieux)
Bruno CANDON (Fontaine-le-Pin)
Pascal THOMAS (Falaise)
Thérèse LE BLOND (Falaise)
Jean-Luc ANDRE (Falaise)
Patrick BLAIS (Potigny)
Henri TANCRE (Eraines)
Samuel COURVALLET (Pierrefitte-en-Cinglais)
Jean-Marie MAROT (Leffard)
Jean-Jacques LEMERCIER (Pierrepont)
Gérard LARGERIE (Beumais)
Romuald Lelarge (Beumais)
Denis DOUTRESSOULLE (Fourneaux le Val)
Daniel HAGHEBAERT (Vendeuvre)
Gérard CHANDON (Perrières)
Patrick BOULAND (Bernières d'Ailly)

Commission culture et patrimoine

Jacques GARIGUE (Les Isles-Bardel)
Luc JIDOUARD (St-Pierre-du-Bû)
Cécile LEVAGUERESSE-MARIE (Falaise)
Grégoire DAGORN (Falaise)
Gilles LESCAT (Falaise)
Béatrice MARTIN (Falaise)
Françoise FIOR (Morteaux-Couliboeuf)
Jacqueline COUDIERE (St-Germain-Langot)
Gilles DESGNETAIS (La Hoguette)
Alain HUREL (Pont d'OUILLY)
Lise AGUIRREBENGOA (Ussy)
Guillaume MARTIN (Fresné-la-Mère)
Jacques de la ROCHEFOUCAULD (Versainville)
Vincent JOSEPH (Fourches)
Marie-Françoise LEVAILLANT (Saint-Martin-)

	de-Mieux) Arnaud DUBOURGUAIS (Courcy) Gilles MACE (Fontaine-le-Pin) Jean-Marie REAUD (Olendon) Jean-Marie GASNIER (Potigny) Hélène LEMARCHAND (Potigny) Estelle CRESPIEN (Trepel) Sandrine GIDEL (Pierrepont) Frédérique POUPARD (Beaumais) Karl DANIEL (Maizières) Angélique MOISAN (Damblainville)
--	---

➤ **DECIDE QUE :**

- le Vice-Président qui aura reçu délégation de fonction ou de signature du Président sera *de facto* président de la Commission concernée par cette délégation,
- les membres de la commission désigneront en outre en leur sein un vice-président chargé de remplacer le président, en cas d'absence ou d'empêchement,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à ce dossier

Le Président,
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 22/09/2020 Reçu en préfecture le 22/09/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20200908-076B_2020-DE
--

L'an deux mille vingt, le huit septembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à VIGNATS, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 77	Envoyé en préfecture le 22/09/2020 Reçu en préfecture le 22/09/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20200908-077B_2020-DE
Pouvoirs : 3	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 80	Pour : 80	
	Contre : 0	

Date de convocation : 02/09/2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présent	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présent	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présent	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		CATEAU	Olivier	Présent
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	Présent	MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présent			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	A donné pouvoir à Jacques LE BRET			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	Présent			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	Présent			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présent			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	Présent			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présent			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présent			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présent			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présent			
FALAISE	JOSSEAUME	Elisabeth	Absente excusée			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présent			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Présent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présent	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présent	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		DEMEUX	Céline	Présent
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Oaïe	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présent	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel	Absent	GUERIN	Christian	
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	A donné pouvoir à Jacky LEBRETON			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Présent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	A donné pouvoir à Dominique BENOIT			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présent	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présent
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stephane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présent	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présent			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	Présent	LEFEVRE	Pascal	

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 22/09/2020

Affichée le : 22/09/2020

<p>Envoyé en préfecture le 22/09/2020 Reçu en préfecture le 22/09/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20200908-077B_2020-DE</p>

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil communautaire

- Vu le code de la commande publique ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;
- Vu la délibération n°75/2020 du 11 juillet 2020 fixant les modalités de dépôt des candidatures pour la Commission d'Appel d'Offres ;
- Considérant que la commission est présidée par le président de la communauté ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- Considérant les candidatures reçues ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la création d'une commission d'appel d'offres à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- **PROCEDE** à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Se portent candidats :

Liste n°1

Titulaires	Suppléants
Christian BACHELEY	Serge Huet
Alain LEFEVRE	Hervé MAUNOURY
Tony ALIMECK	Michel LECAPITAINE
Jacques LE BRET	Bruno DUGUEY
Edwige RIVIERE	Jean-Louis BONNE

Le dépouillement des résultats donne les résultats suivants :

- ✓ Nombre de délégués en exercice : 83
- ✓ Nombre de conseillers présents : 77
- ✓ Nombre de votants (présents + pouvoirs) : 80
- ✓ Blancs et Nuls : 0
- ✓ Suffrages exprimés : 80

A obtenu 80 voix
la liste n°1

Titulaires	Suppléants
Christian BACHELEY	Serge Huet
Alain LEFEVRE	Hervé MAUNOURY
Tony ALIMECK	Michel LECAPITAINE
Jacques LE BRET	Bruno DUGUEY
Edwige RIVIERE	Jean-Louis BONNE

➤ EST DECLAREE ELUE LA LISTE SUIVANTE :

TITULAIRES :

Christian BACHELEY
Alain LEFEVRE
Tony ALIMECK
Jacques LE BRET
Edwige RIVIERE

SUPPLEANTS :

Serge Huet
Hervé MAUNOURY
Michel LECAPITAINE
Bruno DUGUEY
Jean-Louis BONNE

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200908-077B_2020-DE

L'an deux mille vingt, le huit septembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à VIGNATS, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 77	Envoyé en préfecture le 22/09/2020 Reçu en préfecture le 22/09/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20200908-078B_2020-DE
Pouvoirs : 3	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 80	Pour : 80	
	Contre : 0	

Date de convocation : 02/09/2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présent	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présent	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présent	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		CATEAU	Olivier	Présent
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	Présent	MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présent			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	A donné pouvoir à Jacques LE BRET			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	Présent			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	Présent			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présent			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	Présent			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présent			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présent			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présent			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présent			
FALAISE	JOSSEAUME	Elisabeth	Absente excusée			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présent			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Présent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Micheï	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présent	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présent	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		DEMIELUX	Céline	Présent
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CANDOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présent	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel	Absent	GUERIN	Christian	
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	A donné pouvoir à Jacky LEBRETON			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Présent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	A donné pouvoir à Dominique BENOIT			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présent	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présent
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présent	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présent			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	Présent	LEFEVRE	Pascal	

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 22/09/2020

Affichée le : 22/09/2020

<p>Envoyé en préfecture le 22/09/2020 Reçu en préfecture le 22/09/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20200908-078B_2020-DE</p>
--

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil communautaire

- Vu le code de la commande publique ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1411-5
- Vu la délibération n°75/2020 du 11 juillet 2020 fixant les modalités de dépôt des candidatures pour la Commission de délégation de service public ;
- Considérant que la commission est présidée par le président de la communauté ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- Considérant les candidatures reçues ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la création d'une commission de délégation de service public, à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- **PROCEDE** à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public

Se portent candidats :

Liste n°1

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Jean-Luc ANDRE	Gérard KEPA
Sébastien BINET	Hervé MAUNOURY
Maryvonne GUIBOUT	André LECOQ
Maryse LASNE	Jean-Marie GASNIER
Jacques LE BRET	Bruno CANDON

Le dépouillement des résultats donne les résultats suivants :

- ✓ Nombre de délégués en exercice : 83
- ✓ Nombre de conseillers présents : 77
- ✓ Nombre de votants (présents + pouvoirs) : 80
- ✓ Blancs et Nuls : 0
- ✓ Suffrages exprimés : 80

A obtenu : 80 voix
la liste n°1

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Jean-Luc ANDRE	Gérard KEPA
Sébastien BINET	Hervé MAUNOURY
Maryvonne GUIBOUT	André LECOQ
Maryse LASNE	Jean-Marie GASNIER
Jacques LE BRET	Bruno CANDON

➤ EST DECLAREE ELUE LA LISTE SUIVANTE :

TITULAIRES

Jean-Luc ANDRE
Sébastien BINET
Maryvonne GUIBOUT
Maryse LASNE
Jacques LE BRET

SUPPLEANTS :

Gérard KEPKA
Hervé MAUNOURY
André LECOQ
Jean-Marie GASNIER
Bruno CANDON

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200908-078B_2020-DE

L'an deux mille vingt, le huit septembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à VIGNATS, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 77	Envoyé en préfecture le 22/09/2020 Reçu en préfecture le 22/09/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20200908-079B_2020-DE
Pouvoirs : 3	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 80	Pour : 80	
	Contre : 0	

Date de convocation : 02/09/2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présent	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présent	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présent	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		CATEAU	Olivier	Présent
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	Présent	MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présent			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	A donné pouvoir à Jacques LE BRET			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	Présent			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	Présent			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présent			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	Présent			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présent			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonla	Présent			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présent			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présent			
FALAISE	JOSSEAUME	Elisabeth	Absente excusée			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présent			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Présent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIV	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présent	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présent	SAINT-MARTIN	Mogali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		DEMIELIX	Céline	Présent
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présent	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel	Absent	GUERIN	Christian	
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	A donné pouvoir à Jacky LEBRETON			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Présent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	A donné pouvoir à Dominique BENOIT			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présent	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présent
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présent	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présent			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	Présent	LEFEVRE	Pascal	

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 22/09/2020

Affichée le : 22/09/2020

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200908-079B_2020-DE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE – DESIGNATION DES MEMBRES DU COLLEGE DES ELUS AU
COMITE TECHNIQUE**

Le Conseil communautaire

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment les articles 1,2, 4, 8, et 26,
- Vu la délibération n°79/2018 du 17 mai 2018 2020 décidant d'appliquer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Communauté de communes égal à celui des représentants titulaires du personnel. Ce nombre est donc fixé à 3 pour les représentants titulaires de la Communauté de communes et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- Considérant que le nombre de représentants de la collectivité ne peut être modifié avant l'expiration du mandat des représentants du personnel

Après en avoir délibéré,

➤ **MAINTIENT :**

- le nombre de trois représentants de la collectivité titulaires et de trois représentants de la collectivité suppléants
- le recueil par le comité technique, de l'avis des représentants de la Communauté de communes. L'avis du comité technique résultera de l'avis du collège des représentants du personnel et de l'avis du collège des représentants élus.

➤ **DESIGNE** ainsi qu'il suit les représentants de la collectivité :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Jean-Philippe MESNIL	Kevin DEWAELE
Jacques GARIGUE	Michel LECAPITAINE
Bruno DUGUEY	Marie-Anne HINARD

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200908-0798_2020-DE

L'an deux mille vingt, le huit septembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à VIGNATS, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 77	Envoyé en préfecture le 22/09/2020 Reçu en préfecture le 22/09/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20200908-080B_2020-DE
Pouvoirs : 3	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 80	Pour : 80	
	Contre : 0	

Date de convocation : 02/09/2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présent	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présent	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présent	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		CATEAU	Olivier	Présent
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	Présent	MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présent			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	A donné pouvoir à Jacques LE BRET			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	Présent			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	Présent			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présent			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	Présent			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présent			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présent			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présent			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présent			
FALAISE	JOSSEAUME	Elisabeth	Absente excusée			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présent			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Présent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présent	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présent	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		DEMEUX	Céline	Présent
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Albin	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présent	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel	Absent	GUERIN	Christian	
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	A donné pouvoir à Jacky LEBRETON			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Présent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	A donné pouvoir à Dominique BENOIT			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présent	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présent
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présent	CRISPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présent			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	Présent	LEFEVRE	Pascal	

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 22/09/2020

Affichée le : 22/09/2020

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
 Reçu en préfecture le 22/09/2020
 Affiché le
 ID : 014-241400514-20200908-080B_2020-DE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE – DESIGNATION DES MEMBRES DU COLLEGE DES ELUS AU
COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Le Conseil communautaire

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment les articles 1,2, 4, 8, et 26,
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- Vu la délibération n°78/2018 du 17 mai 2018 2020 décidant d'appliquer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Communauté de communes égal à celui des représentants titulaires du personnel. Ce nombre est donc fixé à 3 pour les représentants titulaires de la Communauté de communes et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- Considérant que le nombre de représentants de la collectivité ne peut être modifié avant l'expiration du mandat des représentants du personnel

Après en avoir délibéré,

➤ **MAINTIENT :**

- le nombre de trois représentants de la collectivité titulaires et de trois représentants de la collectivité suppléants
- le recueil par le comité technique, de l'avis des représentants de la Communauté de communes. L'avis du comité technique résultera de l'avis du collège des représentants du personnel et de l'avis du collège des représentants élus.

➤ **DESIGNE** ainsi qu'il suit les représentants de la collectivité :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Jean-Pierre GOUPIL	Norbert BLAIS
Tony ALIMECK	Clara DEWAELE-CANOUEL
Sylvie GRENIER	Maryvonne GUIBOUT

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200908-080B_2020-DE

L'an deux mille vingt, le huit septembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à VIGNATS, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 77	Envoyé en préfecture le 22/09/2020 Reçu en préfecture le 22/09/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20200908-081B_2020-DE
Pouvoirs : 3	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 80	Pour : 80	
	Contre : 0	

Date de convocation : 02/09/2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présent	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présent	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présent	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		CATEAU	Olivier	Présent
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	Présent	MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présent			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	A donné pouvoir à Jacques LE BRET			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	Présent			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	Présent			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présent			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	Présent			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présent			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présent			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présent			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présent			
FALAISE	JOSSEAUME	Elisabeth	Absente excusée			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présent			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Présent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présent	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présent	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		DEMIELUX	Céline	Présent
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présent	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel	Absent	GUERIN	Christian	
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	A donné pouvoir à Jacky LEBRETON			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Présent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	A donné pouvoir à Dominique BENOIT			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présent	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présent
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	IEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présent	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présent			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	Présent	LEFEVRE	Pascal	

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 22/09/2020

Affichée le : 22/09/2020

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200908-081B_2020-DE

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES - COMPOSITION

L'article L 2143-3 du code général des collectivités territoriales édicte le principe de création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH), obligatoire pour les communes et les structures intercommunales de plus de 5 000 habitants compétentes en matière de transports ou d'aménagement du territoire.

Cette commission, dont la création figure parmi les mesures à prendre pour améliorer l'accessibilité aux espaces publics et au cadre bâti, exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement (sont donc exclus du constat et des propositions à formuler, la voirie et les transports publics, ainsi que les bâtiments et espaces publics n'appartenant pas à la Communauté de communes).

Elle détient les attributions suivantes :

- l'établissement d'un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- la formulation de toutes propositions utiles de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant ;
- la tenue et mise à jour, par voie électronique, de la liste des établissements recevant du public sur le territoire intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
- l'établissement d'un rapport annuel au Conseil communautaire ;
- l'organisation d'un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Cette commission est également destinataire du projet d'agenda d'accessibilité programmée concernant les établissements recevant du public (article L11-7-5 code de la construction et de l'habitation), des documents de suivi et de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'agenda d'accessibilité programmée.

Le rapport annuel de la commission est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

A noter enfin que les communes membres de l'établissement peuvent également, au travers d'une convention passée avec ce groupement, confier à la commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'EPCI

Il est proposé dans un premier temps que cette commission intercommunale ne traite que des questions d'accessibilité de son propre patrimoine. Son périmètre pourra évoluer en fonction des évolutions envisagées en terme de mutualisation et cette extension ferait l'objet d'une nouvelle délibération.

Concernant la composition de cette commission, celle-ci doit être composée notamment des représentants de la commune (intercommunalité), d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes

représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Il est proposé que la CIAPH soit composée de 12 membres répartis comme suit :

- 8 élus de la Communauté de communes
- 2 représentants des associations de personnes handicapées ;
- 2 représentants d'associations d'usagers.

Le Conseil communautaire

- Vu l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales
- Vu les statuts de la Communauté de communes ;

Après en avoir délibéré,

➤ **CREE** une commission intercommunale pour l'accessibilité, à titre permanent et pour toute la durée du mandat ;

➤ **FIXE** à 12 le nombre de membres titulaires de la commission et la composition suivante :

- huit délégués communautaires ;
- 4 membres issus des associations (ces membres ne devront pas être conseillers communautaires)
 - 2 représentants des associations de personnes handicapées ;
 - 2 représentants d'associations d'usagers

➤ **DESIGNE** les délégués communautaires suivants :

- **Jean-Philippe MESNIL**
- **Jean-Pierre GOUPIL**
- **Jacky LEBRETON**
- **Franck NACHTERGAELE**
- **Philippe ROCHE**
- **Sonia DUVAL**
- **Jacques GARIGUE**
- **Sylvie GRENIER**

➤ **PRECISE** que les associations retenues devront répondre aux critères suivants :

- Objet statutaire lié aux problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité
- La représentation de la diversité des types de handicaps pour les associations de personnes en situation de handicap
- La promotion des intérêts des usagers

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à :

- fixer par arrêté les membres issus des associations ainsi que, le cas échéant, le vice-président de son choix afin de le représenter à la présidence de la Commissions ;
- signer tout document utile relatif à ce dossier.

➤ **PRECISE** que cette liste pourra être modifiée par arrêté du Président en cas de démission de l'un des membres à cette commission.

Le Président,
Jean-Philippe Mesnil



Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20200908-081B_2020-DE

L'an deux mille vingt, le huit septembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à VIGNATS, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 77	Envoyé en préfecture le 22/09/2020 Reçu en préfecture le 22/09/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20200908-062B_2020-DE
Pouvoirs : 3	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 80	Pour : 80	
	Contre : 0	

Date de convocation : 02/09/2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présent	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présent	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présent	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		CATEAU	Olivier	Présent
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	Présent	MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présent			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	A donné pouvoir à Jacques LE BRET			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	Présent			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	Présent			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présent			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	Présent			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présent			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonja	Présent			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présent			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présent			
FALAISE	JOSSEAUME	Elisabeth	Absente excusée			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présent			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Présent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présent	PAGNY	Brightte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présent	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		DEMIELUX	Céline	Présent
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Élu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présent	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel	Absent	GUERIN	Christian	
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	A donné pouvoir à Jacky LEBRETON			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Présent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	A donné pouvoir à Dominique BENOIT			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présent	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présent
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BUN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présent	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présent			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent	BENOIST	Remi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	Présent	LEFEVRE	Pascal	

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 22/09/2020

Affichée le : 22/09/2020

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200908-082B_2020-DE

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS - DESIGNATION DES MEMBRES

Le Président expose au conseil communautaire que l'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire l'institution par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- et 10 commissaires titulaires.

Cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales:

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Elle est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Son rôle est consultatif.

L'organe délibérant de la communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- avoir 18 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

La condition prévue au 2ème alinéa du [2.] de l'article 1650 doit également être respectée: les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission,

La liste des 20 propositions de commissaires titulaires (et des 20 propositions de commissaires suppléants) est à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui désigne

- 10 commissaires titulaires,
- 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

Enfin, peuvent participer à la commission intercommunale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de l'établissement public de coopération intercommunale, dans la limite de trois agents au plus pour les établissements publics de coopération intercommunale dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants.

Le Conseil communautaire

- Vu l'article 1650 A du code général des impôts ;
- Vu la délibération n°/2020 du conseil communautaire du 8 septembre 2020 instituant une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres : le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué) et 10 commissaires titulaires,

- Considérant que le Conseil communautaire doit dresser une liste composée de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté) et de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants
- Vu les conditions à remplir par les personnes proposées pour composer la commission intercommunale des impôts directs,

Après en avoir délibéré

- **CREE** une commission intercommunale des impôts directs, pour a durée du mandat, composée de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants ;
- **PROPOSE** la liste suivante composée des personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et commissaires suppléants :

	Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
1	Jean-Yves LBOUCQ (Vicques)	Jean-Claude LEROUX (ST-Pierre-du-Bû)
2	Gérard KEPA (potigny)	Bruno DUGUEY (Epaney)
3	Jean-Luc ANDRE (Falaise)	Jean-Marie (Potigny)
4	Maryvonne MAUNOURY (Potigny)	Marie-Anne HINARD (Bernières d'Ailly)
5	Daniel BEREL (Potigny)	Christian PORCHON (Louvagny)
6	Jacqueline BOUTEILLER (Potigny)	Laure MEUDEC (Soumont- Saint-Quentin)
7	Patrick BLAIS (Potigny)	
8	Serge HUET (St-Martin de Mieux)	
9	Magali FERRY (St Martin de Mieux)	
10	Marie-Françoise LEVAILLANT (St-Martin de Mieux)	
11	Ludovic FANET (Falaise)	
12	Jean-François GUILLEMOT (Jort)	
13	Gérard CHANDON (Perrières)	
14	Kevin DEWAELE (Vignats)	
15	Michel LECAPITAINE (Aubigny)	
16	Michel CAILLOUET (Damblainville)	
17	Eric DELILE (Ussy)	
18	Edwige RIVIERE (Bonnoeil)	
19	Christian BACHELEY (Morteaux-Couliboeuf)	
20	Pierre CARDINE (Ernes)	

- **PRECISE** que cette liste sera transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques qui désignera les 10 commissaires titulaires et les 10 commissaires suppléants
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Le Président,
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200908-082B_2020-DE

L'an deux mille vingt, le huit septembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à VIGNATS, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 77	Envoyé en préfecture le 01/10/2020 Reçu en préfecture le 01/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20200908-083C_2020-DE
Pouvoirs : 3	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 80	Pour : 80	
	Contre : 0	

Date de convocation : 02/09/2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présent	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présent	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présent	DELECOILLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		CATEAU	Olivier	Présent
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	Présent	MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présent			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	A donné pouvoir à Jacques LE BRET			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	Présent			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN	Delphine	Présent			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présent			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	Présent			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présent			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présent			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présent			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présent			
FALAISE	JOSSEAUME	Elisabeth	Absente excusée			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présent			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Présent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présent	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présent	SAINT-MARTIN	Mogoli	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fablen		DEMIEUX	Céline	Présent
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIoT	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présent	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel	Absent	GUERIN	Christian	
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	A donné pouvoir à Jacky LEBRETON			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Présent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	A donné pouvoir à Dominique BENOIT			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présent	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nodège	Présent
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présent	CRISPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présent			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Héliène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	Présent	LEFEVRE	Pascal	

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 01/10/2020

Affichée le : 01/10/2020

Envoyé en préfecture le 01/10/2020
 Reçu en préfecture le 01/10/2020
 Affiché le
 ID : 014-241400514-20200908-083C_2020-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – DESIGNATION DE DELEGUES AUX SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-33 et L5211-1,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Falaise,
- Considérant que la Communauté de communes est représentée au sein de différents organismes extérieurs sur le territoire du Pays de Falaise,
- Considérant en conséquence qu'il convient, au regard des statuts de chacune des instances, de désigner des représentants du Conseil communautaire afin de siéger dans lesdites instances, qu'elles soient délibératives ou consultatives,

Après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de désigner les représentants suivants :

Organismes	Nombre de représentants	Noms des représentants
Pôle métropolitain <i>Caen Normandie Métropole</i>	<p>SOCLE : Comité syndical : 3 Titulaires, 3 suppléants Bureau syndical : proposition 2 noms</p> <p>RESEAU Comité syndical : 2 Titulaires, 2 Suppléants Bureau syndical : proposition 1 nom</p>	<p>SOCLE : Comité syndical T : Jean-Philippe Mesnil T : Hervé Maunoury T : Clara Dawaele S : Jacques Le Bret S : Sylvie Grenier S : Gérard Kepa Proposition pour le bureau syndical: Jean-philippe Mesnil Hervé Maunoury</p> <p>RESEAU: Comité syndical T : Jean-Philippe Mesnil T : Hervé Maunoury S : Jacques Le Bret S : Sylvie Grenier Proposition pour le bureau syndical: Jean-Philippe Mesnil</p>
EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise	<p><u>Collège élus :</u> 9 Titulaires et 3 Suppléants</p> <p><u>Collège des socioprofessionnels :</u> 6 Titulaires et 2 Suppléants</p>	<p><u>Titulaires :</u> Jean-Philippe Mesnil Maryvonne Guibout Jacques Garigue Béatrice Martin Grégoire Dagorn Delphine Alleno Samuel Courvallet Jean-Marie Gasnier Jean-Claude Leroux</p>

Envoyé en préfecture le 01/10/2020
 Reçu en préfecture le 01/10/2020
 Affiché le
 ID : 014-241400514-20200908-083C_2020-DE

		Suppléants : Maryvonne Maunoury André Lecoq Jean-Louis Gallet
Eaux-Sud Calvados (syndicat mixte)	18 délégués et 63 voix	Jean-Philippe Mesnil (5 voix) Alain Binet (4 voix) Denis Grout (3 voix) Dominique Varin (3 voix) Jean-Jacques Lemerrier (4 voix) Gérard Kepa (4 voix) Jean-Louis Bonne (4 voix) Hervé Maunoury (4 voix) Kevin Dewaële (3 voix) André Lecoq (4 voix) Bruno Duguey (4 voix) Jean-Claude Blin (3 voix) Michel Lecapitaine (3 voix) Jean-Yves Heurtin (3 voix) Gilles Mauduit (3 voix) Christian Bacheley (3 voix) Loïc Sobecki (3 voix) Olivier Sauvage (3 voix)
SIAEP de l'Ortier	1 délégué	Alain Pourrit (T) Alain Suzanne (S)
SIAEP du Houleme	1 délégué	Jacques Garigue (T) Jean Lemunnier (S)
Syndicat Mixte du Bassin de la Dives	7 Titulaires et 7 suppléants	Titulaires Tony Alimeck Jean-Louis Bonne James JEAN-BAPTISTE Dominique BENOIT Dominique Varin Christian Bacheley Dominique Pépin Suppléants Julien Dugué Jean-Yves Leboucq Jean-Claude Leroux Marie-Anne Hinard Eric Leroy Jean-Claude Blin Sylvie Grenier
Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC)	Commission locale d'énergie : 2 délégués Commission consultative pour la transition énergétique : 2 délégués	Jacques Le Bret Jean-François Guillemot
AGENCE D'URBANISME DE CAEN NORMANDIE METROPOLE (AUCAME)	AG : 3 T CA : 2 T (issus de l'AG)	Jean Pierre Goupil – AG et CA Jacques Le Bret – AG et CA Eric Delile - AG
NORMANTRI Société Publique locale	1 délégué à l'AG 1 administrateur au CA	Norbert Blais Norbert Blais

Conseil de surveillance du centre hospitalier	1 représentant de l'EPCI	Jean Philippe Mesnil
Conseils d'Administration du collège Pierre et Marie Curie (Potigny)	1 titulaire + 1 suppléant	T : Marie-Neige Fichet de Clairfontaine S : Philippe Roche
Conseils d'Administration du collège des Douits (Falaise)	1 titulaire + 1 suppléant	T : Sylvie Grenier S : Jacqueline Coudière
Conseil d'Administration du lycée Guillaume le Conquérant	1 titulaire + 1 suppléant	T : Clara Dewaële-Canouel S : Jacques Garigue
Centre local d'Information et de coordination (CLIC)	4 délégués.	Sylvie Grenier Gwenaëlle Percheron Maryvonne Maunoury Maryvonne Guibout
Mission Locale	2 délégués au sein du Conseil d'Administration	Clara Dewaele Gwenaëlle Percheron
<i>Syndicat Mixte de lutte contre les inondations du bassin de l'Orne</i>	1 membre au COPIL et comité technique	T : Tony Alimeck S : Maryvonne Guibout
<i>SPIC des Musées (Lemaître et Automates Avenue</i>	1 délégué	Jacques Garigue
<i>Centre National de l'Action Sociale (CNAS)</i>	1 délégué pour siéger au collège des élus	Michel Lecapitaine
<i>Centre de gestion du Calvados</i>	1 délégué	Michel Lecapitaine
<i>ING'EAU</i>	1 délégué	Michel Caillouet

➤ **DECIDE** concernant l'EPIC que les représentants du monde socioprofessionnel seront désignés par arrêté du Président ;

➤ **PRECISE** que ces représentants devront régulièrement tenir informés le Président et le Vice-Président concerné des questions soumises à l'assemblée de ces organismes extérieurs.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Le Président,
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 01/10/2020 Reçu en préfecture le 01/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20200908-083C_2020-DE
--

L'an deux mille vingt, le huit septembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à VIGNATS, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 77	Envoyé en préfecture le 22/09/2020 Reçu en préfecture le 22/09/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20200908-084B_2020-DE
Pouvoirs : 3	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 80	Pour : 80	
	Contre : 0	

Date de convocation : 02/09/2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présent	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présent	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présent	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		CATEAU	Olivier	Présent
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nodine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	Présent	MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présent			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	A donné pouvoir à Jacques LE BRET			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	Présent			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	Présent			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présent			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	Présent			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présent			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présent			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présent			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présent			
FALAISE	JOSSEAUME	Elisabeth	Absente excusée			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présent			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Présent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présent	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présent	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		DEMIEUX	Céline	Présent
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présent	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel	Absent	GUERIN	Christian	
PIERREPONT	LEMECIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	A donné pouvoir à Jacky LEBRETON			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Présent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	A donné pouvoir à Dominique BENOIT			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présent	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présent
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Juilen	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présent	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présent			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	Présent	LEFEVRE	Pascal	

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 22/09/2020

Affichée le : 22/09/2020

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200908-084B_2020-DE

FINANCES – (FPIC) FONDS DE PEREQUATION DES RECETTES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES – MONTANT ET REPARTITION 2020

Le Président expose au Conseil communautaire qu'il a reçu notification, de la part de la Préfecture, du montant du Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communes 2020 (864 007 €) et de deux fiches d'information relatives :

- ✓ à la répartition de droit commun, au niveau de l'ensemble intercommunal, du prélèvement et/ou du reversement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),
- ✓ aux données nécessaires au calcul des répartitions de droit commun et dérogatoire n°1.

Il précise le contenu de ces fiches et les différentes modalités de répartition possibles (de droit ou dérogatoire).

Le Président rappelle que la répartition de droit commun s'applique en l'absence d'une délibération décidant une répartition dérogatoire, pouvant être prise avant le 16 septembre 2020. Chaque année, le Conseil Communautaire peut décider de modifier (ou non) le type de répartition appliqué l'année précédente.

La répartition de droit de ce prélèvement s'effectue entre l'EPCI et les communes membres, au prorata de leur contribution au potentiel fiscal agrégé (majorée ou minorée des attributions de compensation reçues ou versées par l'EPCI et ses communes membres, constatées au 15 février de l'année de répartition).

Le Conseil Communautaire peut toutefois procéder de façon dérogatoire à la répartition du prélèvement.

Le Conseil communautaire,

- Vu la répartition de droit commun figurant dans la fiche de répartition de droit commun notifiée par le Préfet ;
- Vu la délibération n°62/2018 du Conseil communautaire du 29 mars 2018 approuvant à l'unanimité le pourcentage de répartition du montant du FPIC entre la Communauté de communes du Pays de Falaise et ses communes membres ;
- Vu la délibération n°036/2020 du Conseil communautaire du 12 mars 2020 approuvant le budget primitif de la CdC ;
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 3 septembre 2020 ;
- Considérant les montants notifiés par le Préfet.

Et, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- **DECIDE** de retenir, pour 2020, la répartition dérogatoire libre du fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales en fixant ainsi les modalités internes du prélèvement :
 - 65% du montant du FPIC, soit 561 604,55 € au profit de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

- 35% du montant du FPIC, soit 302 402,45 € au profit des communes membres, somme répartie entre les communes dans les mêmes proportions que la répartition entre communes relevant de la règle de droit commun ;

➤ **PRECISE**

- en pièce annexe à la présente délibération, le montant du fonds national de péréquation réparti entre la Communauté de communes et l'ensemble des communes de l'ensemble intercommunal ;
- que cette délibération sera notifiée aux communes membres ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Le Président
Jean Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200908-084B_2020-DE

**Simulation de la répartition du FPIC
 au sein de l'ensemble intercommunal du Pays de Falaise pour 2020
 (entre l'EPCI et ses communes membres)**

Nom	Droit commun 2019	répartition votée 65% : C d C 35% : Communes Année 2019	Droit commun 2020	répartition proposée 65% : C d C 35% : Communes Année 2020	Progression 2020/2019 65 % cdc et 35 % communes
C D C	355 990 €	540 013,50 €	376 228 €	561 604,55 €	21 591,05 €
Communes	474 800 €	290 776,50 €	487 779 €	302 402,45 €	11 625,95 €
AUBIGNY	5 169,00 €	3 165,59 €	5 516,00 €	3 419,68 €	254,09 €
BAROU-EN-AUGE	1 249,00 €	764,91 €	1 135,00 €	703,64 €	61,27 €
BEAUMAIS	2 823,00 €	1 728,86 €	2 891,00 €	1 792,29 €	63,43 €
BERNIERES-D'AILLY	5 110,00 €	3 129,46 €	5 148,00 €	3 191,54 €	62,08 €
BONNOEIL	2 423,00 €	1 483,89 €	2 399,00 €	1 487,27 €	3,38 €
BONS-TASSILLY	7 161,00 €	4 385,53 €	7 627,00 €	4 728,41 €	342,88 €
CORDEY	3 035,00 €	1 858,69 €	3 193,00 €	1 979,52 €	120,83 €
COURCY	2 599,00 €	1 591,68 €	2 352,00 €	1 458,13 €	133,54 €
CROCY	5 863,00 €	3 590,61 €	5 990,00 €	3 713,54 €	122,93 €
DAMBLAINVILLE	4 450,00 €	2 725,26 €	4 718,00 €	2 924,95 €	199,69 €
DETROIT	1 548,00 €	948,02 €	1 644,00 €	1 019,20 €	71,18 €
EPANEY	11 144,00 €	6 824,80 €	11 253,00 €	6 976,38 €	151,59 €
ERAINES	7 204,00 €	4 411,87 €	7 592,00 €	4 706,71 €	294,85 €
ERNES	6 747,00 €	4 131,99 €	6 533,00 €	4 050,18 €	81,81 €
FALAISE	98 923,00 €	60 582,32 €	102 848,00 €	63 761,47 €	3 179,16 €
FONTAINE-LE-PIN	7 394,00 €	4 528,23 €	7 566,00 €	4 690,60 €	162,37 €
FOURCHES	4 108,00 €	2 515,82 €	4 401,00 €	2 728,43 €	212,61 €
FOURNEAUX-LE-VAL	2 961,00 €	1 813,37 €	3 020,00 €	1 872,26 €	58,89 €
FRESNE-LA-MERE	12 814,00 €	7 847,54 €	12 415,00 €	7 696,77 €	150,76 €
HOGUETTE	14 922,00 €	9 138,52 €	15 141,00 €	9 386,78 €	248,27 €
ISLES-BARDEL	1 163,00 €	712,24 €	1 075,00 €	666,45 €	45,80 €
JORT	5 183,00 €	3 174,17 €	5 425,00 €	3 363,26 €	189,10 €
LEFFARD	3 604,00 €	2 207,16 €	3 904,00 €	2 420,31 €	213,15 €
LOGES-SAULCES	3 738,00 €	2 289,22 €	3 779,00 €	2 342,81 €	53,59 €
LOUVAGNY	930,00 €	569,55 €	1 044,00 €	647,24 €	77,69 €
MAIZIERES	8 872,00 €	5 433,38 €	9 019,00 €	5 591,40 €	158,02 €
MARAIS-LA-CHAPELLE	2 384,00 €	1 460,01 €	2 461,00 €	1 525,72 €	65,71 €
MARTIGNY-SUR-L'ANTE	5 062,00 €	3 100,06 €	5 339,00 €	3 309,96 €	209,89 €
MESNIL-VILLEMENT	6 586,00 €	4 033,39 €	6 754,00 €	4 187,20 €	153,81 €
MORTEAUX-COULIBOEUF	12 433,00 €	7 614,20 €	12 953,00 €	8 030,32 €	416,12 €
MOITIERS-EN-AUGE	1 956,00 €	1 197,89 €	2 029,00 €	1 257,90 €	60,00 €
NORON-L'ABBAYE	6 520,00 €	3 992,97 €	6 295,00 €	3 902,64 €	90,33 €
NORREY-EN-AUGE	1 581,00 €	968,23 €	1 618,00 €	1 003,09 €	34,86 €
OLENDON	3 537,00 €	2 166,13 €	3 544,00 €	2 197,13 €	31,01 €
OUILLY-LE-TESSON	11 693,00 €	7 161,01 €	11 756,00 €	7 288,23 €	127,22 €
PERRIERES	5 582,00 €	3 418,52 €	6 099,00 €	3 781,13 €	362,60 €
PERTHEVILLE-NERS	4 758,00 €	2 913,89 €	4 822,00 €	2 989,44 €	75,55 €
PIERREFITTE-EN-CINGLAIS	4 678,00 €	2 864,90 €	4 701,00 €	2 914,42 €	49,53 €
PIERREPONT	1 698,00 €	1 039,89 €	1 809,00 €	1 121,50 €	81,62 €
PONT-D'OUILLY	19 220,00 €	11 770,69 €	19 211,00 €	11 910,02 €	139,33 €
POTIGNY	35 166,00 €	21 536,32 €	36 450,00 €	22 597,48 €	1 061,16 €
RAPILLY	819,00 €	501,57 €	852,00 €	528,20 €	26,63 €
ROUVRES	3 808,00 €	2 332,09 €	4 010,00 €	2 486,03 €	153,94 €
SAINTE-GERMAIN-LANGOT	5 866,00 €	3 592,45 €	6 086,00 €	3 773,07 €	180,62 €
SAINTE-MARTIN-DE-MIEUX	8 428,00 €	5 161,47 €	8 130,00 €	5 040,26 €	121,20 €
SAINTE-PIERRE-CANIVET	6 829,00 €	4 182,21 €	6 954,00 €	4 311,19 €	128,98 €
SAINTE-PIERRE-DU-BU	9 632,00 €	5 898,82 €	10 128,00 €	6 278,94 €	380,12 €
SASSY	3 686,00 €	2 257,38 €	3 693,00 €	2 289,51 €	32,13 €
SOULANGY	2 970,00 €	1 818,88 €	3 238,00 €	2 007,43 €	188,54 €
SOU-MONT-SAINTE-QUENTIN	10 407,00 €	6 373,44 €	10 728,00 €	6 650,91 €	277,47 €
TREPREL	1 782,00 €	1 091,33 €	1 952,00 €	1 210,16 €	118,83 €
USSY	17 206,00 €	10 537,28 €	17 568,00 €	10 891,43 €	354,15 €
VENDEUVRE	12 957,00 €	7 935,11 €	14 116,00 €	8 751,33 €	816,22 €
VERSAINVILLE	8 702,00 €	5 329,27 €	8 676,00 €	5 378,76 €	49,49 €
VICQUES	1 096,00 €	671,21 €	1 167,00 €	723,49 €	52,28 €
VIGNATS	4 740,00 €	2 902,87 €	5 240,00 €	3 248,58 €	345,72 €
VILLERS-CANIVET	16 214,00 €	9 929,76 €	15 976,00 €	9 904,46 €	25,30 €
VILLY-LEZ-FALAISE	5 667,00 €	3 470,58 €	5 796,00 €	3 593,28 €	122,70 €
TOTAL	474 800,00 €	290 776,50 €	487 779,00 €	302 402,45 €	11 625,95 €

L'an deux mille vingt, le huit septembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à VIGNATS, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 77	Envoyé en préfecture le 22/09/2020 Reçu en préfecture le 22/09/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20200908-085B_2020-DE
Pouvoirs : 3	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 80	Pour : 80	
	Contre : 0	

Date de convocation : 02/09/2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présent	D'HAUTEFEUILLE	Arnoud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présent	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présent	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		CATEAU	Olivier	Présent
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnoud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	Présent	MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présent			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	A donné pouvoir à Jacques LE BRET			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	Présent			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	Présent			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présent			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	Présent			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présent			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présent			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présent			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présent			
FALAISE	JOSSEAUME	Elisabeth	Absente excusée			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présent			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Présent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présent	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présent	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		DEMIEUX	Céline	Présent
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphane	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présent	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel	Absent	GUERIN	Christian	
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	A donné pouvoir à Jacky LEBRETON			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Présent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	A donné pouvoir à Dominique BENOIT			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présent	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nodège	Présent
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présent	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présent			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	Présent	LEFEVRE	Pascal	

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 22/09/2020

Affichée le : 22/09/2020

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
 Reçu en préfecture le 22/09/2020
 Affiché le
 ID : 014-241400514-20200908-085B_2020-DE

FINANCES – FACTURATION DU 3EME TRIMESTRE 2020 DE L'ECOLE DE MUSIQUE

La période de confinement que nous avons tous traversé, à cause du COVID-19, n'a pas permis un maintien des cours à 100 % des différents enseignements effectués par les professeurs de l'école de musique.

C'est pourquoi, il est demandé au conseil communautaire d'annuler la facturation du 3^{ème} trimestre 2020 concernant les enseignements de l'école de musique.

Cette perte de recettes représente un montant de 24 000 € pour le budget principal sur un budget total de fonctionnement pour cet exercice de 10 828 352 €

Le Conseil communautaire

- Vu l'exposé du rapporteur ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 3 septembre 2020 ;
- Considérant qu'il convient délibérer pour ne pas procéder à l'émission de titres exécutoires sur une somme inscrite au budget ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de ne pas faire procéder à la facturation du 3eme trimestre de l'école de musique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à cette affaire.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200908-085B_2020-DE

L'an deux mille vingt, le huit septembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à VIGNATS, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 77	Envoyé en préfecture le 28/09/2020 Reçu en préfecture le 28/09/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20200908-86-DE
Pouvoirs : 3	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 80	Pour : 80	
	Contre : 0	

Date de convocation : 02/09/2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présent	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présent	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présent	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		CATEAU	Olivier	Présent
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	Présent	MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présent			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	A donné pouvoir à Jacques LE BRET			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	Présent			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	Présent			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédictte	Présent			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	Présent			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présent			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présent			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présent			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présent			
FALAISE	JOSSEAUME	Elisabeth	Absente excusée			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présent			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Présent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présent	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présent	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		DEMIEUX	Céline	Présent
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sebastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présent	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel	Absent	GUERIN	Christian	
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	A donné pouvoir à Jacky LEBRETON			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Présent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	A donné pouvoir à Dominique BENOIT			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présent	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présent
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présent	CRISPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présent			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Lourence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	Présent	LEFEVRE	Pascal	

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 28/09/2020

Affichée le : 28/09/2020

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200908-86-DE

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;
- Vu la délibération n°036/2020 du 12 mars 2020 adoptant le budget primitif ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 3 septembre 2020;
- Considérant la nécessité de réajuster la saisie du budget, afin de régulariser les imputations ;

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n°1 suivante relative au budget principal ;

Investissement dépense

Article	Fonction	Désignation	Montant
2031	020	Frais d'études	-25 000.00
2051	522	Concessions et droits similaires	2 220.00
2051	321	Concessions et droits similaires	7 040.00
2135	020	Installations générales et agencements	5 654.00
2158	020	Autres installations, matériel et outillage	13 645.00
2182	61	Matériel de transport	5 000.00
2183	522	Matériel informatique	1 135.00
2183	321	Matériel informatique	-7 040.00
2184	833	Mobilier	6 915.00
2184	522	Mobilier	5 000.00
2188	020	Autres immobilisations corporelles	-5 654.00
2188	020	Autres immobilisations corporelles	-6 915.00
2313	51	Constructions en cours	65 000.00
Total général			67 000.00

Investissement recette

Article	Fonction	Désignation	Montant
1311	51	Subventions d'investissement– Etat	20 000.00
1311	522	Subventions d'investissement– CAF	8 500.00
1318	833	Subventions d'investissement – autres	3 500.00
2802	01	Amortissements des immobilisations	9 144.00
28031	01	Amortissements des immobilisations	5 243.00
28041412	01	Amortissements des immobilisations	9 051.00
280422	01	Amortissements des immobilisations	3 077.00
28051	01	Amortissements des immobilisations	-5 550.00
281568	01	Amortissements des immobilisations	1 975.00
28138	01	Amortissements des immobilisations	-400.00
28158	01	Amortissements des immobilisations	-2 500.00
28181	01	Amortissements des immobilisations	- 500.00
28182	01	Amortissements des immobilisations	- 1160.00
28184	01	Amortissements des immobilisations	14 000.00
28188	01	Amortissements des immobilisations	2 620.00
Total général			67 000.00

Fonctionnement dépense

Article	Fonction	Désignation	Montant
60622	522	Carburant	250.00
60623	522	Alimentations	150.00
60623	311	Alimentations	- 1 110.00
60624	522	Produit de traitement	200.00
60631	522	Fournitures d'entretien	100.00
60632	020	Fournitures petits équipements	52 000.00
6156	522	Maintenance	1 400.00
6161	020	Assurances	8 000.00
6161	522	Assurances	100.00
6182	522	Documentation générale	1 000.00
6218	522	Personnel extérieur	2 000.00
6251	522	Frais de déplacements	400.00
6261	522	Frais d'affranchissement	200.00
6262	522	Frais de télécommunications	280.00
62872	95	Remboursement de frais aux budgets annexes	- 3 340.00
673	95	Titres annulés	3 400.00
7398	95	Reversement, restitutions et prélèvements divers	18 340.00
6811	01	Dotations aux amortissements	35 000.00
Total général			118 370.00

Fonctionnement recette

Article	Fonction	Désignation	Montant
70875	020	Remboursement de frais par les communes membres	39 000.00
7362	95	Taxe de séjour	15 000.00
74124	020	Dotations d'intercommunalité	35 000.00
74126	020	Dotations compensation groupements communes	17 770.00
74718	020	Participations- Etat	11 600.00
Total général			118 370.00

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à cette affaire.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



<p>Envoyé en préfecture le 28/09/2020 Reçu en préfecture le 28/09/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20200908-86-DE</p>
--

L'an deux mille vingt, le huit septembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à VIGNATS, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 77	Envoyé en préfecture le 22/09/2020 Reçu en préfecture le 22/09/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20200908-087B_2020-DE
Pouvoirs : 3	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 80	Pour : 80	
	Contre : 0	

Date de convocation : 02/09/2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présent	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présent	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présent	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		CATEAU	Olivier	Présent
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DIUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	Présent	MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESSE-MARIE	Cécile	Présent			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	A donné pouvoir à Jacques LE BRET			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	Présent			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLENO	Delphine	Présent			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présent			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	Présent			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présent			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présent			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présent			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présent			
FALAISE	JOSSEAUME	Elisabeth	Absente excusée			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présent			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Présent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présent	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présent	SAINT-MARTIN	Mogali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		DEMEUX	Céline	Présent
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIoT	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphane	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présent	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel	Absent	GUERIN	Christian	
PIERREPONT	LEMECIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	A donné pouvoir à Jacky LEBRETON			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Présent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	A donné pouvoir à Dominique BENOIT			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présent	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présent
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présent	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présent			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	Présent	LEFEVRE	Pascal	

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 22/09/2020

Affichée le : 22/09/2020

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200908-087B_2020-DE

HABITAT – OPAH – PROLONGATION JUSQU’A LA FIN DE L’ANNEE 2020

Par convention en date du 07 septembre 2016, la Communauté de communes du Pays de Falaise s’est engagée dans une Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat de Revitalisation Rurale avec l’Etat et l’ANAH. L’OPAH porte d’une part sur les principaux pôles du territoire que sont Falaise, Potigny, Pont d’OUILLY et Morteaux-Coulboeuf et, d’autre part, sur l’ensemble des autres communes du territoire, et notamment sur l’amélioration du parc le plus ancien.

Suite à la signature d’un avenant en date du 3 septembre 2019 et d’une délibération n°136/2019 du conseil communautaire en date du 26 septembre 2019, l’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat a été prolongée d’une année supplémentaire, soit jusqu’au 6 septembre 2020.

Au vu de la crise sanitaire et de la période de confinement liées à la COVID-19 au printemps 2020, les permanences physiques ont dû s’arrêter quelques mois. L’association SOLIHA a pu continuer d’apporter un conseil aux habitants par téléphone ou par mail. Toutefois, cette période n’a pas facilité la prise de contact et favorisé l’émergence de nouveaux projets.

La Communauté de Communes du Pays de Falaise a donc demandé à la DDTM du Calvados de prolonger l’OPAH-RR jusqu’à la fin de l’année 2020 afin de pouvoir recevoir de nouveaux projets et de continuer de travailler en parallèle sur la mise en place d’une ORT sur Falaise et Potigny et d’une OPAH sur le reste territoire.

Les objectifs financiers en termes de subventions aux particuliers restent inchangés. Toutefois, il convient de réaliser un avenant au marché avec SOLIHA pour la partie suivi-animation de l’OPAH.

Il convient donc d’inscrire :

- en dépense :
 - ✓ la somme de 19 405 € HT pour l’accompagnement et l’animation réalisés par SOLIHA (10 000 € HT pour la part fixe + 9 405 € HT pour la part variable liée à l’ingénierie en fonction du nombre de dossiers).
- en recette :
 - ✓ la subvention de l’ANAH versée à la CdC dans le cadre de la réalisation de la mission d’animation à hauteur de 35% du montant total des dépenses estimée à 6791,75 €.

Le Conseil communautaire

- Vu la délibération n°122/2013 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 approuvant le Programme Local de l’Habitat ;
- Vu les actions décidées pour mettre en œuvre ce PLH, et en particulier l’action de mise en œuvre d’une Opération Programmée de l’Habitat ;
- Vu la délibération n°127/2015 du Conseil communautaire du 17 décembre 2015 approuvant la réalisation d’une OPAH de Revitalisation Rurale, la détermination des objectifs quantitatifs et qualitatifs et la signature de la convention afférente à l’ANAH ;
- Vu la délibération n°148/2016 du Conseil communautaire du 15 décembre 2016 approuvant l’attribution de subventions communautaires aux particuliers

pour l'amélioration de l'habitat ancien dans le cadre de l'OPAH de Revitalisation Rurale ;

- Vu l'avenant n°2 signé le 3 septembre 2019 portant prolongation de l'OPAH-RR d'une durée d'un an
- Vu la délibération n°136/2019 du Conseil communautaire du 26 septembre 2019 approuvant la prolongation de l'OPAH d'une année supplémentaire ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 3 septembre 2020 ;
- Considérant la bonne dynamique de l'opération et la volonté de poursuivre l'attribution des aides aux habitants du territoire répondant aux critères ;
- Considérant l'intérêt de réaliser un avenant à la Convention n°014PRO015 signée le 7 septembre 2016 avec l'ANAH pour prolonger de quelques mois supplémentaires l'OPAH ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°3 définissant les modalités de prolongation de l'OPAH pour la période du 7 septembre 2020 au 31 décembre 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document relatif à ce dossier ;
- **IMPUTE** les dépenses correspondantes au budget des exercices concernés.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 22/09/2020 Reçu en préfecture le 22/09/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20200908-087B_2020-DE
--

L'an deux mille vingt, le huit septembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à VIGNATS, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 78	Envoyé en préfecture le 22/09/2020 Reçu en préfecture le 22/09/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20200908-088B_2020-DE
Pouvoirs : 3	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 81	Pour : 81	
	Contre : 0	

Date de convocation : 02/09/2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présent	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présent	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présent	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		CATEAU	Olivier	Présent
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELALINEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	Présent	MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présent			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	A donné pouvoir à Jacques LE BRET			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	Présent			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	Présent			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présent			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	Présent			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présent			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présent			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présent			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présent			
FALAISE	JOSSEAUME	Elisabeth	Absente excusée			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présent			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Présent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présent	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présent	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		DEMEUX	Céline	Présent
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIoT	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présent	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel	A donné pouvoir à Maryvonne GUIBOUT	GUERIN	Christian	
PIERREPONT	LEMECIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présent			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Présent			
POTIGNY	FICHE DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	A donné pouvoir à Dominique BENOIT			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présent	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présent
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Phillippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présent	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présent			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	Présent	LEFEVRE	Pascal	

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 22/09/2020

Affichée le : 22/09/2020

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20200908-088B_2020-DE

MOBILITE – LANCEMENT DU SERVICE D'AUTO-PARTAGE

Fin 2019, la Communauté de Communes du Pays de Falaise a été l'un des 8 territoires français lauréats de l'appel à projet de l'ADEME, France Mobilités - Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables. L'ADEME va ainsi prendre en charge 50% des dépenses de fonctionnement des actions de mobilité inscrites à notre plan climat air énergie territorial (PCAET) durant 3 ans.

La Communauté de Communes souhaite notamment proposer deux nouveaux services aux habitants du Pays de Falaise :

- un service d'auto-partage de véhicules électriques avec ou sans permis (projet validé au CC du 30/01 dernier et inscrit au budget 2020) ;
- un service de location de vélos à assistance électrique (cf. délibération suivante).

L'autopartage est le système qui permet d'utiliser ponctuellement une voiture pour une durée limitée. Considérant qu'un véhicule reste en moyenne stationné 95% de son temps, cette solution permet d'en optimiser l'utilisation. En Pays de Falaise, le service d'autopartage se fera « en boucle » ; le véhicule est pris à une station et doit être rapporté à cette station.

Cette action vise à :

- Donner la possibilité à tous les habitants de se déplacer de manière durable et à moindre coût (que ce soit pour un travail, une formation, un rendez-vous médical...);
- Réduire l'impact des déplacements sur l'environnement (optimisation de l'utilisation du véhicule, consommation d'énergie, qualité de l'air...);
- Faire découvrir l'électro-mobilité et ainsi favoriser les changements de comportements.

La mise en œuvre du service se fera dans un premier temps à Falaise (2 voitures et 1 véhicule sans permis). *Il est envisagé un déploiement sur les 3 autres pôles du territoire à moyen terme (2022-2023) - sous réserve que le service réponde aux objectifs fixés.*

Pour les recharges des voitures électriques, un partenariat va être mis en place avec le SDEC pour l'utilisation des bornes de recharge existante (mobisdec) pour les 2 voitures afin d'éviter un investissement important et de mutualiser les dépenses.

Afin de garantir les meilleures conditions de services pour les usagers, il a été décidé de retenir l'offre de Clem, opérateur d'autopartage qui assure un service d'assistance et d'aide 24h/24h et 7j/7. La société CLEM propose, également, une gestion des flux financiers et facturation mensuelle directement à l'utilisateur.

Il convient de fixer les tarifs à appliquer pour la location des véhicules avec et sans permis :

	1 créneau	2 créneaux	3 créneaux
Voiture électrique	7€	12€	15€
Véhicule électrique sans permis	4€	7€	9€
Caution	350€		
Frais de gestion	4€/mois uniquement si utilisation		

Les créneaux sont les suivants : 5h30 -12h30 / 12h30 -19h00 / 19h00 - 00h00

Il convient également de fixer la pénalité qui pourra être appliquée en cas de retard dans la restitution du véhicule :

- 10 € par heure supplémentaire entamée jusqu'au retour du véhicule à la station

Le Conseil communautaire

- Vu la délibération n°009/2020 du 30 janvier 2020 approuvant la réalisation de ce projet ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 3 septembre 2020 ;
- Considérant l'engagement des élus du Pays de Falaise de développer les solutions de mobilité durable pour tous les habitants ;
- Considérant l'intérêt de ce projet pour atteindre ces objectifs ;

Après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE :**

- les tarifs et le montant de la pénalité ci-dessus ;
- le règlement d'utilisation qui complète les conditions générales de vente et d'utilisation des services d'écomobilité Clem' ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :

- signer la Convention avec le SDEC relative à l'expérimentation d'un service d'autopartage avec l'utilisation de bornes Mobisdec ;
- signer la convention de mandat pour la perception des recettes au titre de la gestion du service d'auto-partage et le contrat de service avec la société CLEM' ;

➤ **DECIDE** l'assujettissement de service à la TVA.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200908-088B_2020-DE

L'an deux mille vingt, le huit septembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à VIGNATS, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 78	Envoyé en préfecture le 22/09/2020 Reçu en préfecture le 22/09/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20200908-089B_2020-DE
Pouvoirs : 3	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 81	Pour : 81 Contre : 0	

Date de convocation : 02/09/2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présent	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présent	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présent	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		CATEAU	Olivier	Présent
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	Présent	MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présent			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	A donné pouvoir à Jacques LE BRET			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	Présent			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN	Delphine	Présent			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présent			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	Présent			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présent			
FALAISE	DROUET	Phillippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présent			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présent			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présent			
FALAISE	JOSSEAUME	Elisabeth	Absente excusée			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présent			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Présent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présent	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présent	SAINTE-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMONT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LÉFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		DEMIELUX	Céline	Présent
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présent	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel	A donné pouvoir à Maryvonne GUIBOUT	GUERIN	Christian	
PIERREPONT	LEMECIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présent			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Présent			
POTIGNY	FICHE DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	A donné pouvoir à Dominique BENOIT			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présent	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présent
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BUN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Phillippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présent	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présent			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	Présent	LEFEVRE	Pascal	

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 22/09/2020

Affichée le : 22/09/2020

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20200908-089B_2020-DE

MOBILITE – LANCEMENT DU SERVICE DE LOCATION DE VELOS ELECTRIQUES

Conscients que le vélo n'a pas la place qui lui revient avec seulement 0.5% des déplacements sur notre territoire, la Communauté de Communes, des associations du Pays de Falaise (AIPF, Demain en Pays de Falaise et la Ruche) et la plateforme mobilité (INFREP) ont construit début 2019 un projet ayant pour objectif de : **renforcer l'utilisation du vélo en Pays de Falaise, implanter une culture vélo** (schéma cyclable, évènementiels, sensibilisation, formation, services de locations de vélos à assistance électrique (VAE)...). Ce projet global construit collectivement a été inscrit au PCAET du Pays de Falaise et dans le projet lauréat auprès de l'ADEME.

Après la réalisation du schéma cyclable et la mise en place d'un service de location de vélos à assistance électrique (VAE) de courte durée, la Communauté de Communes en partenariat avec l'association la Ruche et la plateforme mobilité souhaite mettre en place un service de location longue durée de VAE (1 à 6 mois) poursuivant les objectifs suivants :

- Faire découvrir à moindre frais les avantages du vélo à assistance électrique et ainsi faciliter les changements de comportements (le coût d'acquisition étant un frein pour se lancer) ;
- Proposer une solution de mobilité individuelle pour les habitants du Pays de Falaise non motorisés, non titulaires du permis B ou pour lesquels les transports en commun sont en inadéquation avec leurs besoins ;
- Réduire l'impact des déplacements sur l'environnement (consommation d'énergie, qualité de l'air, ...) en augmentant la part des déplacements à vélo.

La Communauté de Communes va se charger de l'acquisition des vélos et de la gestion des encaissements. La gestion de ce service sera assurée par l'association la ruche ressourcerie avec l'appui de l'INFREP (opérateur de la plateforme de mobilité du Pays de Falaise).

Il convient de fixer les tarifs à appliquer pour ce nouveau service offert aux habitants :

- location du vélo à assistance électrique et ses équipements : 30 € / mois
- livraison ou récupération du vélo au domicile du locataire : 20 € (sauf en cas de panne où elle sera effectuée gratuitement pour le locataire).

Ce service ne sera assuré que pour les personnes habitant à plus de 2 kilomètres du lieu de stockage des vélos.

Il convient également de fixer la pénalité qui pourra être appliquée en cas non-restitution à la date prévue :

- 3 € par jour supplémentaire entamée jusqu'au retour du vélo.

Le Conseil communautaire

- Vu la délibération n°009/2020 du 30 janvier 2020 approuvant la réalisation de ce projet ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 3 septembre 2020 ;
- Considérant l'engagement des élus du Pays de Falaise de développer les solutions de mobilité durables pour tous les habitants ;
- Considérant l'intérêt de ce projet pour atteindre ces objectifs ;

Après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE**

- les tarifs et la pénalité ci-dessus ;
- le règlement d'utilisation ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la Convention avec l'association la ruche ressourcerie et l'INFREP ;

➤ **DECIDE** l'assujettissement du service à la TVA.

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200908-089B_2020-DE

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



L'an deux mille vingt, le huit septembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à VIGNATS, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 78	Envoyé en préfecture le 22/09/2020 Reçu en préfecture le 22/09/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20200908-090B_2020-DE
Pouvoirs : 3	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 81	Pour : 81 Contre : 0	

Date de convocation : 02/09/2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présent	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présent	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présent	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		CATEAU	Olivier	Présent
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	Présent	MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présent			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	A donné pouvoir à Jacques LE BRET			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	Présent			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	Présent			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présent			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	Présent			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présent			
FALAISE	DROUET	Phillippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présent			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présent			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présent			
FALAISE	JOSSEAUME	Elisabeth	Absente excusée			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présent			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Présent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présent	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présent	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		DEMIELUX	Céline	Présent
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIoT	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCÉLLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présent	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel	A donné pouvoir à Maryvonne GUIBOUT	GUERIN	Christian	
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présent			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Présent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	A donné pouvoir à Dominique BENOIT			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présent	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présent
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Phillippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présent	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présent			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	Présent	LEFEVRE	Pascal	

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 22/09/2020

Affichée le : 22/09/2020

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
 Reçu en préfecture le 22/09/2020
 Affiché le
 ID : 014-241400514-20200908-090B_2020-DE

TOURISME – MODALITES DE LA TAXE DE SEJOUR – ANNEE 2021

Le Président rappelle que la Communauté de communes du Pays de Falaise a instauré la taxe de séjour depuis le 1^{er} janvier 2012 sur l'ensemble des hébergements marchands situés dans les communes du territoire communautaire.

Compte tenu des évolutions juridiques liées notamment à la loi de Finances n°2019-1479 du 28 décembre 2019, il convient d'actualiser la délibération pour l'année 2021 avant le 1^{er} octobre 2020.

Cette actualisation concerne les modalités de perception et de forme de la délibération à savoir notamment :

- Introduction d'une catégorie « auberges collectives » rattachée à la tarification des hôtels classés 1 étoile. Cette catégorie correspond aux gîtes de groupes.
- Précision des dates de perception et de reversement

Il est précisé que la présente délibération ne modifie en rien les tarifs actuellement en vigueur, précédemment votés par le conseil communautaire.

Le Conseil communautaire

- Vu la délibération n°60/2011 du conseil communautaire du 19 avril 2011 instituant la taxe de séjour au réel sur le territoire du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°18/2015 du conseil communautaire du 19 février 2015 prenant acte de la Réforme de la taxe de séjour
- Vu la délibération n°53/2015 du 26 mars 2015 modifiant les tarifs de la taxe de séjour,
- Vu l'article 86 de la loi de Finances rectificative du 29 décembre 2016
- Vu la délibération n°105/2018 du conseil communautaire du 21 juin 2018 modifiant les tarifs de la taxe de séjour,
- Vu la loi de Finances n°2019-1479 du 28 décembre 2019 et notamment les articles 112 et 113 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 3 septembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** que les hébergements situés dans les communes appartenant au territoire du Pays de Falaise proposant des nuitées marchandes sont assujettis à la taxe de séjour depuis le 1^{er} janvier 2012
- **PREND ACTE** que conformément à l'article R. 2333-43 du CGCT, les natures d'hébergement concernés par l'assujettissement à la taxe de séjour sont les suivantes :
 - 1° Les palaces ;
 - 2° Les hôtels de tourisme ;
 - 3° Les résidences de tourisme ;
 - 4° Les meublés de tourisme ;
 - 5° Les villages de vacances ;
 - 6° Les chambres d'hôtes ;
 - 7° Les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques ;
 - 8° Les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air ;
 - 9° Les ports de plaisance.
 - 10° Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9°.
- **CONFIRME** que la taxe de séjour est perçue sur l'année complète du 1^{er} janvier au 31 décembre selon le régime du réel.

- **ETABLIT** que le reversement du produit de la taxe de séjour est fixé trimestriellement soit :
 - Du 1^{er} janvier au 31 mars – reversement avant le 20 avril
 - Du 1^{er} avril au 30 juin – reversement avant le 20 juillet
 - Du 1^{er} juillet au 30 septembre – reversement avant le 20 octobre
 - Du 1^{er} octobre au 31 décembre – reversement avant le 20 janvier de l'année suivante

- **FIXE** les tarifs par personne et par nuitée conformément au tableau suivant :

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,15 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,75 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,45 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

- **ADOpte** le taux de 3 % applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements sans classement ou en attente de classement ;

- **FIXE** le loyer minimum journalier à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 0 € ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques

Le Président,
Jean-Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 22/09/2020 Reçu en préfecture le 22/09/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20200908-090B_2020-DE
--



TOURISME – ANNEXE A LA DELIBERATION RELATIVE AUX MODALITES DE LA TAXE DE SEJOUR – ANNEE 2021

Communauté de Communes du Pays de Falaise – Calvados

Période de perception : annuelle – 1^{er} janvier au 31 décembre selon le calendrier suivant :

Périodes de collecte	Date limite du reversement
1 ^{er} au 31 mars	20 avril
1 ^{er} avril au 30 juin	20 juillet
1 ^{er} juillet au 30 septembre	20 octobre
1 ^{er} octobre au 31 décembre	20 janvier de l'année n+1

Taxe additionnelle à la taxe de séjour instituée par le département : **NON**

Envoyé en préfecture le 22/09/2020
Reçu en préfecture le 22/09/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20200908-090B_2020-DE

TARIFS

Catégories d'hébergement	Régime	Fourchette légale	Tarifs fixés par la collectivité
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	RÉEL	0,70 € - 4,00 €	2,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles		0,70 € - 3,00 €	1,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles		0,70 € - 2,30 €	1,15 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles		0,50 € - 1,50 €	0,75 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles		0,30 € - 0,90 €	0,45 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives		0,20 € - 0,80 €	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.		0,20 € - 0,60 €	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance		0,20 €	0,20 €
Hébergement sans classement ou en attente de classement		1 % - 5 %	3 %

Rappel des exonérations applicables pour les personnes assujetties à la taxe de séjour au réel (art. L. 2333-31 du CGCT) :

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté de communes du Pays de Falaise
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 0 €

L'an deux mille vingt, le quinze octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à PONT D'OUILLY, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 63	Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-091_2020-DE
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71 Contre : 0	

Date de convocation : 08/10/2020

M. Christian Bacheley est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Roger	Excusé	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Absent	DUBOURGLAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERSE-MARIE	Cécile	A donné pouvoir à Philippe Drouet			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Grégoire Dagorn			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN	Delphine	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Absent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Absent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINTE-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Absent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	A donné pouvoir à Christian Bacheley	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHALFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain		SUZANNE	Alain	Présent
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Absent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIoT	Michaël		Absent	MOISSON	Pierre
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine		Excusée	RAULT	Thierry
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques		GIDEL	Sandrine	Présente
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	A donné pouvoir à Gérard KEPA			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie		Absent		
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Présente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HIEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente	BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge		LEVAILLANT	Marie-Françoise	Présente
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	A donné pouvoir à JP Mesnil	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique		Absent	BLIN	Jean-Claude
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRISPIN	Estelle	
USSY	DEULE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis		BENOIST	Rémi	Présent
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 20/10/2020

Affichée le : 20/10/2020

<p>Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-091_2020-DE</p>
--

**ADMINISTRATION GENERALE – INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE
COMMUNAUTAIRE REPRESENTANT LA COMMUNE DE FALAISE**

Le Conseil communautaire

- Vu les articles L 5211-6 et L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L273-10 du Code électoral édictant que lorsqu'un siège de Conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu Conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de Conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu ;
- Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement de Madame Elisabeth JOSSEAUME démissionnaire, Conseiller communautaire représentant la commune de Falaise ;

Après en avoir délibéré,

- **DECLARE** installée au sein du Conseil communautaire :
 - Madame Valérie MARIE-ROUQUETTE au lieu et place de Madame Elisabeth JOSSEAUME ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-091_2020-DE



L'an deux mille vingt, le quinze octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à PONT D'OUILLY, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 63	Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-092_2020-DE
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71 Contre : 0	

Date de convocation : 08/10/2020

M. Christian Bacheley est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom		
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith		
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle		
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud		
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente	BOULAND	Patrick		
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques		
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		Excusé	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe		
COURCY	VERDONCK	Marc		Absent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCQ	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine		
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques		
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques		
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre		
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent				
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent				
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	A donné pouvoir à Philippe Drouet				
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent				
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Grégoire Dagorn				
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent				
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Thérèse Leblond				
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente				
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat				
FALAISE	PETIT	Sandrine	A donné pouvoir à Fabrice Gracia				
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent				
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présente				
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent				
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente				
FALAISE	THOMAS	Pascal		Absent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente				
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent				
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente				
FALAISE	SOBECKI	Loïc		Absent			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente				
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno		Absent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	DUIN	Michel		
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina		
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte		
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude		
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali		
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert		Absent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	A donné pouvoir à Christian Bacheley	NOEL	Colette		
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël		
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine		
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean		
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain			SUZANNE	Alain	Présent
LOUVAGNY	PORCHON	Christian		Absent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIoT	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Excusée	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques		GIDEL	Sandrine	Présente
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	A donné pouvoir à Gérard KEPA			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Présente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente	BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge		LEVAILLANT	Marie-Françoise	Présente
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	A donné pouvoir à JP Mesnil	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Absent	BLIN	Jean-Claude	
SOMMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis		BENOIST	Rémi	Présent
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 20/10/2020

Affichée le : 20/10/2020

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-092_2020-DE

**ADMINISTRATION GENERALE – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ASSEMBLEES LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le conseil communautaire doit adopter dans les 6 mois suivant le renouvellement général son règlement intérieur.

Le règlement intérieur a pour objet de définir les règles de fonctionnement des différentes instances et ainsi de mieux appréhender les règles de gouvernance. Ce règlement prend essentiellement en compte des dispositions légales du Code Général des Collectivités Territoriales mais s'adapte également aux spécificités de notre territoire quand la règle s'avère souple afin de définir notre propre mode de fonctionnement.

Le Conseil communautaire

- Vu l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 1^{er} octobre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le règlement intérieur dont les dispositions figurent en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-092_2020-DE



L'an deux mille vingt, le quinze octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à PONT D'OUILLY, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 63	Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-093_2020-DE
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71 Contre : 0	

Date de convocation : 08/10/2020

M. Christian Bacheley est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Excusé	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Absent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESSE-MARIE	Cécile	A donné pouvoir à Philippe Drouet			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Grégoire Dagorn			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonla	Présente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Absent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Absent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Absent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	A donné pouvoir à Christian Bacheley	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain		SUZANNE	Alain	Présent
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Absent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Excusée	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques		GIDEL	Sandrine	Présente
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	A donné pouvoir à Gérard KEPA			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Présente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente	BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge		LEVAILLANT	Marie-Françoise	Présente
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	A donné pouvoir à JP Mesnil	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Absent	BUN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis		BENOIST	Rémi	Présent
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 20/10/2020

Affichée le : 20/10/2020

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-093_2020-DE

ADMINISTRATION GENERALE - PACTE DE GOUVERNANCE - DEBAT ET DECISION SUR ELABORATION

Le Conseil,

- Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- Vu l'article L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'installation du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 ;
- Vu l'avis du Bureau communautaire du 1^{er} octobre 2020 ;
- Vu le débat préalable sur le pacte de gouvernance en cette séance ;
- Considérant qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public ;
- Considérant que si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il l'adopte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte ;
- Considérant que la Communauté de communes du Pays de Falaise organise déjà la gouvernance à l'échelle du territoire au travers des commissions thématiques spécifiques, du bureau communautaire, de la conférence des maires ;
- Considérant les règles adoptées au travers du règlement intérieur de la collectivité ;

Après en avoir délibéré,

- **INDIQUE** avoir tenu un débat sur le pacte de gouvernance ;
- **DÉCIDE de ne pas élaborer** de pacte de gouvernance entre les communes membres et la communauté de communes du Pays de Falaise.

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-093_2020-DE

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201015-092_2020-DE



Règlement intérieur
de la Communauté de communes
du Pays de Falaise

adopté par délibération n92/2020 du 15 octobre 2020

Sommaire

Partie I – Exercice du mandat et principes de gouvernance

Chapitre I - Charte de l'élu local et de solidarité des élus du Pays de Falaise

Article 1 : Engagement des élus

Chapitre II - Principe de gouvernance : fonctionnement et positionnement des acteurs

Article 2 : Les élus et les organes de la Communauté de communes

2.1 Les membres de l'exécutif

2.1.1 Le président

2.1.2 Les vice-présidents et conseillers délégués

2.2 Les organes consultatifs et délibératifs

2.2.1 Le bureau communautaire

2.2.2 Le conseil communautaire

2.2.3 Les commissions

2.2.4 Les micro-régions

2.2.5 La conférence des Maires

Article 3 : Les agents de la collectivité

Partie II – Organes de la Communauté de communes

Chapitre I - Organisation et tenue des séances du conseil communautaire

Section 1 - Organisation des séances du conseil communautaire

Article 4 - Périodicité des séances

Article 5 - Lieu des réunions du conseil communautaire

Article 6 - Réunions tenues en téléconférence

Article 7 - Convocation

Article 8 - Ordre du jour

Article 9 - Accès aux dossiers par les conseillers communautaires

Article 10 - Information des conseillers municipaux

Article 11 – Accès aux dossiers par tout citoyen – Droit à communication des documents

Article 12 – Questions orales

Article 13 – Questions écrites

Article 14 – Vœux et motions

Section 2 - Tenue des séances du conseil communautaire et organisation des débats

Article 15 – Accès et tenue du public

Article 16 – Présidence

Article 17 – Police de l'assemblée

Article 18 – Quorum

Article 19 – Suppléance et pouvoir

Article 20 – Secrétariat de séance

Article 21 – Affaires soumises à délibération

Article 22 – Déroulement de la séance

Article 23 – Débats ordinaires

Article 24 - Débat d'orientation budgétaire

Article 25 – Séance à huis clos

Article 26 – Suspension de séance

Article 27 – Amendements

Article 28 – Clôture de toute discussion

Article 29 – Vote

Article 30 – Enregistrement des débats

Article 31 – Enregistrement et publication des délibérations
Article 32 – Compte-rendu et procès-verbal

Chapitre II – Le bureau communautaire

Article 33 – Composition
Article 34 – Attribution
 34.1 Avis sur les décisions et orientations stratégiques
 34.2 Délégations du conseil
Article 35 – Tenue des séances

Chapitre III – Les commissions

Article 36 – Les commissions thématiques communautaires
 36.1 Création
 36.2 Rôle
 36.3 Composition
 36.4 Fonctionnement
Article 37 – Les commissions obligatoires

Chapitre IV – Dispositions diverses

Article 38 – Représentations de la Communauté de communes au sein des organismes extérieurs
 38.1 Les désignations par le conseil
 38.2 Les désignations par le Président
Article 39 – Retrait de délégations à un vice-président
Article 40 – Données personnelles des élus
Article 41 – Application et modification du règlement intérieur
Article 42 – Autres règlements intérieurs

PARTIE I – EXERCICE DU MANDAT ET PRINCIPES DE GOUVERNANCE

CHAPITRE I - CHARTE DE L'ÉLU LOCAL ET DE SOLIDARITÉ DES ÉLUS DU PAYS DE FALAISE

Article 1 - Engagement des élus

Conformément aux dispositions de l'article L 1111-1-1 du CGCT, lecture de la charte de l'élu local a été donnée par le Président lors de la séance d'installation du conseil communautaire. Les dispositions sont ici reprises, chaque élu s'engageant à respecter ces principes.

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. ».

CHAPITRE II - PRINCIPES DE GOUVERNANCE (FONCTIONNEMENT ET POSITIONNEMENT DES ACTEURS)

Ces principes de fonctionnement et de positionnement des acteurs sont précisés et arrêtés dans un souci de clarification des rôles des différents acteurs de la Communauté de communes du pays de Falaise, élus et agents, mais aussi des différentes instances de décision et de réflexion.

Article 2 - Les Elus et les organes de la Communauté de communes

2.1- Les membres de l'exécutif

2.1.1 Le Président

Le président constitue l'exécutif principal de la communauté de communes. A ce titre, il est le représentant légal de la collectivité et le premier responsable de l'établissement

Ses attributions sont les suivantes :

- Il prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant de la Communauté de communes ;
- Il est l'Ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes ;
- Il est le supérieur hiérarchique des services de la Communauté de communes ;
- Il représente la Communauté en justice ;
- Il peut recevoir délégation du conseil communautaire d'une partie de ses attributions ;
- Il peut déléguer, sous sa surveillance, à un vice-président ou un membre du bureau une fonction ou la gestion d'un dossier particulier ;

- Il peut déléguer sa signature à certains personnels administratifs.

Le président constitue donc l'animateur principal de la collectivité et en lien avec les vice-présidents, il est chargé de la définition et de l'exécution de la politique communautaire.

Au sein du conseil communautaire, il est responsable de la tenue des débats. A ce titre, il est associé à toute réflexion ou décision importante, sensible et/ou exceptionnelle au regard des processus habituels.

Il est saisi de toute demande orale ou écrite relevant de tous niveaux.

2.1.2 – Les vice-présidents et conseillers délégués

Membres de l'exécutif, ils ont en charge, par délégation du Président un secteur défini de l'action communautaire. Ils sont les animateurs de leurs secteurs respectifs, en lien avec l'agent référent technique de ces secteurs, et ont en charge la réflexion prospective les concernant, notamment par le biais des commissions thématiques correspondantes. Ils règlent pour leurs domaines, les affaires courantes en lien avec le Président et l'administration communautaire, notamment le Directeur Général des Services. A ce titre, ils sont informés et saisis de toute demande écrite ou orale adressé à la collectivité et de toute réponse de celle-ci concernant leurs secteurs d'intervention.

Réciproquement, ils informent le Président des questions, évolutions et décisions à prendre concernant le secteur dont ils ont la charge.

Ils représentent, par délégation du Président, la collectivité dans leurs domaines de compétences auprès des partenaires, administrations, citoyens et associations.

2.2- Les organes consultatifs et délibératifs

2.1.3 – Le bureau

Les membres de l'exécutif constituent le bureau communautaire sont le rôle et les missions sont précisés aux articles 33 à 25 du présent règlement

2.4 – Le conseil communautaire

Le Conseil Communautaire est l'assemblée délibérante de la collectivité. Il règle par ses délibérations et ses votes les affaires de la Communauté, en raison du principe de spécialité et ceci, en respectant les lois et règlements relatifs au contrôle administratif et financier des collectivités locales. Les règles relatives au conseil sont précisées aux articles 4 à 32 du présent règlement

2.5 Les commissions thématiques

Les commissions thématiques constituent des organes de travail et des réflexions dans les domaines particuliers qui leur sont attribués sous la Présidence des vice-présidents délégués *ad hoc*. Elles émettent de avis et ne constituent pas une assemblée délibérante. Les règles relatives à ces commissions sont fixées à l'article 36 du présent règlement.

2.6 Les micro-régions

Compte-tenu de la taille du territoire communautaire du Pays de Falaise, celui-ci est divisé en huit micro-régions. La micro-région constitue un échelon pertinent d'échanges et de réflexion sur les organisations à mettre en place ou à parfaire.

Ainsi, la micro-région constitue organe de liaison entre les élus communaux et les élus communautaires. Pour ce faire, des vice-présidents sont élus au sein du conseil communautaire jouant le rôle d'interface entre les

élus municipaux et les élus communautaires, de coordinateur et d'animateur des réunions de la micro-région dont ils sont issus.

Ces vice-présidents siègent au sein du bureau communautaire avec le Président et les autres vice-présidents. Afin d'assurer la coordination entre les élus communaux, l'administration communautaire et l'exécutif de la Communauté de communes, il pourra être désigné un référent administratif.

Les micro-régions n'ont cependant pas vocation à se substituer aux commissions mises en place en début de mandature et qui constituent l'organe de travail correspondant aux compétences communautaires.

2.7 La conférence des maires

La conférence des maires, présidée par le Président de la Communauté de communes comprend les maires des communes membres. Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de la Communauté de communes ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.

Cf. article L5111-11-3 CGCT

La conférence est un organe de débat, d'écoute et de réflexion sur tout sujet intéressant directement la Communauté de communes ou pouvant l'intéresser à l'avenir. Elle n'a pas de pouvoir délibératif.

Un compte-rendu de séance est établi aux fins de conserver les sujets traités et les échanges.
Le président de la Communauté de communes détient le pouvoir de police de l'assemblée

Article 3 - Les Agents

3. 1 Le directeur général des services

Le Directeur Général des Services a en charge, sous la responsabilité du Président, la direction et l'animation de l'ensemble des services communautaires. Il prépare les réunions de la Communauté de Communes et du conseil communautaire et organise l'exécution des décisions par les services. Il assiste les élus dans la définition des orientations stratégiques de la structure et assure le travail d'expertise des cadres et des services à l'intention des élus. Pour mener à bien ces missions, il est assisté des cadres de la collectivité, responsables de leurs pôles, secteurs ou services respectifs.

3. 2 Les cadres et responsables de services

Ils ont en charge l'animation opérationnelle de leurs services respectifs, ils encadrent les agents de ces services pour permettre à ceux-ci d'assurer le service public local. Ils concourent à la préparation des décisions des élus et ont aussi un rôle d'expertise et de conseil. Ils exécutent et font exécuter les décisions des élus sous la responsabilité de la direction générale des services. Ils ont notamment un rôle de proposition, d'analyse et de veille. Référent technique d'une ou plusieurs commissions thématiques, ils travaillent en lien direct avec la ou les présidents concernés tout en informant le Directeur Général des Services de l'avancement des dossiers et en le sollicitant avant toute prise de décision.

3. 2 Les services

Ils ont en charge l'exécution des missions de service public qui leurs sont confiées et l'exécution des décisions communautaires. A ce titre, ils bénéficient des droits et devoirs/obligations prévus dans le statut de la fonction publique territoriale, au même titre que le Directeur Général des Services, les cadres et responsables de services. Ils concourent au multi accueil des usagers. Ils informent l'encadrant, le Directeur Général et les élus, de tout fait, remarque ou suggestion permettant une amélioration du service public ou/et de l'organisation territoriale et des réalisations.

Ils ont un rôle d'expertise et de conseil dans leurs domaines respectifs et sont forces de propositions.

En lien avec leurs cadres ou référents techniques, ils accusent réception des demandes émanant des usagers, citoyens, administrations, associations et s'engagent à y répondre dans un délai maximal à déterminer selon la complexité du dossier.

PARTIE II – DISPOSITIONS RELATIVES ORGANES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

CHAPITRE I : ORGANISATION ET TENUE DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRES

SECTION 1 : ORGANISATION DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRES

Article 4 - Périodicité des séances

Le conseil communautaire se réunit au moins une fois par trimestre.

Le président peut réunir le conseil chaque fois qu'il le juge utile.

Il est tenu de le convoquer dans un délai maximal de trente jours quand la demande motivée lui en est faite par le représentant de l'État dans le département ou par le tiers au moins des membres du conseil communautaire en exercice dans les communes de 3 500 habitants et plus. En cas d'urgence, le représentant de l'État dans le département peut abréger ce délai.

Cf. article L5211-1 et L2121-9 CGCT

Article 5 - Lieu des réunions de conseil communautaire

L'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres permettant la tenue de la réunion dans de bonnes conditions (taille de la salle, réseau internet).

Article 6 - Réunions tenues en téléconférence

Le conseil communautaire désigne par délibération les salles équipées du système de téléconférence dans les communes membres en s'assurant que ces lieux respectent les principes de neutralité et garantissant les conditions d'accessibilité et de sécurité mentionnées au 4^{ème} alinéa de l'article L2121-7 CGT

Le caractère public des délibérations et des votes est assuré dans les salles équipées d'un système de téléconférence, lesquelles sont rendues accessibles au public.

La téléconférence se tient par visioconférence ou à défaut audioconférence. Elle se déroule conformément aux principes et conditions mentionnées au 4^{ème} alinéa de l'article L2121-7.

Un agent de la Communauté de communes est présent pendant toute la durée de la réunion du conseil communautaire et assure les fonctions d'auxiliaire du secrétaire de séance mentionnées au 2^{ème} alinéa de l'article L2121-15 CGCT. A ce titre, il recense les entrées et sorties du ou des conseillers communautaires présents ainsi que les pouvoirs éventuels dont ils bénéficient. Il assure également le fonctionnement technique du système de téléconférence et toutes autres missions pouvant lui être demandées par le secrétaire de séance.

Un agent d'une commune membre de la Communauté de communes, désigné à cette fin par le président, peut également assurer les fonctions d'auxiliaire du secrétaire de séance. L'agent concernée peut, le cas échéant, faire l'objet d'une convention de mise à disposition entre son employeur et la Communauté de communes. Le cas échéant, la mise à disposition de locaux et d'équipements communaux fait également l'objet d'une convention avec la Communauté de communes.

Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201015-092_2020-DE

A l'initiative du président de la Communauté de communes, la réunion du conseil communautaire débute lorsque l'ensemble des conseillers communautaires ont, dans les salles désignées comme lieux de réunion de ce conseil, un accès effectif aux moyens de transmission. Les débats sont clos par le président.

En cas d'adoption d'une demande de vote secret selon les dispositions du 1° de l'article L2121-21 CGCT, le président reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure. Cette séance ne peut se tenir par téléconférence »

Cf. article R.5211-2-1 et R.5211-2-2 CGCT

Article 7 - Convocation

Le Président convoque les membres de l'organe délibérant. Cette convocation indique les questions portées à l'ordre du jour et précise la date, l'heure et le lieu de la réunion. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée.

Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers communautaires en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

Elle est adressée dans un délai de cinq jours francs au moins avant la tenue de réunion aux conseillers communautaires.

En cas d'urgence cependant, ce délai de convocation peut être abrégé par le Président, sans toutefois pouvoir être inférieur à un jour franc. Dans ce cas, le Président en rend compte dès l'ouverture du conseil communautaire, lequel se prononce définitivement sur l'urgence et peut décider de renvoyer en tout ou partie l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour à une séance ultérieure.

Cf. articles L2121-10 et L5211-11 CGCT

Lorsque le conseil communautaire se tient par téléconférence, il en est fait mention sur la convocation.

Ce document est publié ou affiché au siège de la Communauté de communes, sur son site internet ainsi que dans les salles mentionnées dans la délibération du conseil communautaire.

(cf art R5211-2 CGCT)

La convocation est accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération. Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces jointes, à sa demande, être consulté au siège de la Communauté de Communes

Article 8 - Ordre du jour

Le Président fixe l'ordre du jour.

L'ordre du jour est reproduit sur la convocation et porté à la connaissance du public. Les affaires inscrites à l'ordre du jour peuvent être préalablement soumises pour avis aux commissions intercommunales compétentes.

Le conseil communautaire ne peut pas délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour.

Article 9 - Accès aux dossiers des délégués communautaire

Tout membre du conseil communautaire a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la Communauté de Communes qui font l'objet d'une délibération.

La Communauté de Communes assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'elle juge les plus appropriés.

Cf. articles L. 2121-13 et L2121-13-1 CGCT

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-092_2020-DE

Ainsi, dans le cadre des affaires soumise à délibération, les éléments du dossier de conseil communautaire sont consultables directement soit en pièce jointe à la convocation, et si le dossier est trop lourd, un lien est transmis pour télécharger les dossier in extenso.

Notamment, si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande, être consulté au siège de la Communauté de Communes par tout conseiller communautaire.

Ce dossier est consultable par les membres du conseil communautaire mais également par tout membre du conseil municipal d'une commune membre de la Communauté de communes en version papier au siège de la communauté de communes aux heures ouvrables à compter de la date convocation.

Dans tous les cas, ces dossiers seront tenus en séance à la disposition des membres de l'assemblée.

Toute question, demande d'information complémentaire ou intervention d'un membre du conseil communautaire auprès de l'administration communautaire, devra se faire sous couvert du Président ou du Vice-président, sous réserve de l'application de l'article L.2121-12 alinéa 2 ci-dessus

Article 10 - Information des conseillers municipaux

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-092_2020-DE

Les conseillers municipaux des communes membres de la communauté de communes qui ne sont pas membres de son organe délibérant sont informés des affaires de l'établissement faisant l'objet d'une délibération.

Ils sont destinataires d'une copie de la convocation adressée aux conseillers communautaires avant chaque réunion de l'organe délibérant de la Communauté de communes, accompagnée, le cas échéant, de la note explicative de synthèse mentionnée au premier alinéa de l'article L. 2121-12. Leur sont également communiqués les rapports mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 et au premier alinéa de l'article L. 5211-39 ainsi que le compte rendu des réunions de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Si la conférence des maires émet des avis, ceux-ci sont adressés à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres de la Communauté de communes.

Les documents mentionnés aux deuxième et troisième alinéas du présent article sont transmis ou mis à disposition de manière dématérialisée par la Communauté de communes.

Ces documents sont consultables en mairie par les conseillers municipaux, à leur demande.

Cf article L5211-40-2 CGCT

Article 11 - Accès aux dossiers par tout citoyen – droit à communication des documents

Les informations soumises à délibérations sont consultables par tout citoyen depuis le site internet de la Communauté de communes : www.paysdefalaise.fr

A noter cependant que tout document constituant uniquement un document de travail n'est pas un document diffusable.

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la communauté de communes et des arrêtés communautaires

Chacun peut les publier sous sa responsabilité.

La communication des documents mentionnés au premier alinéa qui peut être obtenue aussi bien auprès du président que des services déconcentrés de l'Etat, intervient dans les conditions prévues par l'article L. 311-

9 du code des relations entre le public et l'administration. Cet article L311- 19 du code entre des relations entre le public et l'administration dispose : « *L'accès aux documents administratifs s'exerce, au choix du demandeur et dans la limite des possibilités techniques de l'administration :*

1° Par consultation gratuite sur place, sauf si la préservation du document ne le permet pas ;

2° Sous réserve que la reproduction ne nuise pas à la conservation du document, par la délivrance d'une copie sur un support identique à celui utilisé par l'administration ou compatible avec celui-ci et aux frais du demandeur, sans que ces frais puissent excéder le coût de cette reproduction, dans des conditions prévues par décret ;

3° Par courrier électronique et sans frais lorsque le document est disponible sous forme électronique ;

4° Par publication des informations en ligne, à moins que les documents ne soient communicables qu'à l'intéressé en application de l'article L. 311-6.

Article 12 - Questions orales

Les conseillers communautaires ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la Communauté de Communes.

Cf. article L. 2121-19 CGCT

Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général.

Elles sont traitées à la fin de chaque séance. La durée consacrée à cette partie pourra être limitée à 30 minutes au total.

Le président ou le vice-président compétent y répond directement dans la mesure du possible ou s'engage à apporter la réponse au demandeur dans les jours suivants la réunion.

Cependant, si le nombre, l'importance ou la nature des questions orales le justifie, le président peut décider de les traiter dans le cadre d'une séance du conseil communautaire spécialement organisée à cet effet.

Elles ne donnent pas lieu à des débats, sauf demande de la majorité des conseillers communautaires présents. Si l'objet des questions orales le justifie, le Président peut décider de les transmettre pour examen aux commissions permanentes concernées.

Article 13 - Questions écrites

Chaque membre du conseil communautaire peut adresser au Président des questions écrites sur toute affaire ou tout problème concernant la Communauté de Communes ou l'action communautaire.

Ces questions devront être transmises au président au plus tard 48 heures avant la séance afin de lui permettre de bénéficier du temps nécessaire pour y répondre.

Article 14 – Vœux et motions

Le vœu et la motion n'ont pas de valeur réglementaire. Le conseil communautaire peut émettre des vœux ou des motions portant sur tout sujet d'intérêt local, sans qu'il soit nécessaire que le sujet entre dans les compétences de la Communauté de communes.

Des propositions de vœux ou de motions peuvent être transmises au Président aux fins d'être inscrites à l'ordre du jour du conseil communautaire. Le titre et le texte doivent être transmises. Il appartient au Président de juger de l'opportunité d'inscrire des vœux et motions à l'ordre du jour.

Dans l'hypothèse où cette proposition intervient le jour de la réunion de conseil, il doit en être fait part au Président avant l'ouverture de la séance. Le président en fait part l'assemblée qui décide de l'inscription de ce vœu ou motion à l'ordre du jour de la présente réunion ou de son report à un conseil suivant.

Les vœux et motions sont examinés à la fin de séance.

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-092_2020-DE

SECTION 2 : TENUE DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET ORGANISATION DES DEBATS

Article 15 - Accès et tenue du public

Les séances des conseils communautaires sont publiques.

Cf. article L. 2121-18 alinéa 1^{er} CGCT

L'accès au public est autorisé dans la limite des places disponibles et dans le respect des règles de sécurité. Afin de prévenir toute difficulté dans le déroulement de la séance de conseil, le président peut, au titre de la police de l'assemblée, limiter ou interdire l'accès dans l'enceinte du conseil.

Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Il doit observer le silence durant toute la durée de la séance. Toutes marques d'approbations ou de désapprobations sont interdites.

Un emplacement spécial est réservé aux représentants de la presse.

Article 16 - Présidence

Le conseil communautaire est présidé par le Président et, à défaut, par celui qui le remplace.

Dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le conseil communautaire élit son président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion; mais il doit se retirer au moment du vote.

Cf. article L. 2121-14 CGCT

Article 17- Police de l'assemblée

Le président a seul la police des séances du conseil communautaire. Il procède à l'ouverture des séances, vérifie le quorum, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à l'affaire soumise au vote. Il met fin s'il y a lieu aux interruptions de séance, met aux voix les propositions et les délibérations, décompte les scrutins, juge conjointement avec le secrétaire de séance les épreuves des votes, en proclame les résultats, prononce la suspension et la clôture des séances après épuisement de l'ordre du jour.

Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre.

En cas de crime ou de délit (propos injurieux ou diffamatoires ...), le Président en dresse procès verbal et saisit immédiatement le Procureur de la République.

Cf. article L. 2121-16 CGCT

Article 18 - Quorum

Le conseil communautaire ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Cf. article L. 2121-17 CGCT

Le quorum doit être atteint à l'ouverture de la séance mais aussi lors de la mise en discussion de toute question soumise à délibération. Ainsi, si un conseiller communautaire s'absente pendant la séance, cette dernière ne peut se poursuivre que si le quorum reste atteint malgré ce départ.

Si le quorum n'est pas atteint à l'occasion de l'examen d'un point de l'ordre du jour soumis à délibération, le Président lève la séance et renvoie la suite des affaires à une date ultérieure.

Les pouvoirs donnés par les conseillers absents n'entrent pas en compte dans le calcul du quorum.

Article 19 - Suppléance et pouvoir

Tout conseiller communautaire empêché d'assister à une séance du conseil est tenu d'en informer le président avant chaque séance et de prévenir son suppléant le cas échéant.

Si le conseiller communautaire ne dispose pas de suppléant ou si son suppléant est lui-même empêché, il peut donner pouvoir écrit de voter en son nom à un autre conseiller communautaire. Dans ce cas, le pouvoir doit être daté, signé et remis au président en début de séance.

La délégation de vote peut être établie au cours d'une séance à laquelle participe un conseiller obligé de se retirer avant la fin de la séance.

Un même conseiller communautaire ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Le pouvoir est toujours révocable. De même, il peut être valable pour deux réunions, à la condition que cela soit clairement spécifié dans le pouvoir.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Cf. article L.2121-20 du CGCT

Afin d'éviter toute contestation sur leur participation au vote, les conseillers communautaires qui se retirent de la salle des délibérations doivent faire connaître au Président leur intention ou leur souhait de se faire représenter.

Article 20 - Secrétariat de séance

Au début de chacune de ses séances, le conseil communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Cf. article L. 2121-15 CGCT

Le secrétaire de séance assiste le Président pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Le président peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) un ou plusieurs auxiliaire(s) pris en dehors de l'assemblée.

Article 21- Affaires soumises à délibération

Le conseil communautaire règle par ses délibérations les affaires de la Communauté de Communes.

Il donne son avis toutes les fois que cet avis est requis par les lois et règlements, ou qu'il est demandé par le représentant de l'État dans le département.

Cf. article L. 2121-29 CGCT

Article 22 - Déroulement de la séance

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum, proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint, cite les pouvoirs reçus. Il fait approuver le procès verbal de la séance précédente et prend note des rectifications éventuelles.

Le Président appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour ; seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération. Il soumet à l'approbation du conseil communautaire les points urgents qui ne revêtent pas une importance capitale et qu'il propose d'ajouter à l'examen communautaire du jour.

Le Président accorde immédiatement la parole en cas de réclamation relative à l'ordre du jour.

Il demande au conseil communautaire de nommer le secrétaire de séance. Le Président rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du conseil communautaire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Il aborde ensuite les points de l'ordre du jour tels qu'ils apparaissent dans la convocation.

Chaque affaire fait l'objet d'un résumé sommaire par les rapporteurs désignés par le Président. Cette présentation peut être précédée ou suivie d'une intervention du Président lui-même ou du Vice-président compétent.

Article 23 - Débats ordinaires

La parole est accordée par le Président aux membres du conseil communautaire qui la demande. Un membre du conseil communautaire ne peut prendre la parole qu'après l'avoir obtenue du Président.

Les membres du conseil communautaire prennent la parole dans l'ordre chronologique de leur demande. Lorsqu'un membre du conseil communautaire s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Président qui peut alors faire, le cas échéant, application des dispositions prévues à l'article 17.

Sous peine d'un rappel à l'ordre, aucune intervention n'est possible pendant le vote d'une affaire soumise à délibération.

Article 24 - Débat d'orientation budgétaire

Un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

La convocation à la séance au cours de laquelle il est procédé au débat d'orientation budgétaire est accompagnée d'un rapport dont le contenu du rapport est celui fixé par voie réglementaire.

Cf. article L. 2312-1 CGCT

Article 25 - Séance à huis clos

Sur la demande de cinq membres ou du président, l'organe délibérant peut décider, sans débat, à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Cf. article L5211-11 CGCT

La décision de tenir une séance à huis clos est prise par un vote public du conseil communautaire.

Lorsqu'il est décidé que le conseil communautaire se réunit à huis clos, le public ainsi que les représentants de la presse doivent se retirer.

Article 26 - Suspension de séance

La suspension de séance est décidée par le président de séance. Le président peut mettre aux voix toute demande de suspension de séance formulée par au moins 2 conseillers communautaires.

Il revient au président de fixer la durée des suspensions de séance

Article 27 - Amendements

Les amendements ou contre-projets peuvent être proposés sur toutes affaires en discussion soumises au conseil communautaire.

Les amendements ou contre-projets doivent être présentés par écrit au Président. Le conseil communautaire décide si ces amendements sont mis en délibération, rejetés ou renvoyés à la commission compétente.

Article 28 - Clôture de toute discussion

Les membres du conseil communautaire prennent la parole dans l'ordre déterminé par le Président.

Il appartient au président de séance seul de mettre fin aux débats.

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-092_2020-DE

Article 29 - Votes

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du Président est prépondérante.

Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Les bulletins ou votes nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés.

Le conseil communautaire vote de l'une des quatre manières suivantes :

- à main levée,
- par assis et levé,
- au scrutin public par appel nominal,
- au scrutin secret.

Le mode de votation ordinaire est le vote à main levée. Il est constaté par le président et le secrétaire qui comptent, s'il est nécessaire, le nombre de votants pour et le nombre de votants contre.

Article 30 - Enregistrement des débats

Sans préjudice des pouvoirs que le Président tient de l'article L. 2121-16 CGCT (police de l'assemblée), ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.

Cf. article L. 2121-18 alinéa 3 CGCT

Les débats donnent lieu à enregistrement au vu de faciliter l'établissement du compte-rendu ensuite. Ces débats sont conservés au moins jusqu'à approbation de ce compte rendu en cas d'éventuelles contestations sur les propos rapportés. Ils sont ensuite conservés à titre d'archives

Il appartient au Président ou à celui qui le remplace de faire observer le présent règlement.

Article 31 - Enregistrement et publication des délibérations

Les délibérations sont inscrites par ordre de date.

Cf article L. 2121-23 CGCT

Les membres présents à la réunion signent une feuille de présence de la séance au cours de laquelle sont présentées les délibérations. Ces signatures valent signature des délibérations.

Le dispositif des délibérations du conseil communautaire prises en matière d'interventions économiques en application des dispositions du titre Ier du livre V de la première partie et des articles L. 2251-1 à L. 2251-4,

ainsi que celui des délibérations approuvant une convention de délégation de service public, fait l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la communauté de communes

Le dispositif des délibérations à caractère réglementaire est publié dans un recueil des actes administratifs dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

La publication au recueil des actes administratifs du dispositif des délibérations mentionnées ci-dessus est assurée sur papier. Elle peut l'être également, dans des conditions de nature à garantir leur authenticité, sous forme électronique. La version électronique est mise à la disposition du public de manière permanente et gratuite
Cf. article L. 2121-24 CGCT

Article 32 – Compte-rendu et Procès-verbaux

Le compte rendu est affiché sur la porte de la Communauté de Communes sous huitaine.

Cf. article L. 2121-25 CGCT

Il présente une synthèse sommaire des délibérations et des décisions du conseil.

Il reste affiché jusqu'au compte-rendu de la réunion suivante ou à défaut, pendant les deux mois suivant la réunion.

Les séances publiques du conseil communautaire sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats sous forme synthétique

La signature est déposée sur la dernière page du procès-verbal de la séance, après l'ensemble des délibérations.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Les membres du conseil communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Une fois établi, ce procès-verbal est tenu à la disposition des membres du conseil communautaire qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent.

Chapitre II : Le bureau communautaire

Article 33 - Composition

Comme précisé en partie I du présent règlement, le bureau de la Communauté de communes est composé du Président, des vice-présidents et éventuellement d'autres membres du bureau (article L5211-10 CGCT)

Par délibération n° du 11 juillet 2020, le conseil communautaire a fixé ainsi qu'il suit la composition : le Président, les vice-Présidents, les membres complémentaires.

Sont également membres du bureau communautaire les conseillers délégués ayant reçu une délégation de fonction du Président.

Les membres du bureau ont voix délibérative.

Peuvent être conviés aux réunions du bureau communautaire et à l'initiative du Président les conseillers départementaux et conseillers régionaux du territoire de la Communauté de communes du Pays de Falaise. Ces conseillers n'ont pas voix délibérative.

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-092_2020-DE

Le Président peut également convier au bureau toute personne qu'il juge utile, élu, agent de la collectivité ou personne extérieure à la collectivité en fonction de l'ordre du jour du bureau. Cette personne n'a pas voix délibérative.

Article 34 - Attributions

34.1 Avis sur décisions et orientations stratégiques

Le bureau se réunit préalablement à la tenue des Conseils communautaires et à chaque fois que le Président l'estime nécessaire pour aborder des questions et des projets de manière collégiale. L'ordre du jour est arrêté par le Président, sur proposition du Directeur Général des Services. Son ordre du jour et la tenue de réunions doivent permettre un examen des affaires courantes de la Communauté de communes du pays de Falaise qui nécessitent un avis, une réflexion collégiale, un échange d'informations ou un examen des dossiers importants et/ou projectif. Tout dossier inscrit à l'ordre du jour doit faire l'objet auparavant d'un avis de la commission *ad hoc*. Exception est faite lorsqu'il s'agit d'aborder de nouvelles orientations politiques, programmes ou projet qui pourraient faire l'objet d'une réflexion, d'études. Le cas échéant, le bureau décide de confier la poursuite de la réflexion et la mise en œuvre du projet à la commission la plus adéquate.

Le bureau est également une instance de régulation quant au bon fonctionnement de la Communauté de communes du pays de Falaise.

34.2 Délégations du conseil

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 CGCT, le bureau communautaire peut sur délibération du conseil communautaire, déléguer une partie de ses attributions au bureau. Le cas échéant, le Président rend compte des décisions du bureau à chacune des réunions du conseil communautaire.

Ces délégations peuvent être accordées pour la durée du mandat et il y être mis fin à tout moment par l'assemblée délibérante.

Article 35 – Tenue des séances du bureau communautaire

Le bureau communautaire est convoqué par le Président selon un ordre du jour fixé par lui.

Le président détient la police de l'assemblée, comme pour le conseil communautaire.

Un Compte-rendu de réunion est établi à l'issue de la réunion.

CHAPITRE III : Commissions thématiques et commissions obligatoires

La Communauté de communes crée et procède aux désignations des commissions qui sont soit facultatives soit obligatoires en vertu de lois et règlements. Le rôle et le fonctionnement de ces commissions diffère selon qu'elles relèvent de l'un ou l'autre de ces catégories

Article 36 - Commissions communautaires

36.1 : création

Le conseil communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Les commissions intercommunales sont donc créées au regard des compétences exercées par la Communauté.

Cf. article L. 2121-22 CGCT

Par délibération n° /2020 du conseil communautaire du 8 septembre 2020, le conseil communautaire a décidé de créer 8 commissions intercommunales permanentes :

Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201015-092_2020-DE

- Commission *développement économique et emploi*
- Commission *aménagement de l'espace*
- Commission *accompagnement aux communes*
- Commission *cadre de vie*
- Commission *développement durable*
- Commission *finances et fiscalité*
- Commission *environnement*
- Commission *assainissement*
- Commission *culture et patrimoine*

Le conseil communautaire peut décider de créer des commissions intercommunales temporaires afin d'examiner des affaires spécifiques.

36.2 : rôle

Les commissions sont chargées d'étudier les dossiers de leur compétence et préparer les délibérations et décisions qui seront soumises au conseil communautaire. Elles élaborent un rapport sur les affaires étudiées. Ces rapports sont communiqués ensuite pour une validation en bureau avant une décision par le conseil communautaire si besoin.

Les commissions sont saisies soit par le Président de la commission *ad hoc* dans le cadre de l'exercice des compétences de la commission soit par le président de la Communauté de communes s'il s'agit d'une question nouvelle ou une réflexion à mener sur un sujet ou un domaine nouveau.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions.

Elles statuent à la majorité des membres présents.

36.3 : composition

Chaque commission est composée du Président de la commission d'un Vice-président et des délégués communautaires.

Le président de la commission est le vice-président ayant reçu délégation par le Président de la Communauté de communes de fonctions entrant dans le champ d'intervention de la commission.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communautaire.

Chaque commission comprend un maximum de 25 membres titulaires désignés par conseil communautaire (4 maximum pour Falaise, 3 maximum pour Potigny et deux maximum pour chacune des autres communes). Ce nombre doit permettre aux commissions d'être le lieu d'échanges et de débats permettant ensuite d'émettre un avis sur les sujets traités. Un conseiller ne peut siéger à plus de 3 commissions.

Peuvent siéger au sein de ces commissions des délégués titulaires et/ou suppléants ainsi que ces conseillers municipaux des communes membres de la Communauté de communes.

Cf. article L.5211-40-1 du CGCT

En cas de trop nombreuses candidatures au sein de ces commissions, sont proposés en priorité à la désignation du conseil les délégués titulaires, puis les délégués suppléants et enfin les conseillers municipaux des communes membres.

Pour assurer l'expression pluraliste des élus, les communes membres peuvent avoir plusieurs sièges au sein des commissions. Ce nombre ne peut cependant excéder 3 pour permettre la représentation d'un maximum de communes membres.

36.4 : fonctionnement

Chacune de ces commissions est convoquée soit par le Président de la Communauté soit par le Vice-Président délégué en charge des questions à examiner à l'ordre du jour de la commission idoine, président *de facto* de ladite commission. Le président y est également tenu de convoquer la commission à la demande de la majorité de ses membres.

Lors de la première réunion de chaque commission, il est procédé à la désignation par les membres de la commission à un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Président est absent ou empêché. La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée à chaque conseiller de manière dématérialisée sauf s'il l'a fait la demande d'une réception en papier (voie postale ou remise en main propre) dans un délai de 8 jours avant la tenue de la commission

En cas d'empêchement, le membre d'une commission peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire.

Ces élus municipaux remplaçant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer au vote.

Le personnel administratif de l'établissement assiste de plein droit, sauf demande contraire du Président de séance, aux séances dont il en assure le secrétariat.

Les commissions peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au conseil communautaire mais à leur demande expresse.

Les séances des commissions ne sont pas publiques, sauf décision contraire prise à la majorité des membres présents.

Sauf décision contraire du Président, notamment en cas d'urgence, toute affaire soumise au conseil communautaire doit être préalablement étudiée par une commission.

Les commissions statuent à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Article 37 : Les commissions obligatoires

Les commissions qui sont obligatoirement créées par la Communauté de communes dans le cadre de l'application des différents lois et règlements le sont par délibération du conseil communautaire.

Il est procédé aux désignations au sein de ses commissions par le conseil communautaire en son sein.

Pour ces commissions, celles-ci sont régies par les dispositions spécifiques et peuvent être complétées le cas échéant, par un règlement intérieur qui peut soit faire l'objet d'une délibération du conseil communautaire, soit être établie par la Direction générale des Services de la Collectivité. Le choix relève du Président de la Communauté de communes.

Toute mise en place d'un règlement nécessite son application et son respect par les élus et les agents de la collectivité. S'il devait y être dérogé pour une raison particulière, cette dérogation devrait émaner le cas échéant soit du conseil communautaire soit de la Direction générale des services.

Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201015-092_2020-DE

CHAPITRE IV : Dispositions diverses

Article 38 - Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

38.1 : Désignations par le Conseil

Le conseil communautaire procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Cf. article L.2121-33 CGCT

38.2 : Désignations par le Président

Pour certains organismes, c'est le Président ou son délégué qui représente la Communauté. Dans ce cas, le Président peut décider, par arrêté, de désigner un délégué communautaire, qui siègera au nom de la Communauté de communes au sein de ces organismes. Ces désignations sont valables pendant toute la durée du mandat, à moins que le Président y ait mis fin.

Article 39 - Retrait d'une délégation à un Vice président

Lorsque le Président a retiré les délégations qu'il avait données à un Vice-président, le conseil communautaire doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Cf. article L. 2122-18 alinéa 3 CGCT

Un Vice-Président, privé de délégation par le Président et non maintenu dans ses fonctions de Vice-président par le conseil communautaire, redevient simple conseiller communautaire.

Le conseil communautaire peut décider que le Vice-président nouvellement élu occupera la même place que son prédécesseur dans l'ordre du tableau.

Article 40 - Données personnelles

Les données personnelles transmises par les élus aux services de la Communauté de communes sont transmises pour permettre de communiquer et transmettre toute information utile relevant des domaines d'activités de la collectivité. Les agents s'engagent à respecter ces données transmises afin d'en faire un usage strictement professionnel et ne pas communiquer ces données à tout autre organisme ou structure sans accord préalable de ces élus.

Article 41 – Application et modification du règlement intérieur

Le présent règlement est applicable au conseil communautaire de la Communauté de commune du Pays de Falaise et sera notifié à l'ensemble des conseillers communautaires.

Le règlement intérieur doit être adopté à chaque renouvellement du conseil communautaire dans les six mois qui suivent son installation. Dans l'intervalle, les dispositions de l'ancien règlement intérieur demeurent applicables.

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du Président ou d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée communautaire. Il est modifié par délibération du conseil communautaire et ce pouvoir ne peut être délégué au Président.

Article 42 : Autres règlements intérieurs

Le présent règlement peut être complété par des règlements intérieurs spécifiques soit à un service soit à un domaine d'activité particulier ou pour lequel des règles de fonctionnement sont indispensables qu'ils soient à l'usage des usagers, des élus ou des agents.



Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-092_2020-DE

L'an deux mille vingt, le quinze octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à PONT D'OUILLY, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 63	Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-094_2020-DE
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 08/10/2020

M. Christian Bacheley est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Excusé	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Absent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCQ	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	A donné pouvoir à Philippe Drouet			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PÉRCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Grégoire Dagorn			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Absent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Absent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	DUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Absent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	A donné pouvoir à Christian Bacheley	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain		SUZANNE	Alain	Présent
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Absent	GABRIEL	Odie	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIoT	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Excusée	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques		GIDEL	Sandrine	Présente
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	A donné pouvoir à Gérard KEPA			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Présente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente	BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge		LEVAILLANT	Marie-Françoise	Présente
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	A donné pouvoir à JP Mesnil	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Absent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis		BENOIST	Rémi	Présent
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 20/10/2020

Affichée le : 20/10/2020

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-094_2020-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – DESIGNATION DE DELEGUES AUX SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS - COMPLEMENTS

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-33 et L5211-1,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Falaise,
- Vu la délibération n°83/2020 du 8 septembre 2020 ;
- Considérant que la Communauté de communes est représentée au sein de différents organismes extérieurs sur le territoire du Pays de Falaise,
- Considérant qu'il convient de procéder soit à des ajustements soit à des désignations complémentaires,

Après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de désigner les représentants suivants :

Organismes	Nombre de représentants	Noms des représentants
Pôle métropolitain <i>Caen Normandie Métropole</i>	SOCLE : Comité syndical : 3 Titulaires, 3 suppléants RESEAU Comité syndical : 2 Titulaires, 2 Suppléants	SOCLE : Comité syndical T : Jean-Philippe Mesnil T : Hervé Maunoury T : Clara Dawaele S : Sylvie Grenier S : Olivier Sauvage S : Maryvonne Guibout RESEAU: Comité syndical T : Gérard Kepa T : Jacques le Bret S : Jean-Pierre Goupil S : Norbert Blais
SIAEP du Houlme	1 délégué	Jean Lemunier (T) Jacques Garigue (s)

➤ **PRECISE** que ces représentants devront régulièrement tenir informés le Président et le Vice-Président concerné des questions soumises à l'assemblée de ces organismes extérieurs.

➤ **PRECISE** que la délibération n°83/2020 du 8 septembre 2020 est modifiée concernant uniquement ces deux structures ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-094_2020-DE

Le Président,
Jean-Philippe MESNIL



L'an deux mille vingt, le quinze octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à PONT D'OUILLY, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 63	Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-095_2020-DE
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71 Contre : 0	

Date de convocation : 08/10/2020

M. Christian Bacheley est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom		
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith		
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle		
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud		
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente	BOULAND	Patrick		
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques		
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		Excusé	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe		
COURCY	VERDONCK	Marc		Absent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine		
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques		
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLLOS	Jacques		
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre		
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent				
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent				
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	A donné pouvoir à Philippe Drouet				
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent				
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Grégoire Dagorn				
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent				
FALAISE	ALLEN	Delphine	A donné pouvoir à Thérèse Leblond				
FALAISE	LEBAILLY	Bénédictine	Présente				
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat				
FALAISE	PETIT	Sandrine	A donné pouvoir à Fabrice Gracia				
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent				
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présente				
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent				
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente				
FALAISE	THOMAS	Pascal		Absent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente				
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent				
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente				
FALAISE	SOBECKI	Loïc		Absent			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente				
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno		Absent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent		OUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent		LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente		PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent		LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente		SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert		Absent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	A donné pouvoir à Christian Bacheley		NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent		CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent		ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent		LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain			SUZANNE	Alain	Présent
LOUVAGNY	PORCHON	Christian		Absent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORJOT	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Excusée	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMECIER	Jean-Jacques		GIDEL	Sandrine	Présente
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	A donné pouvoir à Gérard KEPA			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Présente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente	BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge		LEVAILLANT	Marie-Françoise	Présente
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	A donné pouvoir à JP Mesnil	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Absent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis		BENOIST	Rémi	Présent
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 20/10/2020

Affichée le : 20/10/2020

Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201015-095_2020-DE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE – DESIGNATION DES MEMBRES DU COLLEGE DES ELUS AU
COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Le Conseil communautaire

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment les articles 1,2, 4, 8, et 26,
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- Vu la délibération n°78/2018 du 17 mai 2018 2020 décidant d'appliquer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Communauté de communes égal à celui des représentants titulaires du personnel. Ce nombre est donc fixé à 3 pour les représentants titulaires de la Communauté de communes et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- Vu la délibération n°80/2020 du conseil communautaire du 8 septembre 2020 désignant les représentants de la collectivité ;
- Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement de Monsieur Goupil démissionnaire en qualité de représentant titulaire de la collectivité ;

Après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Monsieur Jean-Philippe MESNIL en qualité de représentant titulaire de la collectivité
- **ETABLIT** ainsi qu'il suit les représentants de la collectivité :

Titulaires	Suppléants
Jean-Philippe MESNIL	Norbert BLAIS
Tony ALIMECK	Clara DEWAELE-CANOUEL
Sylvie GRENIER	Maryvonne GUIBOUT

Le Président,
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-095_2020-DE

L'an deux mille vingt, le quinze octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à PONT D'OUILLY, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 63	Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-096_2020-DE
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 08/10/2020

M. Christian Bacheley est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Excusé	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Absent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCQ	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	A donné pouvoir à Philippe Drouet			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Grégoire Dagorn			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN	Delphine	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Absent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Absent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOLLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Mogali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Absent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	A donné pouvoir à Christian Bacheley	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain		SUZANNE	Alain	Présent
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Absent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORiot	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCHELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Excusée	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques		GIDEL	Sandrine	Présente
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	A donné pouvoir à Gérard KEPA			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Présente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente	BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge		LEVAILLANT	Marie-Françoise	Présente
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	A donné pouvoir à JP Mesnil	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Juñen	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Absent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis		BENOIST	Rémi	Présent
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 20/10/2020

Affichée le : 20/10/2020

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
 Reçu en préfecture le 20/10/2020
 Affiché le
 ID : 014-241400514-20201015-096_2020-DE

ADMINISTRATION GENERALE - REGISTRE DES ACTIVITES DE TRAITEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION DE DONNEES – APPROBATION ET DESIGNATION DU DELEGUE

Si la loi dite Informatique et Libertés édicte déjà de nombreux principes pour partager les données, ce principe doit faire l'objet d'une attention plus soutenue du fait du développement de l'administration électronique. Les services gérés doivent répondre aux exigences de protection des données dont la sécurité. Ces exigences sont renforcées par l'application du règlement européen sur la protection des données (RGPD).

En effet, la RGPD renforce les obligations en matière de transparence des traitements et de respect des personnes en renforçant :

- la responsabilisation des collectivités,
- le droit des personnes,
- les contrôles des autorités (amendes via le CNIL).

Le RGPD est aussi l'opportunité de reconsidérer la conservation et le traitement des données par des engagements de la collectivité vis à vis du citoyen, par la remise à plat de la réflexion sur la valorisation des données (mises à jour, suppression, n'avoir que les données strictement utiles..)

Pour ce faire, la collectivité a déjà considéré plusieurs différents aspects de cette problématique :

- la finalité du traitement ;
- la pertinence des données et leur sensibilité ;
- la fixation d'une durée raisonnable de conservation des données ;
- la sécurité des données notamment vis-à-vis des prestataires (ce que l'on appelle les sous-traitants)

Compte tenu de la spécificité du travail à réaliser, les premières étapes de la procédure d'élaboration du RGPD ont été réalisés par un prestataire extérieur en informatique (MX Informatique), avec un travail de recensement des traitements avec les services, la vérification des données pertinentes et nécessaires à l'objectif poursuivi par le service considéré, la vérification que les personnes dont les services traitent les données peuvent exercer leur droit (accès, rectification, opposition, effacement, portabilité, limitation)

A partir de ce travail, le registre des activités de traitement a été établi. Ce registre structuré de la manière suivante :

- la présentation de la collectivité et ses compétences ;
- les mesures de sécurité organisationnelles et techniques ;
- la conformité des sous-traitants ;
- le recueil du consentement et exercice des droits ;
- les fiches de traitement détaillées.

Maintenant, il s'agit de s'inscrire dans une démarche continue de mise en conformité en nommant un délégué à la protection des données qui aura les missions suivantes :

- informer et conseiller les personnes chargées des traitements,
- contrôler le respect du RGPD,
- jouer le rôle de liaison entre la collectivité et la CNIL,
- assurer et mettre à jour la tenue du registre des traitements.

Le Conseil,

- Vu la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles ;
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information des fichiers et aux libertés ;
- Vu les articles L312-1, L311-5 et L311-6 du code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu le registre des activités de traitement proposé ;
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} octobre 2020 ;

après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le registre des activités de traitement tel qu'annexé;
- **DESIGNE** Virginie Wilpote, Déléguée à la Protection des Données ;
- **AUTORISE** Monsieur le président ou son délégué à signer tout document utile relatif à celui-ci.

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-096_2020-DE

Le Président

Jean-Philippe MESNIL



L'an deux mille vingt, le quinze octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à PONT D'OUILLY, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 63	Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-097_2020-DE
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71 Contre : 0	

Date de convocation : 08/10/2020

M. Christian Bacheley est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		Excusé	CATEAU	Olivier
CORDEY	BISSON	Roger	Présent		BOUILLET	Philippe
COURCY	VERDONCK	Marc		Absent	DUBOURGUAIS	Arnaud
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent		DELAUNEY	Nadine
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel			MOISAN	Angélique
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent		ANDRE	Jacques
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent		DUCLOS	Jacques
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent		CARDINE	Pierre
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	A donné pouvoir à Philippe Drouet			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Grégoire Dagorn			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal		Absent		
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc		Absent		
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno		Absent	MACE	Gilles
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent		OUIIN	Michel
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent		LEVEQUE CATHERINE	Sabrina
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente		PAGNY	Brigitte
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent		LEMAITRE	Jean-Claude
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente		SAINT-MARTIN	Magali
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert		Absent	CATHERINE	Emmanuel
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	A donné pouvoir à Christian Bacheley		NOEL	Colette
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent		CHAUFFRAY	Joël
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent		ROCHELET	Christine
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent		LEMUNIER	Jean
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		Absent	DEMIEUX	Céline
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain			SUZANNE	Alain
LOUVAGNY	PORCHON	Christian		Absent	GABRIEL	Oaïe

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CANDOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christlan	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOT	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Excusée	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques		GIDEL	Sandrine	Présente
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	A donné pouvoir à Gérard KEPA			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Présente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente	BURON-LEDARD	Nodège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge		LEVAILLANT	Marie-Françoise	Présente
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	A donné pouvoir à JP Mesnil	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Absent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis		BENOIST	Rémi	Présent
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 20/10/2020

Affichée le : 20/10/2020

<p>Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-097_2020-DE</p>

**ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTION-CADRE AVEC LES COMMUNES POUR
L'ACHAT MUTUALISE DE MASQUES DE PROTECTION (COVID 19)**

La situation d'urgence sanitaire au printemps 2020 a rendu nécessaire l'achat de masques de protection par les collectivités pour permettre une reprise de leurs activités. La Communauté de communes s'est proposée pour mutualiser et coordonner l'achat de masques en tissu homologués pour les communes membres qui le souhaitent. Le coût unitaire du masque en tissu, lavable et réutilisable 50 fois, est de 4,49 € TTC

Par ailleurs, l'Etat ayant décidé de contribuer aux achats de masques pour les collectivités, la Communauté de communes a obtenu une subvention de 1 € par masque.

Il convient maintenant de prévoir une convention avec les communes pour définir les modalités de règlement des masques achetées par la Communauté de communes pour ces communes (prix moins subvention obtenue).

Le Conseil communautaire

- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 1^{er} octobre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les dispositions de la convention-cadre ci-dessus définies, avec les communes qui ont demandé à procéder à l'achat mutualisé de masques ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer :
 - la convention à intervenir avec les communes concernées;
 - tout document utile relatif à ce dossier.
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-097_2020-DE

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



L'an deux mille vingt, le quinze octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à PONT D'OUILLY, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 63	Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-098_2020-DE
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 08/10/2020

M. Christian Bacheley est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Excusé	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Absent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERSE-MARIE	Cécile	A donné pouvoir à Philippe Drouet			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Grégoire Dagorn			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Absent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Absent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Mogali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Absent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	A donné pouvoir à Christian Bacheley	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain		SUZANNE	Alain	Présent
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Absent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORiot	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Excusée	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques		GIDEL	Sandrine	Présente
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	A donné pouvoir à Gérard KEPA			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Présente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente	BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge		LEVAILLANT	Marie-Françoise	Présente
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	A donné pouvoir à JP Mesnil	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Absent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRISPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis		BENOIST	Rémi	Présent
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 20/10/2020

Affichée le : 20/10/2020

Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201015-098_2020-DE

**ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTION-CADRE AVEC LES COMMUNES/SIVOS
ET LES ECOLES POUR LE REMBOURSEMENT DE L'INDEMNITE DE TRANSPORT DES
SCOLAIRES AU CENTRE AQUATIQUE EN CAS D'ANNULATION TARDIVE**

Ce transport des élèves de primaire vers le centre aquatique est organisé par la Communauté de communes depuis l'ouverture du centre aquatique en 2004. Ce service est largement utilisé et fonctionne très bien. A l'occasion du renouvellement du marché du prestataire de transport et notamment la rédaction du cahier des charges, les services se sont aperçus que la Communauté de communes payait parfois des trajets qui n'avaient pas été réalisés dans la mesure où il y avait des annulations tardives de séance de la part des professeurs d'écoles. Il s'agit de situations qui sont rares et exceptionnelles mais il convient de sensibiliser les enseignants sur le fait que le service n'est pas gratuit et qu'une annulation tardive entraîne le paiement d'indemnité par la Communauté de communes.

Les modalités d'annulation ont donc été prévues afin de concilier les intérêts et impératifs de chacune des parties. Ainsi dans le cadre du nouveau marché, existe toujours la possibilité d'annuler un transport directement auprès de la société ; Cependant, si l'annulation est trop tardive, une indemnité égale à 50 % du montant de la prestation est due par la Communauté de communes au transporteur.

Dans la mesure où cette situation n'est pas de la responsabilité de la Communauté de communes, il est légitime que cette indemnité fasse l'objet d'un remboursement de la part de l'école.

Aussi, et pour éviter autant que faire se peut cette situation qui doit rester exceptionnelle, il est proposé la signature d'une convention tripartite avec la Communauté de communes, les communes ou SIVOS et les directeurs d'école pour préciser les modalités de prise en charge de cette indemnité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les dispositions de la convention-cadre ci-dessus précisées, avec les communes ou SIVOS compétents en matière scolaire et avec les directeurs d'école pour la prise en charge de l'indemnité de transport en cas d'annulation tardive de demande de transport des scolaires vers le centre aquatique et hors cas de force majeure ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer :
 - la convention à intervenir ;
 - tout document utile relatif à ce dossier.
- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-098_2020-DE

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



L'an deux mille vingt, le quinze octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à PONT D'OUILLY, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 63	Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-099_2020-DE
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 08/10/2020

M. Christian Bacheley est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Roger	Excusé	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Absent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERSE-MARIE	Cécile	A donné pouvoir à Philippe Drouet			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Grégoire Dagorn			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN	Delphine	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Absent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Absent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Absent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	A donné pouvoir à Christian Bacheley	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIÉUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain		SUZANNE	Alain	Présent
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Absent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Excusée	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques		GIDEL	Sandrine	Présente
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	A donné pouvoir à Gérard KEPA			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Nelge	Présente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente	BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge		LEVAILLANT	Marie-Françoise	Présente
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	A donné pouvoir à JP Mesnil	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Absent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Phillippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis		BENOIST	Rémi	Présent
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 20/10/2020

Affichée le : 20/10/2020

<p>Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-099_2020-DE</p>
--

ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément aux textes en vigueur, le conseil communautaire, sur proposition de l'autorité territoriale, est appelé à fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services, même s'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des évolutions de carrière. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Le Conseil communautaire

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- Vu le dernier tableau des effectifs ;
- Considérant la possibilité de proposer des agents éligibles à l'avancement de grade à l'avis des commissions administratives paritaires ad hoc ;
- Considérant qu'il sera proposé la suppression des postes laissés vacants au prochain comité technique communautaire ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la création, à compter du 1^{er} décembre 2020, des postes suivants :
 - Un bibliothécaire principal à temps complet ;
 - Un attaché principal à temps complet ;
 - Un adjoint technique principal première classe à temps complet ;
 - Un adjoint administratif principal première classe à temps complet ;
 - Un adjoint du patrimoine principal première classe à temps complet ;
 - 2 adjoints du patrimoine principaux deuxième classe à temps complet.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à ajouter ces emplois au tableau des effectifs de la Communauté de Communes et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la nomination de ces agents ;
- **S'ENGAGE** à imputer les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés au budget au cours duquel ils seront constatés.

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-099_2020-DE

Le Président,
Jean-Philippe MESNIL



L'an deux mille vingt, le quinze octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à PONT D'OUILLY, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 63	Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-100_2020-DE
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71 Contre : 0	

Date de convocation : 08/10/2020

M. Christian Bacheley est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Excusé	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Absent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	A donné pouvoir à Philippe Drouet			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Grégoire Dagorn			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLENO	Delphine	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Absent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Absent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Absent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	A donné pouvoir à Christian Bacheley	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fablen	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain		SUZANNE	Alain	Présent
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Absent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCILLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Excusée	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques		GIDEL	Sandrine	Présente
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	A donné pouvoir à Gérard KEPA			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Présente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente	BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge		LEVAILLANT	Marie-Françoise	Présente
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	A donné pouvoir à JP Mesnil	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Absent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis		BENOIST	Rémi	Présent
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 20/10/2020

Affichée le : 20/10/2020

<p>Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-100_2020-DE</p>
--

TARIFS - CENTRE AQUATIQUE – TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} NOVEMBRE 2020

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles et suivants ;
- Vu les dispositions du contrat de délégation de service public signé avec la société RECREA quant à la fixation des tarifs ;
- Vu les tarifs proposés par le délégataire ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 1^{er} octobre 2020 ;
- Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer les tarifs liés à cette délégation de service public ;

Après en avoir délibéré,

- **FIXE**, à compter du 1^{er} novembre 2020, les tarifs du centre aquatique ainsi qu'il suit :

	CDC	HORS CDC
ENTREES ESPACE AQUATIQUE/ESPACE BALNEO DESIGNATION	TARIFS	TARIFS
1 Entrée + 11 ans	4,90 €	6,10 €
1 Entrée Enfant (3 - 11 ans)	3,70 €	4,90 €
1 Entrée Tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emplois)	4,00 €	5,00 €
1 Entrée Enfant - 3 ans	GRATUIT	GRATUIT
1 Entrée CLSH	3,30 €	4,50 €
10 Entrées (+ 11 ans)	44,00 €	55,00 €
10 Entrées 3 - 11 ans	33,00 €	44,00 €
1 Entrée liberté	14,00 €	15,00 €
10 Entrées liberté	118,00 €	129,00 €
1 entrée famille	15,00 €	18,50 €
1 entrée all-inclusive	20,00 €	20,00 €
Forfait Anniversaire (Sans animation)	85,00 €	85,00 €
Forfait Anniversaire (Animation)	125,00 €	125,00 €

PASS ACTIVITES	
5 activités natation	60,00 €
10 activités natation	110,00 €
Pass activité ludinage (1 cours + accès illimité à l'espace aquatique)	295,00 €
Pass activité Kid's MANIA	295,00 €
1 Séance activité basic (aquafitness,fitness,bébé nageur) ??	13,00 €
10 Séances activité basic (aquafitness,fitness,bébé nageur)	117,00 €
1 Séance activité premium (aquabiking/aquafusion/rpm)	16,50 €
10 Séances activité premium (aquabiking/aquafusion,rpm)	149,00 €

ABONNEMENTS OCEANE		
Oceane LUDIBOO - accès illimité à l'espace aquatique - 12 ans	Année	175,00 €
	Trimestre	59,00 €
Oceane CLASSIC - accès illimité à l'espace aquatique	Année	259,00 €
	Trimestre	85,00 €
Oceane LIBERTE - accès illimité à l'espace aquatique + Bien être + Forme	Année	399,00 €
	Trimestre	145,00 €
Abonnement DOMINO - Accès cours DOMINO + l'espace aquatique + Bien être + Forme	Année	610,00 €
	Trimestre	185,00 €
Oceane ESSENTIAL + - accès illimité à l'espace aquatique + Bien être + Forme + Aquafitness + RDV bilan forme complet encadré par un coach sportif	Année	520,00 €
	Trimestre	185,00 €
Oceane EXCELLENCE - ESSENTIAL + RPM + Aquabiking et sophrologie + - 10% sur la boutique	Année	610,00 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à cette affaire.

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-100_2020-DE

L'an deux mille vingt, le quinze octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à PONT D'OUILLY, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 63	Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-101_2020-DE
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 08/10/2020

M. Christian Bacheley est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Excusé	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Absent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	A donné pouvoir à Philippe Drouet			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Grégoire Dagorn			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Absent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Absent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINTE-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Absent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	A donné pouvoir à Christian Bacheley	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain		SUZANNE	Alain	Présent
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Absent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Excusée	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques		GIDEL	Sandrine	Présente
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	A donné pouvoir à Gérard KEPA			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Présente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente	BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge		LEVAILLANT	Marie-Françoise	Présente
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	A donné pouvoir à JP Mesnil	BOLRY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Absent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis		BENOIST	Rémi	Présent
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 20/10/2020

Affichée le : 20/10/2020

Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201015-101_2020-DE

FINANCES – BUDGET DECHETS MENAGERS 2020– DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;
- Vu la délibération n°037/2020 du 12/03/2020 adoptant le budget primitif ;
- Vu les avis favorables de la commission des Finances et du bureau communautaire ;
- Considérant la nécessité de réajuster la saisie du budget, afin de régulariser les imputations ;

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n°1 suivante relative au budget DECHETS MENAGERS :

Section de fonctionnement : dépenses

Article	Fonction	Désignation	Montant
6218	812	Autre personnel extérieur	12 000.00 €
022	812	Dépenses imprévues	-12 000.00 €
TOTAL GENERAL			0€

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à cette affaire.

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-101_2020-DE

L'an deux mille vingt, le quinze octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à PONT D'OUILLY, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 63	Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-102_2020-DE
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71 Contre : 0	

Date de convocation : 08/10/2020

M. Christian Bacheley est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		Excusé	CATEAU	Olivier
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc		Absent	DUBOURGUAIS	Arnaud
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	A donné pouvoir à Philippe Drouet			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Grégoire Dagorn			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal		Absent		
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc		Absent		
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno		Absent	MACE	Gilles
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	DUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert		Absent	CATHERINE	Emmanuel
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	A donné pouvoir à Christian Bacheley	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		Absent	DEMIELUX	Céline
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain			SUZANNE	Alain
LOUVAGNY	PORCHON	Christian		Absent	GABRIEL	Océane

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIoT	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Excusée	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques		GIDEL	Sandrine	Présente
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	A donné pouvoir à Gérard KEPA			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Présente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente	BURON-LEDARD	Nodège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge		LEVAILLANT	Marie-Françoise	Présente
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	A donné pouvoir à JP Mesnil	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Absent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRISPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis		BENOIST	Rémi	Présent
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 20/10/2020

Affichée le : 20/10/2020

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-102_2020-DE

FINANCES – BUDGET FOYER JEUNES TRAVAILLEURS 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;
- Vu la délibération n°037/2020 du 12/03/2020 adoptant le budget primitif ;
- Vu les avis favorables de la commission des Finances et du bureau communautaire ;
- Considérant la nécessité de réajuster la saisie du budget afin de régulariser certaines imputations ;

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n°1 suivante relative au budget FOYER JEUNES TRAVAILLEURS.

Section de fonctionnement : dépenses

Article	Fonction	Désignation	Montant
60612	72	Energie-Electricité	6 000.00
6161	72	Multirisques	700.00
6162	72	Assurance obligatoire dommage-construction	350.00
63512	72	Taxes foncières	3 300.00
6811	01	Dotation aux amortissements des biens	1 400.00
023	01	Virement à la section d'investissement	-8 450.00
TOTAL GENERAL			3 300.00

Section de fonctionnement : recettes

Article	Fonction	Désignation	Montant
70878	72	Remboursement de frais par d'autres redevables	3 300.00
TOTAL GENERAL			3 300.00

Section d'investissement : dépenses

Article	Fonction	Désignation	Montant
2313	72	Constructions	-7 050.00
TOTAL GENERAL			-7 050.00

Section d'investissement : recettes

Article	Fonction	Désignation	Montant
2804111	01	Amortissement subvention d'équipements	1 400.00
021	01	Virement de la section de fonctionnement	-8 450.00
TOTAL GENERAL			- 7 050.00

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à cette affaire.

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-102_2020-DE



L'an deux mille vingt, le quinze octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à PONT D'OUILLY, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 63	Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-103_2020-DE
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 08/10/2020

M. Christian Bacheley est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Excusé	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Absent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	A donné pouvoir à Philippe Drouet			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Grégoire Dagorn			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Absent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Absent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Absent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	A donné pouvoir à Christian Bacheley	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIELUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain		SUZANNE	Alain	Présent
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Absent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIeszCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIoT	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Excusée	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques		GIDEL	Sandrine	Présente
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	A donné pouvoir à Gérard KEPA			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Présente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente	BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge		LEVAILLANT	Marie-Françoise	Présente
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	A donné pouvoir à JP Mesnil	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Absent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis		BENOIST	Rémi	Présent
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 20/10/2020

Affichée le : 20/10/2020

<p>Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-103_2020-DE</p>
--

FINANCES – DECHETS MENAGERS – ADMISSION DE TITRES EN NON-VALEUR

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant les titres pour lesquels la Trésorerie de Falaise demande d'éteindre les créances sur les exercices 2013 et 2015 ;
- Considérant que ces mises en non-valeur concernent des redevances spéciales des déchets ménagers pour lesquelles la Trésorerie n'a plus aucun moyen de poursuite sur ces titres ;
- Vu les avis favorables de la Commission des Finances 5 octobre 2020 et du Bureau communautaire du 1^{er} octobre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'admission en non-valeur des trois titres suivants :

Titre 2700	Année 2013	588,09 €
Titre 2854	Année 2013	588,09 €
Titre 435	Année 2015	1140,28 €
Total		2 316.46 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget déchets ménagers.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-103_2020-DE

L'an deux mille vingt, le quinze octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à PONT D'OUILLY, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 63	Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-104_2020-DE
Pouvoirs : 8	Abstention : 3	
Nombre de délégués votants : 68	Pour : 68	
	Contre : 0	

Date de convocation : 08/10/2020

M. Christian Bacheley est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Excusé	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Absent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	A donné pouvoir à Philippe Drouet			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Grégoire Dagorn			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLENO	Delphine	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Absent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Absent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIV	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Absent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	A donné pouvoir à Christian Bacheley	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain		SUZANNE	Alain	Présent
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Absent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIeszCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOt	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Excusée	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques		GIDEL	Sandrine	Présente
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	A donné pouvoir à Gérard KEPA			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Présente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente	BURON-LEDARD	Nodège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge		LEVAILLANT	Marie-Françoise	Présente
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	A donné pouvoir à JP Mesnil	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Absent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis		BENOIST	Rémi	Présent
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 20/10/2020

Affichée le : 20/10/2020

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-104_2020-DE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE POUR L'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS SUD CALVADOS – SECTEUR DE L'ATTACHE

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°043/2020 en date du 12 mars 2020, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du projet d'extension de la Zone d'Activités Sud Calvados ; il rappelle également que les objectifs poursuivis par l'opération sont les suivants :

- Doter la Communauté de communes d'emprises foncières suffisantes pour répondre aux nécessités du développement économique ;
- La mise en œuvre des orientations du SCOT et du PLU d'AUBIGNY ;
- La prise en compte des enjeux environnementaux et urbains.

Le Conseil Communautaire l'a autorisé à engager une procédure de concertation préalable concernant ledit projet au titre de l'article L.121-15-1 3° du code de l'environnement.

Les modalités de la concertation étaient ainsi détaillées :

- Mise à disposition du public d'un dossier de concertation en Mairie d'AUBIGNY, au siège de la Communauté de Communes du PAYS DE FALAISE, en Mairie de FALAISE, et sur le site internet de la Communauté de Communes, du lundi 04 mai au vendredi 29 mai 2020 inclus ;
- Les observations et remarques pouvaient être transmises par le biais des registres papiers mis à disposition en Mairie d'AUBIGNY, de FALAISE et au siège de la Communauté de Communes du PAYS DE FALAISE, par courrier adressé au Président, ou encore par mail à l'adresse accueil@paysdefalaise.fr, et ce jusqu'au dernier jour de la mise à disposition ;
- Organisation d'une réunion publique pour présenter le projet le lundi 25 mai 2020 à 18h00 au siège de la Communauté de Communes

Compte tenu des circonstances sanitaires ainsi que des ordonnances n°2020 du 25 mars 2020, n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 et n°2020-560 du 13 mai 2020, les modalités de la concertation ont été modifiée de la manière suivante par arrêté en date du 27 mai 2020 :

- Mise à disposition du public d'un dossier de concertation en Mairie d'AUBIGNY, au siège de la Communauté de Communes du PAYS DE FALAISE, en Mairie de FALAISE, et sur le site internet de la Communauté de Communes, du lundi 22 juin au vendredi 17 juillet 2020 inclus ;
- Les observations et remarques pouvaient être transmises par le biais des registres papiers mis à disposition en Mairie d'AUBIGNY, de FALAISE et au siège de la Communauté de Communes du PAYS DE FALAISE, par courrier adressé au Président, ou encore par mail à l'adresse accueil@paysdefalaise.fr, et ce jusqu'au dernier jour de la mise à disposition ;
- Organisation d'une réunion publique pour présenter le projet le lundi 06 juillet 2020 à 18h00 au siège de la Communauté de Communes

Les mesures de publicité destinées à informer le public de ces modifications de date ont été effectuées dans les règles et la concertation s'est déroulée conformément à ces modalités, sous la responsabilité du Président.

Il en résulte :

- Que la concertation s'est déroulée dans de bonnes conditions entre le 22 juin et le 17 juillet 2020 ;
- Qu'aucune remarque ou observation n'a été réalisée sur les registres papiers mis à disposition en Mairie de FALAISE et au siège de la Communauté de Communes du PAYS DE FALAISE ;
- Qu'aucun courrier n'a été adressé au Président ;
- Qu'aucun courriel n'a été adressé à l'adresse accueil@paysdefalaise.fr ;
- Que trois remarques ou observations ont été formulées sur le registre papier mis à disposition du public en Mairie de d'AUBIGNY ;
- Qu'une réunion publique s'est tenue le 06 juillet 2020 à 18h00 au siège de la Communauté de Communes, en présence de Monsieur MESNIL , élu en charge du développement économique à la communauté de Communes du Pays de Falaise, de Madame COURTOIS, directrice générale des services de la Communauté de Communes, de Monsieur SOENEN, responsable du service développement économique de la Communauté de Communes et de Monsieur AGOSTINI, assistant à maîtrise d'ouvrage.

S'agissant du déroulement de cette dernière, où 4 puis 5 personnes (Mme LECROSNIER, Mme FOURMONT, Mme HAMELIN, Mme CHAUVET, M. ROULLIER), se sont présentées en sus des personnes précitées, Monsieur AGOSTINI a rappelé le cadre de la concertation et du projet, ses objectifs, ses enjeux, et a esquissé des scénarii conformément au document joint en annexe.

Les échanges avec le public, qui ont pris fin à 20h00 le même jour, ont été constructifs et ont mis en avant les thèmes suivants :

- « La décision est déjà prise ».

Il a été rappelé que le projet était en cours d'étude, qu'il nécessitait après sa finalisation une délibération du conseil communautaire, une décision du Préfet et un avis de l'autorité environnementale, et que précisément cette phase de concertation pouvait peser sur le projet, permettait de rapprocher les points de vue ou de réduire les oppositions en tentant de rassembler au moins sur les objectifs et les enjeux – à défaut d'accord sur les moyens.

- « Désaccord sur le prix ».

De nombreux échanges ont concerné le prix d'acquisition de la parcelle concernée. Il a été rappelé que le cadre amiable était privilégié, y compris en phase de procédure d'expropriation, mais qu'une collectivité publique était tenue par des principes et procédures (prohibition de consentir des libéralités ; avis des domaines) et que la fixation des prix ou indemnités d'expropriation répondait à des critères et des procédures (qualification de terrain à bâtir fonction de la réglementation et des réseaux ; distinction entre le terrain brut et le terrain aménagé ; la méthode par comparaison ; les valeurs de marché ; les indemnités principales et les indemnités complémentaires en expropriation). L'assiette de l'indemnisation (tout le préjudice matériel mais pas le préjudice moral) en expropriation a été rappelé.

- « Quels besoins ? ».

Les besoins fonciers des entreprises ont été rappelés, et compte-tenu des ressources disponibles en extension ou en densification des zones existantes, a été défendu le projet dans le cadre de l'exercice des compétences communautaires de développement économique. Il a été répondu à

une interrogation que compte-tenu des espaces nécessaires à la voirie des règles de distance, la superficie cessible était estimée à ce stade à 2,2 ha.

- « Activité agricole ».

Madame LECROSNIER a rappelé que son frère, exploitant agricole des parcelles concernées, n'entendait pas solliciter son admission à la retraite et exploitait un troupeau composé de 10 vaches laitières et 30/40 vaches allaitantes.

Il a été précisé que les habitants de la zone bénéficiaient des dispositions du code de l'urbanisme et de l'expropriation relatives au droit au relogement.

Les trois remarques ou observations formulées sur le registre papier mis à disposition du public en Mairie de d'AUBIGNY ont fait émerger les thèmes suivants :

- Le principe même du recours à l'expropriation est contesté par les quelques participants, outre la question du prix d'acquisition ;
- Les besoins exprimés par les entreprises et l'absence de disponibilité foncière pour y répondre sont contestés ;
- la cessation d'activité de Monsieur LECROSNIER est récusée.

Le principal enseignement qu'en tire la collectivité tient au fait que le recours à la procédure d'expropriation est contesté, mais au-delà que c'est l'objet même de la procédure qui n'est pas partagée par les personnes mentionnées plus haut – sans que l'on ne puisse rien dire de leur représentativité.

La collectivité prend également acte de l'intention affichée de Monsieur LECROSNIER de poursuivre son activité.

Face à cela, la collectivité entend rappeler, de la manière la plus pédagogique qui soit, ses objectifs et les motifs de cette procédure au travers du dossier qui sera présenté à l'enquête publique.

Sont plus particulièrement soulignés les points qui suivent :

a) La volonté d'acquérir de la collectivité, dans l'exercice de ses compétences en matière de développement économique, est ancienne et constante. De premières démarches ont été entreprises auprès de la famille LECROSNIER en 2008, depuis 2018, par l'intermédiaire de la Safer ou directement.

L'indivision LECROSNIER n'a jamais répondu à ces propositions. Le recours à l'expropriation s'impose donc.

Il sera observé que le classement de la parcelle en cause en 1AU n'a jamais été contestée par le propriétaire.

Dans un tel cas et à défaut d'accord entre les parties, les indemnités d'expropriation seront fixées par le juge de l'expropriation et les occupants pourront bénéficier des garanties qui leur sont offertes par les codes de l'urbanisme et de l'expropriation – notamment un droit au relogement dans les conditions déterminées par la loi.

La collectivité missionnera de nouveau la SAFER pour qu'elle se rapproche de l'indivision LECROSNIER de manière à mieux saisir leurs intentions et projets, de manière à les accompagner au mieux.

b) Le dossier de concertation fait apparaître non seulement la réalité des besoins exprimés par les entreprises, auxquels la Communauté de communes à la mission de répondre dans le cadre de l'exercice de ses compétences, mais il démontre également le peu de disponibilité foncière existante ou à venir, qu'il s'agisse de terrains disponibles ou de capacité à densifier ou optimiser les zones existantes.

Ainsi, s'agissant des terrains prétendument disponibles et cités par le public :

Au 19 août 2020, ont été signés des compromis, actes de vente ou baux pour :

- Le bâtiment ex *France Champignon* sur la ZA de Guibray (terrain de 10 000 m² et bâtiment de 4000 m²), avec la signature de l'acte de vente en août 2020,
- Le bâtiment ex *Bleu Blanc* sur la ZA de Guibray (terrain de 3975 m² et bâtiment de 400 m²) est loué à la Ressourcerie depuis le mois d'août 2020,
- Le bâtiment ex *Bricomarché*, ZA Route de Putanges (terrain de 8 461 m² et bâtiment de 2 471 m²), avec la signature de l'acte de vente prévue avant la fin de l'année 2020,
- Le terrain de 2000 m² sur la ZA Expansia (ancien parking Poids Lourds) a été vendu.

S'agissant du terrain de 2 ha entre le Drive Leclerc et le Bricomarché, il appartient à une personne privée et non à la collectivité. De plus, il ne répond en toute hypothèse pas aux besoins exprimés par des entreprises auprès de la collectivité.

Parmi les parcelles figurant sur les plans de capacité d'urbanisation inexploitées dans le registre de concertation, figurent celles pour lesquelles la collectivité a signé des compromis de vente et/ou les porteurs de projet ont déposé des permis de construire et/ou des projets sont à l'étude avant la signature attendue de la vente. Les parcelles, à côté du *Dekra*, devant *Point P*, à côté de l'entreprise *MTCP*, à côté de l'entreprise *EUDES* illustrent par exemple cette situation.

Il sera noté une erreur de frappe page 11 du registre de concertation indique que 2.2 Ha seront cessibles sur l'emprise à exproprier, alors qu'il faut lire environ 3.7 ha. Ces données seront rappelées et explicitées dans le dossier soumis à enquête publique.

c) Il est pris acte de l'intention de Monsieur LECROSNIER de poursuivre son activité agricole.

A ce titre, il est de nouveau rappelé la mission qui sera confiée à la SAFER, pour mieux saisir les besoins et enjeux propres à l'indivision LECROSNIER.

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte du bilan de la concertation.ci-dessous :

Il ne ressort de la concertation préalable auprès du public aucun élément remettant en cause le projet de la collectivité et celle-ci entend réaffirmer l'opportunité de sa démarche tout en prenant acte de l'intention de Monsieur LECROSNIER de poursuivre son activité agricole.

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant l'intérêt de ce projet pour le développement du Pays de Falaise,
- Vu la délibération du 12 mars 2020 approuvant le principe du projet d'extension de la ZA Sud Calvados,
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 1^{er} octobre 2020,

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du bilan de concertation ;
- **APPROUVE** la mission qui sera confiée à la Safer pour qu'elle se rapproche de l'indivision LECROSNIER de manière à mieux saisir leurs intentions et projets, de manière à les accompagner au mieux.
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité en vigueur ;
- **PRECISE** qu'en application de l'article R 121-21 du code de l'environnement, le bilan et les mesures jugées nécessaires pour tenir compte des enseignements de la concertation seront

établis et publiés par le maître d'ouvrage dans un délai de trois mois après la fin de la concertation ; il sera par ailleurs public sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;

➤ **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Président,

Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-104_2020-DE

L'an deux mille vingt, le quinze octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à PONT D'OUILLY, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 63	Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-105_2020-DE
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 08/10/2020

M. Christian Bacheley est désigné secrétaire de séance.

Élu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente	BOULAND	Patrick
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Excusé	CATEAU	Olivier
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe
COURCY	VERDONCK	Marc	Absent	DUBOURGUAIS	Arnaud
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLIOS	Jacques
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent		
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent		
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	A donné pouvoir à Philippe Drouet		
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent		
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Grégoire Dagorn		
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent		
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Thérèse Leblond		
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente		
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat		
FALAISE	PETIT	Sandrine	A donné pouvoir à Fabrice Gracia		
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent		
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présente		
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent		
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente		
FALAISE	THOMAS	Pascal	Absent		
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente		
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent		
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente		
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent		
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente		
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Absent	MACE	Gilles
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOLLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Absent	CATHERINE	Emmanuel
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	A donné pouvoir à Christian Bacheley	NOEL	Colette
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain		SUZANNE	Alain
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Absent	GABRIEL	Odile

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom		
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien		
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel		
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François		
NORON L'ABBAYE	GIESCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique		
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël		Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid		
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice		
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie		
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine		Excusée	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel			GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques			GIDEL	Sandrine	Présente
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente				
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent				
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent				
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent				
POTIGNY	BENOIT	Dominique	A donné pouvoir à Gérard KEPA				
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie		Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Présente				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier		
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal		
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente	BURON-LEDARD	Nadège		
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge		LEVAILLANT	Marie-Françoise	Présente	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	A donné pouvoir à JP Mesnil				
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien		
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien		
SOULANGY	ABEGG	Dominique		Absent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril		
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle		
USSY	DELILE	Éric	Présent				
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente				
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie		
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence		
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène		
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe		
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis		BENOIST	Rémi	Présent	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent	

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 20/10/2020

Affichée le : 20/10/2020

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-105_2020-DE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE - OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCE POUR 2021 – FALAISE ET POTIGNY

Le Président expose que les communes de Falaise et de Potigny souhaitent autoriser l'ouverture des commerces de détail alimentaires et non alimentaires neuf dimanches pour 2021 conformément à la procédure décrite par l'article L.3132-26 du code du travail.

Les dates arrêtées à ce jour sont les suivantes : 10 janvier ; 31 janvier ; 27 juin ; 4 juillet 5 septembre, 5 décembre, 12, 19 et 26 décembre 2021.

Dans la mesure où il y a plus que 5 ouvertures souhaitées, il est nécessaire que le conseil communautaire donne préalablement son avis.

Le Conseil communautaire

- Vu l'article L.3132-26 du code du travail ;
- Vu les demandes des communes de Falaise et de Potigny d'autoriser l'ouverture des commerces de détail alimentaires et non alimentaires 9 dimanches durant l'année 2021 ;
- Considérant qu'au-delà de 5 dimanches, les communes doivent demander l'avis conforme de la Communauté de communes ;

Après en avoir délibéré,

- **EMET** un avis favorable sur l'ouverture exceptionnelle, pour l'année 2021 des commerces de détail alimentaires et non alimentaires les dimanches suivants :
 - 10 janvier ; 31 janvier ; 27 juin ; 4 juillet ; 5 septembre, 5 décembre, 12, 19 et 26 décembre 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier et à transmettre cette délibération aux communes de Falaise et Potigny.

Le Président
Jean-Philippe Mesnil



Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-105_2020-DE

L'an deux mille vingt, le quinze octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à PONT D'OUILLY, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 63	Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-107_2020-DE
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 08/10/2020

M. Christian Bacheley est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		Excusé	CATEAU	Olivier
CORDEY	BISSON	Roger	Présent		BOUILLET	Philippe
COURCY	VERDONCK	Marc		Absent	DUBOURGUAIS	Arnaud
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent		DELAUNEY	Nadine
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel			MOISAN	Angélique
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent		ANDRE	Jacques
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent		DUCLOS	Jacques
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent		CARDINE	Pierre
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERSE-MARIE	Cécile	A donné pouvoir à Philippe Drouet			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Grégoire Dagorn			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal		Absent		
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc		Absent		
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno		Absent	MACE	Gilles
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent		QUIN	Michel
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOLLES	Denis	Présent		LEVEQUE CATHERINE	Sabrina
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente		PAGNY	Brigitte
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent		LEMAITRE	Jean-Claude
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente		SAINT-MARTIN	Mogali
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert		Absent	CATHERINE	Emmanuel
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	A donné pouvoir à Christian Bacheley		NOEL	Colette
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent		CHAUFFRAY	Joël
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent		ROCHELET	Christine
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent		LEMUNIER	Jean
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		Absent	DEMIEUX	Céline
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain			SUZANNE	Alain
LOUVAGNY	PORCHON	Christian		Absent	GABRIEL	Odile

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIoT	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Excusée	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUÉRIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques		GIDEL	Sandrine	Présente
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	A donné pouvoir à Gérard KEPA			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Présente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente	BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge		LEVAILLANT	Marie-Françoise	Présente
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	A donné pouvoir à JP Mesnil	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Absent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis		BENOIST	Rémi	Présent
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 20/10/2020

Affichée le : 20/10/2020

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-107_2020-DE

L'an deux mille vingt, le quinze octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à PONT D'OUILLY, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 63	Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-106_2020-DE
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 08/10/2020

M. Christian Bacheley est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		Excusé	CATEAU	Olivier
CORDEY	BISSON	Roger	Présent		BOUILLET	Philippe
COURCY	VERDONCK	Marc		Absent	DUBOURGUAIS	Arnaud
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent		DELAUNEY	Nadine
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel			MOISAN	Angélique
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent		ANDRE	Jacques
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent		DUCLOS	Jacques
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent		CARDINE	Pierre
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	A donné pouvoir à Philippe Drouet			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Grégoire Dagorn			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal		Absent		
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc		Absent		
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno		Absent	MACE	Gilles
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent		OUIIN	Michel
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent		LEVEQUE CATHERINE	Sabrina
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente		PAGNY	Brigitte
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent		LEMAITRE	Jean-Claude
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente		SAINT-MARTIN	Magali
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert		Absent	CATHERINE	Emmanuel
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	A donné pouvoir à Christian Bacheley		NOEL	Colette
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent		CHAUFFRAY	Joël
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent		ROCHELET	Christine
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent		LEMUNIER	Jean
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		Absent	DEMIELUX	Céline
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain			SUZANNE	Alain
LOUVAGNY	PORCHON	Christian		Absent	GABRIEL	Odile

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël		MOISSON	Pierre	Absent
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine		RAULT	Thierry	Excusée
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques		GIDEL	Sandrine	Présente
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	A donné pouvoir à Gérard KEPA			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie				Absent
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Présente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente	BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge		LEVAILLANT	Marie-Françoise	Présente
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	A donné pouvoir à JP Mesnil		BOURY	Stéphane
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique		BLIN	Jean-Claude	Absent
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis		BENOIST	Rémi	Présent
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 20/10/2020

Affichée le : 20/10/2020

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-106_2020-DE

CADRE DE VIE – PORTAGE DE REPAS – ACQUISITION D'UN VEHICULE ACTUELLEMENT LOUE

Le véhicule utilisé par le service portage de repas est en location (entretien inclus) depuis 5 années auprès d'ARVAL Partners, pour un loyer mensuel de 427,70€ TTC. La Communauté de communes souhaite l'acquérir pour un montant de 7 900 € TTC.. Pour information, la valeur d'acquisition de celui-ci, avec son équipement frigorifique, était de 32 367 € TTC.

Le Conseil communautaire

- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} octobre 2020 ;
- Considérant l'intérêt de se porter acquéreur de ce véhicule ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'acquisition du véhicule portage de repas auprès d'ARVAL Partners pour un montant de 7 900 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile relatif à ce dossier ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2020.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-106_2020-DE

CADRE DE VIE – RELAIS ASSISTANTS MATERNELS – MISE EN ŒUVRE DE MOYENS MUTUALISES SUR PONT D'OUILLY – SUBVENTION A PONT D'OUILLY LOISIRS

L'association Pont-d'Ouilly Loisirs a obtenu un agrément « Centre Social ». Afin de développer pleinement son projet social, qui est la déclinaison de son projet associatif 2019-2022, elle a investi un nouvel équipement.

En effet, la municipalité de Pont d'Ouilly met à disposition de cette association, d'anciens logements de fonction des enseignants afin d'en faire un lieu ouvert à tous les habitants. Cet équipement a ouvert ses portes aux publics et se nomme la «Maison des Habitants». C'est un équipement qui s'adressera aux habitants du territoire dans plusieurs domaines : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, les familles et les seniors.

La Communauté de communes a pris la compétence RAM au 1er janvier 2020. Au lieu de créer des bâtiments spécifiques pour la mise œuvre de cette nouvelle compétence, la CdC s'est rapprochée de l'association Pont d'Ouilly Loisirs pour étudier la possibilité de mutualiser des espaces et des matériels dans la maison des habitants. Il s'avère qu'une occupation commune est possible et même souhaitable pour développer les liens tant envers les familles qu'avec les professionnels. Il a donc été acté par le conseil communautaire d'apporter un soutien financier pour la restauration de *la maison des habitants*.

La subvention demandée est de 10 000 € maximum sur un montant d'opération estimé à 51 376 € TTC (42 813 € HT).

Le versement de cette somme s'effectuera sur la base du bilan de l'opération. Ce montant a été inscrit lors du vote du Budget Principal au chapitre 204 du plan comptable.

Le Conseil communautaire

- Vu les statuts de la Communauté de communes et notamment la création, l'aménagement, la gestion et l'animation d'un Relais Assistants Maternels
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} octobre 2020 ;
- Considérant l'intérêt de mutualiser des espaces et des matériels dans la maison des habitants sis à Pont d'Ouilly en lien avec l'association Pont d'Ouilly Loisirs ;

Après en avoir délibéré,

➤ APPROUVE :

- cette solution de mutualisation des espaces et matériels dans la Maison des Habitants pour l'exercice de la compétence RAM avec l'association Pont d'Ouilly Loisirs;
- le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association Pont d'Ouilly Loisirs au titre d'un soutien financier pour la restauration de la maison des habitants ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile relatif à ce dossier ;

➤ **IMPUTE** la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2020.

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-107_2020-DE

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



L'an deux mille vingt, le quinze octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à PONT D'OUILLY, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 63	Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-108_2020-DE
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71 Contre : 0	

Date de convocation : 08/10/2020

M. Christian Bacheley est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Excusé	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Absent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESSE-MARIE	Cécile	A donné pouvoir à Philippe Drouet			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Grégoire Dagorn			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Absent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Absent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Absent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	A donné pouvoir à Christian Bacheley	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain		SUZANNE	Alain	Présent
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Absent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël		Absent	MOISSON	Pierre
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine		Excusée	RAULT	Thierry
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel			GUERIN	Christian
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques			GIDEL	Sandrine
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			Présente
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	A donné pouvoir à Gérard KEPA			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie		Absent		
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Présente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente	BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge		LEVAILLANT	Marie-Françoise	Présente
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	A donné pouvoir à JP Mesnil			
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	BOURY	Stéphane	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	DELAUNAY	Julien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique		Absent	BREBION	Sébastien
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	BLIN	Jean-Claude	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	LECOMTE	Cyril	
USSY	DELILE	Éric	Présent	CRISPIN	Estelle	
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis		BENOIST	Rémi	Présent
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 20/10/2020

Affichée le : 20/10/2020

<p>Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-108_2020-DE</p>
--

CADRE DE VIE – RELAIS ASSISTANTS MATERNELS – SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Suite à la prise de compétence Relais Assistants Maternels, la Communauté de Communes du Pays de Falaise doit signer, d'ici la fin de l'année, la Convention territoriale globale avec la CAF et les communes de Falaise, Potigny et Pont d'Ouilly.

La Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Ctg vise également à mettre les ressources de la Caf, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles. Tous les champs d'intervention de la Caf peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap etc. L'enjeu est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transversale partant des besoins du territoire.

La Ctg devient ainsi le contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et les caf, pour maintenir et développer les services aux familles. Elle remplace donc progressivement les Contrats enfance jeunesse (Cej), au fil de leur renouvellement à compter de 2020. Les Cej seront remplacés par un nouveau dispositif de financement national : les « bonus territoire Ctg ». Ce dispositif garantit, à l'échelle du territoire de compétences concerné, un maintien des financements précédemment versés dans le cadre des Cej.

L'engagement de la Caf est pluriannuel (4 ou 5 ans), ce qui constitue un gage de lisibilité et de stabilité financière pour chaque gestionnaire.

Le Conseil communautaire

- Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Falaise concernant la création, l'aménagement, la gestion et l'animation d'un Relais Assistants Maternels;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 1^{er} octobre 2020 ;
- Considérant l'intérêt de mettre en place une convention avec la CAF intitulée Convention territoriale globale définissant les priorités et moyens dans le cadre d'un plan d'actions ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la conclusion d'une convention territoriale globale avec la CAF ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante à intervenir ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**Le Président
Jean-Philippe MESNIL**



Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-108_2020-DE

L'an deux mille vingt, le quinze octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à PONT D'OUILLY, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 63	Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-109_2020-DE
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 08/10/2020

M. Christian Bacheley est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Excusé	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Absent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	A donné pouvoir à Philippe Drouet			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Grégoire Dagorn			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Absent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Absent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Absent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	A donné pouvoir à Christian Bacheley	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain		SUZANNE	Alain	Présent
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Absent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sebastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIoT	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Excusée	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques		GIDEL	Sandrine	Présente
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	A donné pouvoir à Gérard KEPA			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Présente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente	BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge		LEVAILLANT	Marie-Françoise	Présente
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	A donné pouvoir à JP Mesnil	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Absent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis		BENOIST	Rémi	Présent
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 20/10/2020

Affichée le : 20/10/2020

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-109_2020-DE

**ENVIRONNEMENT - DECHETS – RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS**

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article D.2224-1 ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Falaise et notamment la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » exercée par la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Considérant qu'il convient de présenter chaque année un rapport de l'année précédente sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés regroupant les principaux indicateurs techniques et financiers issus de l'exercice de cette compétence ;
- Vu les avis favorables de la Commission Environnement du 29 septembre 2020 et du Bureau communautaire du 1^{er} octobre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-109_2020-DE

L'an deux mille vingt, le quinze octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à PONT D'OUILLY, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 63	Envoyé en préfecture le 20/10/2020 Reçu en préfecture le 20/10/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201015-110_2020-DE
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71 Contre : 0	

Date de convocation : 08/10/2020

M. Christian Bacheley est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Excusé	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Absent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERSE-MARIE	Cécile	A donné pouvoir à Philippe Drouet			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Grégoire Dagorn			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Absent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Absent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Présent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Absent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	A donné pouvoir à Christian Bacheley	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain		SUZANNE	Alain	Présent
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Absent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Excusée	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques		GIDEL	Sandrine	Présente
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présent			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	A donné pouvoir à Gérard KEPA			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Présente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINTE GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente	BURON-LEDARD	Nadège	
SAINTE MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge		LEVAILLANT	Marie-Françoise	Présente
SAINTE PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	A donné pouvoir à JP Mesnil	BOURY	Stéphane	
SAINTE PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Absent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Phillippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis		BENOIST	Rémi	Présent
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 20/10/2020

Affichée le : 20/10/2020

Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201015-110_2020-DE

DEVELOPPEMENT DURABLE – ETUDE DE THERMOGRAPHIE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°106/2019 validant le plan d'actions du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) ;
- Vu le plan de relance 2020 consécutif à la COVID-19 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable du 07 octobre 2020 ;
- Considérant l'intérêt d'une thermographie aérienne dans la dynamique impulsée par la Collectivité autour de la rénovation énergétique des bâtiments ;

Après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE :**

- la réalisation d'une thermographie aérienne sur les 58 communes du territoire ;
- le coût de l'opération estimé à 80 000 € HT avec le plan de financement suivant :
 - DETR/DSIL : 32 000 €
 - Communauté de Communes : 48 000 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer tout document utile relatif à ce dossier ;
- solliciter auprès de l'Etat, les subventions correspondantes au titre de la DETR et du DSIL ;
- solliciter auprès de tout autre partenaire financier une subvention pour ce projet ;
- fixer, par arrêté, le plan de financement de l'opération si d'autres subventions peuvent être obtenues.

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201015-110_2020-DE

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014_241400514_20201217-111_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71 Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLENO	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Phillippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMECIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie		Absent		
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige		Absente		
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BLIRON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOU MONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-111_2020-DE

**CENTRE AQUATIQUE DU PAYS DE FALAISE, FORMEO – APPROBATION DU
RENOUVELEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE CET
EQUIPEMENT**

Le Conseil communautaire

- Vu la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;
- Vu les articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L1411-4 ;
- Vu l'article L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Falaise,
- Vu le rapport du Président présentant les différents modes de gestion possibles ainsi que le document contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire du centre aquatique,
- Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 1^{er} décembre 2020 ;
- Considérant que la délégation de service public du centre aquatique de la Communauté de communes arrivera à échéance le 31 décembre 2021 ;
- Considérant en conséquence qu'il convient d'examiner les modalités de gestion de cet équipement pour les prochaines années ;
- Considérant que la délégation proposée constitue la solution la plus adaptée pour la gestion du centre aquatique Hervé Baron (nom commercial FORMEO), afin de préserver au mieux les intérêts de la collectivité et des usagers, sur les plans technique et financier notamment ;

Après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** le principe de la délégation de service public pour la gestion du centre aquatique Hervé Baron (nom commercial FORMEO) de la Communauté de communes, selon les modalités exposées dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération, pour une durée 6 ans,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à engager et conduire la procédure, et notamment :

- faire publier l'avis d'appel public à la concurrence dans un journal d'annonces légales et dans une publication spécialisée dans le secteur économique concerné ;
- négocier avec les candidats, après avis de la Commission de délégation de service public, les propositions recueillies, étant entendu que le choix du délégataire et l'approbation du contrat de délégation feront l'objet d'une délibération ultérieure ;

➤ **S'ENGAGE** à imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2021.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-111_2020-DE

Le Président,
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201217-111_2020-DE



Communauté de Communes du Pays de Falaise

**Rapport de présentation sur le principe de la délégation
de service public pour la gestion et l'exploitation
du centre aquatique
(article L. 1411-4 du CGCT)**

Article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L. 1413-1. Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire

Table des matières

1. Introduction	3
2. Bilan de l'actuelle convention de délégation de service public.....	4
3. Sur le principe de la délégation du service public de l'exploitation du centre aquatique.....	9
3.1. La gestion directe	9
3.2. La gestion déléguée du service public	10
3.3. Distinction entre le contrat de DSP et le marché public : le critère de transfert du risque financier d'exploitation	12
3.4. Conclusion sur le choix du mode de gestion	13
3. La procédure de passation de la délégation de service public.....	15
4. Sur les caractéristiques du service à déléguer	16
4.1. Le périmètre de la délégation.....	16
4.2. La durée du futur contrat.....	16
4.3. Les objectifs assignés au futur délégataire.....	17
4.4. L'équilibre du contrat	17
4.5. Les options et les variantes	18
4.6. Le droit de contrôle et d'audit permanent du contrat.....	19
5. Le calendrier de la procédure	19

Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-111_2020-DE

1. Introduction

La Communauté de Communes du Pays de FALAISE dispose d'un espace aquatique comprenant plusieurs bassins aquatiques, une zone SPA et deux salles de Fitness.

Cet espace aquatique a été mis en exploitation en juillet 2004, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public passé avec le groupement RECRE-DALKIA, pour une durée de 5 ans. Par un avenant n° 3 en date du 22 mai 2008, le contrat a été prolongé pour une durée de six mois, pour motifs d'intérêt général, et vient ainsi à échéance au 31 décembre 2009.

La communauté de Communes du Pays de FALAISE a passé un second contrat de délégation de service public pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2015 avec la société RECREA.

Puis un troisième contrat de DSP a été passé au 1er janvier 2016 qui arrivera à échéance le 31 décembre 2021. Les objectifs de ce contrat de DSP étaient marqués par la volonté de dynamiser l'activité du centre aquatique et de pérenniser l'équilibre économique et financier tout en permettant l'accès à tous du centre aquatique et notamment

- De mettre en œuvre une politique d'entretien maintenance performante techniquement et économiquement en intégrant la chaudière bio-masse de la Ville
- De développer la fréquentation et les nouveaux usagers :
- De proposer une tarification commerciale attractive et simplifiée pour renforcer l'attractivité du centre
- D'améliorer du taux de couverture des charges d'exploitation par les recettes commerciales.

L'Article L1411-4-du CGCT dispose :

« Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local. Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire. »

Le présent document constitue le rapport sur la base duquel le conseil communautaire va avoir à se prononcer.

Il a pour objet :

- 1/ de rappeler les caractéristiques techniques et financières du service actuel ;
- 2/ de rappeler les caractéristiques des différents modes de gestion ;
- 3/ de présenter les objectifs poursuivis par la Communauté de communes ;
- 4/ de présenter les caractéristiques des prestations à assurer par le futur délégataire en cas de choix de la DSP

2. Bilan de l'actuelle convention de délégation de service public

La Communauté de Communes du Pays de Falaise regroupe une population de 28.279 habitants. Elle est composée de 58 communes :

Aubigny, Barou-en-Auge, Beaumais, Bernières-d'Ailly, Bonnœil, Bons-Tassilly, Cordey, Courcy, Crocy, Damblainville, Épaney, Eraines, Ernes, Falaise, Fontaine-le-Pin, Fourches, Fourneaux-le-Val, Fresné-la-Mère, Jort, La Hoguette, Le Détroit, Le Marais-la-Chapelle, Le Mesnil-Villement, Leffard, Les Isles-Bardel, Les Loges-Saulces, Maizières, Les Moutiers en Auge, Louvagny, Maizières, Martigny-sur-l'Ante, Morteaux-Coulibœuf, Noron-l'Abbaye, Norrey-en-Auge, Olendon, Ouilly-le-Tesson, Perrières, Pertheville-Ners, Pierrefitte-en-Cinglais, Pierrepont, Pont-d'Ouilly, Potigny, Rappilly, Rouvres, Saint-Germain-Langot, Saint-Martin-de-Mieux, Saint-Pierre-du-Bû, Saint-Pierre-Canivet, Sassy, Soulangy, Soumont-Saint-Quentin, Tréprel, Ussy, Vendevre, Versainville, Vicques, Vignats, Villers-Canivet, Villy-lez-Falaise.

La Communauté de Communes du Pays de Falaise a construit en 2004 en maîtrise d'ouvrage directe un espace aquatique comprenant plusieurs bassins aquatiques, une zone SPA et deux salles de Fitness.

Le contrat de délégation de service public du centre Aquatique Hervé Baron (nom commercial FORMEO) se termine le 31 décembre 2021.

Cet espace aquatique est exploité dans le cadre d'un contrat de D.S.P. passé avec le groupement RECREA pour une durée de 6 ans.

Les services délégués comprennent :

- L'exploitation du centre aquatique et de l'ensemble des activités qui y sont développées
- L'organisation d'activités pour la clientèle : cours de natation, aquagym, cours de fitness, et toute autre activité aquatique et de fitness qui ne remette pas en cause le service public
- L'accueil et la surveillance de la clientèle dans les conditions prévues au présent contrat
- L'organisation de manifestations exceptionnelles
- L'entretien et la maintenance de l'ensemble des biens mis à disposition du délégataire et nécessaires à l'exploitation.

A ce jour 4 avenants ont été signés.

Avenant 1 : l'avenant 1 a prévu la prise en charge par le délégataire compte tenu de son expérience, des travaux des travaux de rénovation de l'espace bien-être (wellness) qui étaient été prévus dans le cadre du contrat de DSP à la charge de l'autorité délégante. L'avenant a pris effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2016.

Avenant 2 : l'avenant 2 prend en compte le décalage des travaux de rénovation à une date ultérieure et prévoit que le bassin extérieur dit nordique reste ouvert 8 mois par an dont juillet et août

Avenant 3 : l'avenant 3 prend acte de la crise sanitaire liée au COVID 19 et la fermeture de l'espace FORMEO du 15 mars au 30 juin 2020 et de sa réouverture au 1^{er} juillet 2020. Les impacts financiers seront pris en compte dans le futur avenant 4.

Avenant 4 : l'avenant 4 en cours d'élaboration prendra en compte les impacts économiques et financiers de la crise sanitaire COVID 19.

La contribution de la Communauté de communes contractuelle après avenant 3 est la suivante en € août 2015 :

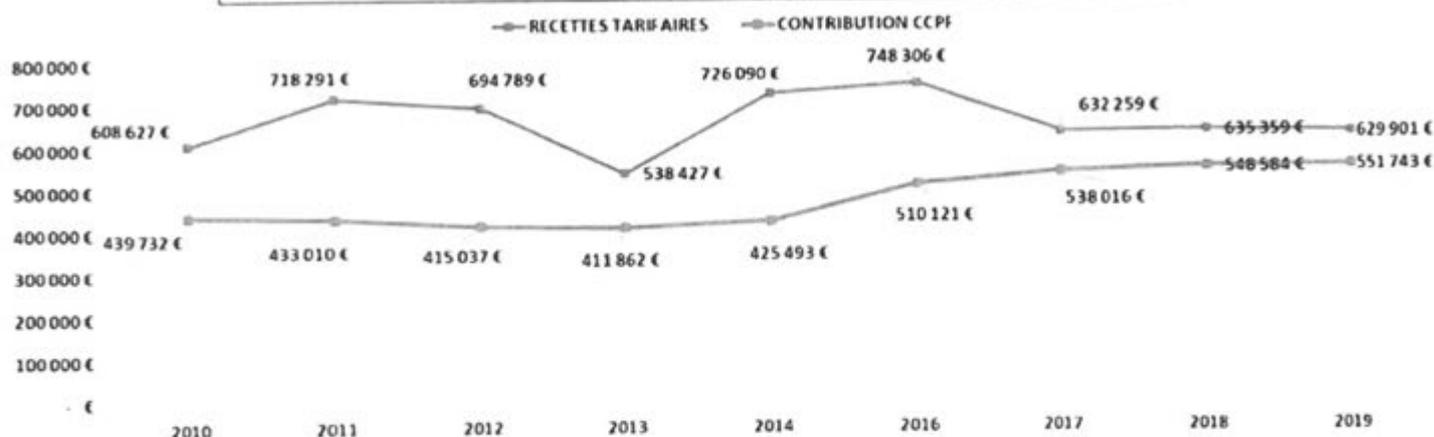
Période	Contribution financière forfaitaire de l'autorité déléguée en Euros août 2015
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016	507.558 €
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	530.292 €
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018	519.020 €
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019	518.146 €
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020	517.489 €
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	516.582 €

La contribution réelle issue de la balance des comptes de la DSP FORMEO est la suivante :

Compte d'exploitation analytique DSP FORMEO - Balance des comptes

FALAISE Forméo	2010	2011	2012	2013	2014	2016	2017	2018	2019
TOTAL DES CHARGES	1 045 106 €	1 174 560 €	1 128 615 €	997 878 €	1 151 930 €	1 204 413 €	1 131 685 €	1 202 028 €	1 208 831 €
RECETTES TARIFAIRES	608 725 €	723 392 €	751 254 €	683 434 €	719 486 €	748 306 €	632 259 €	635 359 €	629 901 €
CONTRIBUTION CCPF	439 732 €	433 010 €	415 037 €	411 862 €	425 493 €	510 121 €	538 016 €	548 584 €	551 743 €
TOTAL DES PRODUITS	1 048 457 €	1 156 403 €	1 166 291 €	1 095 296 €	1 144 979 €	1 258 427 €	1 170 276 €	1 183 943 €	1 181 644 €
RESULTAT (- Perte / + Bénéfice)	3 351 €	- 18 157 €	37 676 €	97 418 €	- 6 951 €	52 739 €	27 916 €	4 556 €	- 27 187 €
RESULTAT	- 1 534 €	- 18 157 €	37 676 €	97 418 €	- 6 951 €	52 739 €	27 916 €	4 556 €	- 27 187 €
Taux de couverture	58%	63%	64%	62%	63%	59%	54%	54%	53%

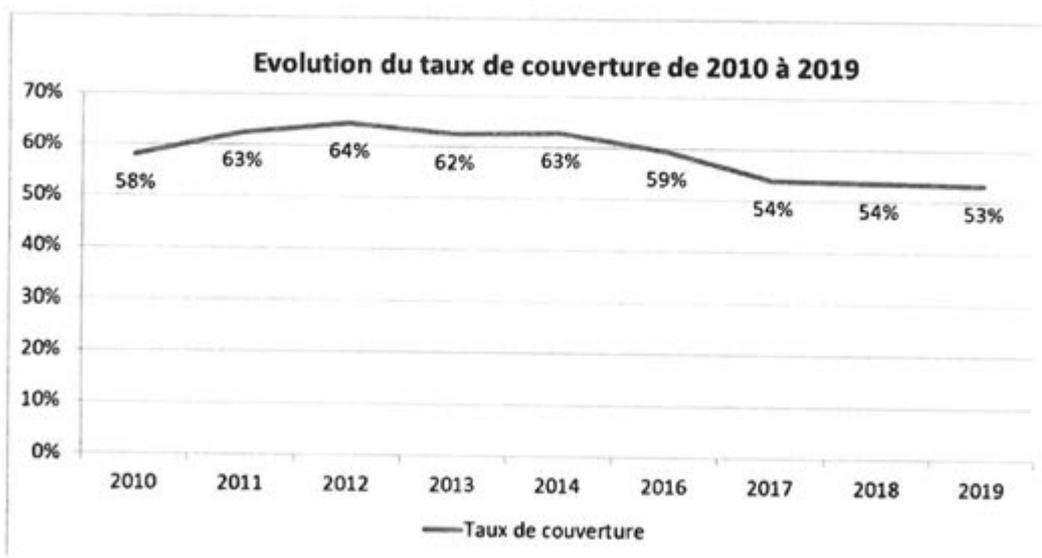
Evolution des recettes tarifaires et de la contribution de 2010 à 2018 (source : balance des comptes)



La contribution publique (hors protocole de fermeture) s'élève à 551.743€ en 2019. Elle est en augmentation continue depuis 2014 après avoir été stable voire en légère décroissance entre 2010 et 2014. Elle semble stabilisée depuis 2018.

Les recettes tarifaires avaient fortement augmenté entre 2011 et 2016 (fermeture du centre 6 mois en 2013 à prendre en compte). Elles baissent depuis 2016 et ont été stabilisées entre 630.000 € et 635.000 € environ depuis 2017 (année de réouverture du stade nautique de Caen complètement rénové).

Le taux de couverture diminue depuis 2012 passant de 64% en 2012 à 53% en 2019 où il perd un point. Il s'est relativement stabilisé depuis 2017. L'ouverture de centres aquatiques dans la zone de chalandise de l'espace FORMEO contribue à cette dégradation ainsi que les périodes de fermeture pour travaux. La crise sanitaire de la COVID 19 accentue ce problème en 2020 avec une fermeture du centre aquatique du 16 mars au 30 juin (1er confinement) et depuis le 30 octobre dans le cadre du 2^e confinement.



Les charges d'exploitation augmentent depuis 2010 passant de 1.045.106 € à 1.208.831 € en 2019, soit +163.725 € en 19 ans.

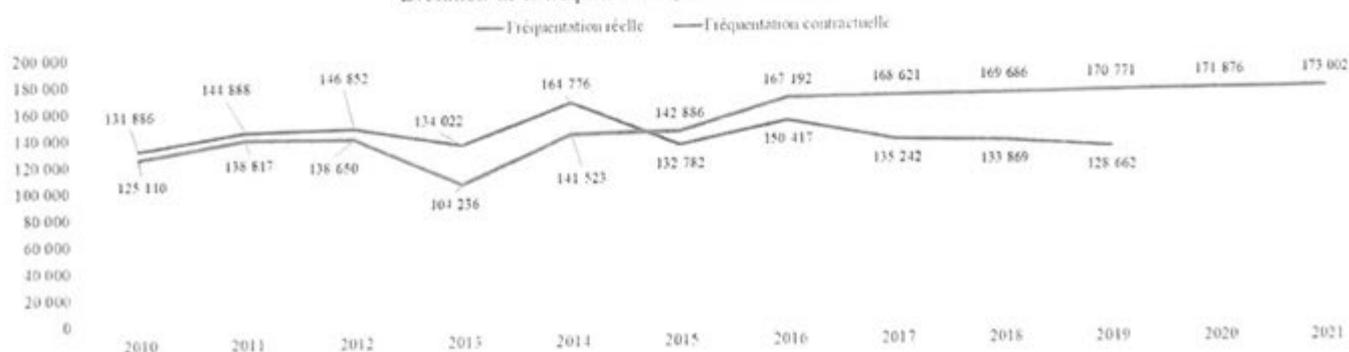
Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-111_2020-DE

TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION



La fréquentation du centre aquatique baisse tendanciellement depuis 2014 (courbe bleue) alors que le contrat (courbe rouge) prévoyait la poursuite de la hausse de la fréquentation ; l'écart s'accroît au fil des années. La relance de la fréquentation sur le contrat 2016-2021 était basée notamment sur la création d'un bassin extérieur (il sera réalisé durant le prochain contrat).

Evolution de la fréquentation (contrat et Réel) de 2010 à 2018



La provenance des usagers de FORMEO montre la prédominance des origines :

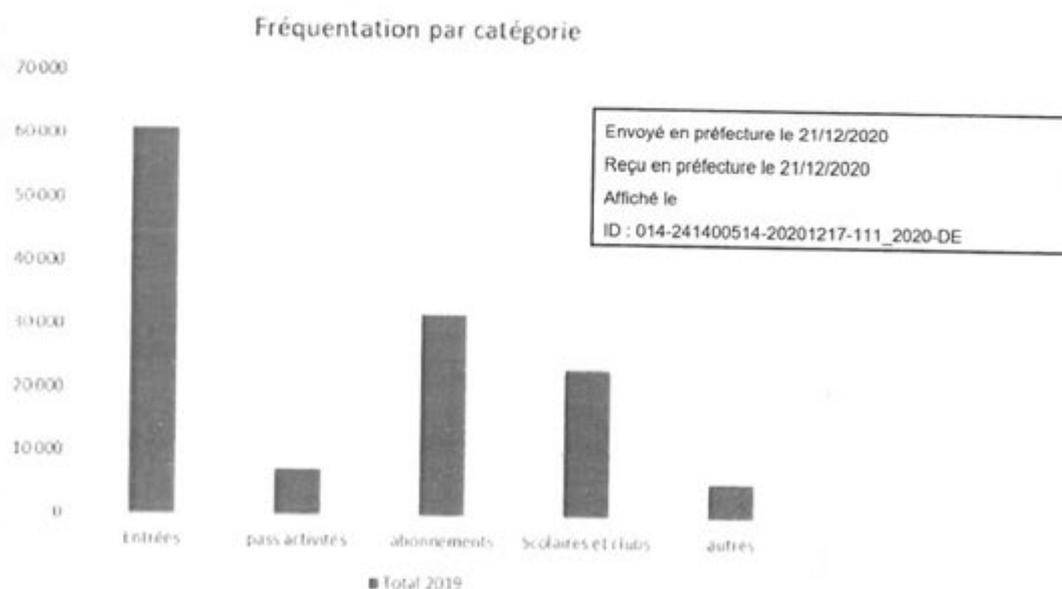
- 4.672 usagers en provenance hors de la CC du Pays de Falaise (39% ;) et hors Caen,
- 1781 usagers de Caen (15% ;)
- 1.363 usagers de Falaise (11%).

Les usagers de la CC du Pays de Falaise représente seulement 9% de la population de la CC (2.554 usagers / 28.279 habitants)

PROVENANCE DES USAGERS

Provenance	Fréquentation	%
Usagers de la com com		
FALAISE (COMMUNES 14700)	1363	11%
POTIGNY (COMMUNES 14420)	988	8%
MORTEAUX COULIBOEUF (COMMUNES 14620)	119	1%
PONT D OUILLY (COMMUNES 14690)	84	1%
Usagers hors com com		
CAEN	1781	15%
GRAINVILLE LANGANNERIE	994	8%
ST PIERRE EN AUGÉ	932	8%
ARGENTAN	664	5%
PUTANGES PONT ECREPIN	491	4%
AUTRES	4672	39%

En poids, la fréquentation est liée majoritairement au grand public.



Cependant, plusieurs centres aquatiques ont ouvert dans la zone de chalandise de la C.C. du Pays de Falaise créant une concurrence au centre aquatique FORMEO. Citons notamment :

- Le centre aquatique d'Argentan (24 kilomètres de Falaise) a été ouvert fin 2013. Il se situe dans la zone de chalandise sud-est de la Communauté de Communes. Un espace Bien-Etre a été ouvert il y a 2 ou 3 ans.
- Le centre aquatique d'Argences (53 km)
- Le centre aquatique de Thury-Harcourt (27 km)
- En 2017 la réouverture du stade nautique de Caen complètement rénové (37 km)

Ainsi, le centre aquatique FORMEO se trouve confronter à un enjeu de maintien du développement de la fréquentation et des recettes commerciales face aux centres aquatiques implantés dans sa zone de chalandise lui faisant concurrence par une haute exigence de qualité du service rendu et des activités aquatiques proposées pour rester attractif et maintenir son équilibre financier.

De plus, le centre FORMEO a été construit en 2004 et a 16 ans maintenant ; il est important tant pour la qualité de service du centre que pour sa pérennité et son attractivité commerciale de prévoir des investissements pour le maintenir en bon état de fonctionnement, le rénover pour renforcer son attractivité.

3. Sur le principe de la délégation du service public de l'exploitation du centre aquatique

Etant rappelé que l'exploitation du centre aquatique fait actuellement l'objet d'une gestion déléguée.

D'une manière générale, les collectivités territoriales déterminent librement le mode de gestion et d'exploitation de leurs services publics, qui peut être, classiquement :

- d'une part, la gestion en régie directe,
- d'autre part, la gestion par une personne publique ou privée dans le cadre d'un marché public ou d'une délégation de service public.

3.1. La gestion directe

La gestion d'un service public en régie directe signifie que le service public est directement géré par la personne publique qui l'a créé.

Elle nécessite que la personne publique en cause exerce une totale maîtrise de la gestion et des contraintes techniques financières du service public, ainsi qu'une implication pleine et entière dans sa gestion administrative quotidienne et, partant, une connaissance du métier correspondant.

Deux formes de régies sont distinguées (décret n°2001-184 du 23 février 2001 et codifié aux articles L1412-1 et L2221-1 et suivants et R2221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales) : la régie dotée de la seule autonomie financière et l'établissement public à caractère industriel et commercial.

La régie dotée de la seule autonomie financière

Dans cette hypothèse, la régie financière est dotée de la seule autonomie financière et non de la personnalité morale. La régie est administrée sous l'autorité de l'exécutif et de l'assemblée délibérante. Son directeur est désigné par l'exécutif. L'agent comptable est le comptable de la collectivité. Les recettes et les dépenses font l'objet d'un budget annexe. Il est préparé par le directeur et voté par l'organe délibérant de la collectivité.

La régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale

Dans ce cas, la régie a une personnalité juridique propre, distincte de la Collectivité, et bénéficie de l'autonomie financière. Elle dispose en conséquence de ses propres structures. L'autonomie de l'établissement public se traduit par l'exercice du pouvoir de décision conféré à la régie à travers les délibérations de son conseil d'administration.

C'est en effet le conseil d'administration qui décide de l'ensemble des questions relatives au fonctionnement de la régie, ce qui n'est pas le cas de la régie dotée de la seule autonomie financière : vote du budget, sort des biens de la régie, affectation du résultat, création et suppression des emplois. Les organes de la régie personnalisée disposent d'une plus grande autonomie de gestion.

3.2. La gestion déléguée du service public

L'exploitation d'un centre aquatique peut être gérée dans le cadre d'un contrat, qui relève pour ses modalités de passation :

- soit de la réglementation relative aux marchés publics telle qu'elle résulte aujourd'hui des dispositions du code de la Commande Publique relatives aux marchés publics ;
- soit de celle relative aux délégations de service public, telle que modifiée notamment par l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et de son décret d'application n° 2016-86 du 1er février 2016 (articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales) et codifiés dans le code de la Commande Publique.

La délégation de service public

La délégation de service public est un contrat qui permet à la collectivité tout en finançant ce service, de transférer le risque d'exploitation à une personne privée ou publique.

Elle est aujourd'hui définie comme un contrat « par lequel une autorité délégante confie la gestion d'un service public à un ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation du service, en contrepartie soit du droit d'exploiter le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix ».

La part de risque transférée au délégataire implique une réelle exposition aux aléas du marché, de sorte que toute perte potentielle supportée par le délégataire ne doit pas être purement nominale ou négligeable. Le délégataire assume le risque d'exploitation lorsque, dans des conditions d'exploitation normales, il n'est pas assuré d'amortir les investissements ou les coûts qu'il a supportés, liés à l'exploitation du service.

Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages, de réaliser des travaux ou d'acquérir des biens nécessaires au service public » (Article L. 1411-1 du CGCT, tel que modifié par l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession).

En d'autres termes, ce mode de gestion permet à la collectivité de transférer notamment le risque commercial d'exploitation à une personne privée ou publique, tout en assurant si elle le souhaite le financement des investissements. En effet, les investissements

peuvent être réalisés en direct par la collectivité délégante ou bien être délégués le cas échéant au délégataire.

Le délégataire est rémunéré traditionnellement par les redevances perçues sur les usagers du service public, ainsi le cas échéant que par une contribution financière forfaitaire en contrepartie des sujétions de service public imposées par la collectivité.

La délégation de service public est le mode de gestion actuel du service public par la CC du Pays de Falaise.

L'exécution du service par le biais d'un marché public

La passation d'un marché public s'apparente à une forme de régie exécutée par un prestataire privé, la CCPF conservant l'entière maîtrise et responsabilité de l'organisation et de la gestion du service public, notamment commerciale, et du financement.

Comme le définit l'article L1111-1 du Code de la Commande relatif aux marchés publics, le marché public est un contrat conclu entre la CCPF et un opérateur économique public ou privé, pour répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services, en contrepartie d'un prix ou de tout équivalent.

Dans le cadre d'un marché public, la rémunération du prestataire est assurée par la CCPF sur la base d'un prix forfaitaire, pour des prestations définies.

La passation d'un marché public ne transfère pas le risque commercial et financier qui reste supporté par la CCPF. Le prestataire est rémunéré sur la base d'un prix global et forfaitaire pour les prestations qui lui sont demandées par l'autorité organisatrice. Quel que soit le résultat de son activité, le prestataire ne subira pas les conséquences financières et sera rémunéré à hauteur du prix contractuellement défini à l'acte d'engagement. Les aléas commerciaux sont directement supportés par la collectivité, une augmentation ou une diminution du nombre d'usagers n'ayant pas de conséquence sur la rémunération forfaitaire de l'entreprise.

Des clauses d'intéressement peuvent être prévues, mais la rémunération principale suffit à couvrir les charges et assurer la marge du prestataire.

Comme pour la gestion en régie directe, à laquelle il s'apparente, le principal inconvénient de ce type de contrat est la nécessaire implication pratique et matérielle de Communauté de communes dans la gestion quotidienne et ses conséquences en termes d'organisation des services, notamment des points de vue économique, technique, commerciale, juridique et comptable.

Ainsi notamment le titulaire du marché est-il considéré comme gérant de deniers publics s'agissant de l'encaissement des recettes, et doit se conformer aux dispositions relatives aux régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux. Les opérations que les régisseurs effectuent, doivent donc être retracées dans les comptes de la collectivité locale.

En ce qui concerne les dépenses il doit, remettre à la collectivité au minimum à la fin de chaque mois les justificatifs des dépenses qu'il a payées.

De plus, les recettes qu'encaisse le régisseur intéressé n'échappent pas à la règle de dépôt des fonds au Trésor Public. Elles doivent donc être encaissées par une régie d'avances et de recettes et le régisseur intéressé a l'obligation de reverser et de justifier au comptable de la collectivité au moins une fois par mois les recettes perçues.

3.3. Distinction entre le contrat de DSP et le marché public : le critère de transfert du risque financier d'exploitation

Le transfert d'un risque d'exploitation au cocontractant constitue le principal critère de distinction entre les deux types de contrat que sont la DSP et le marché public.

Traditionnellement, ce risque est apprécié au regard de la rémunération du délégataire, qui doit être substantiellement liée aux résultats de l'exploitation (c'est-à-dire, le plus fréquemment, les recettes perçues sur les usagers du service). En d'autres termes, un éventuel déficit d'exploitation doit être assumé par le délégataire.

L'ordonnance « concession » du 29 janvier 2016 est venue préciser la définition du risque d'exploitation :

- la perte potentielle supportée par le délégataire ne doit pas être purement nominale ou négligeable ;
- dans des conditions d'exploitation normales, le délégataire n'est pas assuré d'amortir les investissements ou les coûts qu'il a supportés, liés à l'exploitation du service.

Au contraire, en marché public, les recettes sur les usagers sont perçues par la collectivité, qui assume le risque commercial. Le prestataire est payé forfaitairement sur la base des charges qu'il expose, et ne prend pas de risque d'exploitation (sur les résultats de l'exploitation), mais uniquement un risque sur les charges.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-111_2020-DE

CC du Pays de Falaise – Choix du mode de gestion du centre aquatique FORMEO

Comparaison des modes de gestion	DSP	Régie directe	Régie directe avec Marchés publics	EPIC	SPL
Risque commercial (engagement sur les recettes)	Exploitant	Autorité Organisatrice	Autorité Organisatrice	Exploitant	Exploitant
TVA collectée par :	Exploitant	Autorité Organisatrice	Autorité Organisatrice	Exploitant	Exploitant
Régie de recettes	NON	OUI	OUI	Oui chez l'exploitant	
Régime des recettes	Fonds privés	Fonds publics	Fonds publics	Fonds publics	Fonds publics
Risque industriel (engagement sur les charges)	Exploitant	Autorité Organisatrice	Exploitants	Exploitant	Exploitant
Tarifs	proposition du délégataire et arrêté par Autorité Organisatrice	Proposition et arrêté par l'Autorité Organisatrice	Proposition et arrêté par Autorité Organisatrice	proposition de l'EPIC et arrêté par la Autorité Organisatrice	proposition de l'EPIC et arrêté par Autorité Organisatrice
Actions commerciales et marketing	Exploitant	Autorité Organisatrice	Autorité Organisatrice ; prestations des exploitants	Exploitant	Exploitant
Degré d'autonomie de l'exploitant	Autonomie d'exploitation et respect du contrat et risque sur les engagements financiers pris	Intégration totale ; risque financier supporté par la Autorité Organisatrice	Risque financier des exploitants limité au montant de la prestation à réaliser	Autonomie juridique et financière ; Autorité Organisatrice est obligée d'équilibre financièrement l'EPIC pour sa pérennité ; risque financier porté par la Autorité Organisatrice mais ne dispose pas de réels pouvoirs sur l'EPIC	Idem que l'EPIC
Rémunération	Recettes commerciales et contribution financière forfaitaire	recettes commerciales, Dotation et ressources fiscales	Paiement à l'exploitant de la prestation réalisée ; la Autorité Organisatrice encaisse les recettes commerciales	Recettes commerciales et contribution financière forfaitaire + subvention d'équilibre si besoin	Recettes commerciales et contribution financière forfaitaire + subvention d'équilibre si besoin
Responsabilité du personnel	Exploitant	Autorité Organisatrice	Exploitants	Exploitant	Exploitant
Sous-traitance	Mise en concurrence obligatoire		passation de marchés publics Mise en concurrence obligatoire	passation de marchés publics Mise en concurrence obligatoire	Passation de contrats privés Mise en concurrence obligatoire
Investissements	A la charge de Autorité Organisatrice ou de l'exploitant selon la décision de Autorité Organisatrice ; indépendant du choix du mode de gestion				
Récupération de TVA sur invest par :	Autorité Organisatrice en direct par la voie fiscale	Autorité Organisatrice en direct par la voie fiscale	Autorité Organisatrice en direct par la voie fiscale	Autorité Organisatrice en direct par la voie fiscale	Autorité Organisatrice en direct par la voie fiscale
Statut du directeur général du réseau	MAD par l'exploitant	recruté par Autorité Organisatrice	Ents exploitantes	statut public ; CDD	recruté par la SPL
Directeur financier	Droit privé	Comptable Public	Droit Privé & Comptable public	comptable public	comptable public
Organigramme et intégration	Autorité Organisatrice et délégataire ; 2 entités distinctes reliées par le contrat de DSP	Equipe intégrée dans la direction sport de l'Autorité Organisatrice	Exploitants = Prestataires sous-traitants de la Autorité Organisatrice	Autorité Organisatrice et EPIC : 2 entités distinctes liées par les statuts et le contrat d'objectif	Autorité Organisatrice et SPL : 2 entités distinctes liées par les statuts et le contrat d'objectif

3.4. Conclusion sur le choix du mode de gestion

Pour apprécier le modèle pertinent de mode de gestion à retenir, il convient de prendre en compte plusieurs paramètres :

- les capacités techniques,
- les capacités financières et
- les capacités humaines de la Communauté de communes,
- le degré de complexité de gestion du service,
- le degré de contrôle mais aussi
- l'étendue du risque d'exploitation.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201217-111_2020-DE

Il faut noter que depuis l'ouverture du centre aquatique FORMEO, la Communauté de communes a eu recours à une gestion en délégation de service public qui s'avère adaptée dans la mesure où il s'agit d'un service public industriel et commercial impliquant le développement de la fréquentation et des recettes pour la recherche de l'équilibre financier et, ce même si la collectivité apporte une contribution (518 181 € en 2020 au titre de sujétions de service public telles que l'accueil des scolaires et des associations).

Par ailleurs, le risque d'exploitation n'est pas neutre

- quant aux contraintes et exigences techniques (qualité de l'eau, de l'air, le chauffage, la sécurité de l'équipement),
- mais aussi les contraintes commerciales avec le développement des activités attractives à la fois de loisirs et sportives, etc...

L'exercice de cette exploitation nécessite une expertise et un savoir-faire en termes de métiers que la Communauté de communes ne détient pas (non seulement des maîtres-nageurs mais aussi des métiers liés au fitness et bien-être). A cet égard, soulignons d'ailleurs que la CCPF ne dispose plus de personnel communautaire détaché au sein du centre aquatique, compte tenu des départs en retraite et de la reprise d'une personne directement au sein des services administratifs de la aussi.

En outre, il existe une réelle difficulté de recrutement de maîtres-nageurs actuellement et il apparaît plus judicieux, du point de vue des personnes embauchées de pouvoir travailler au sein d'un groupe où une évolution sera possible.

En termes financiers, une reprise en régie aurait des conséquences financières importantes dans la mesure où, outre le fait de reprendre tout le personnel affecté à l'exploitation du centre aquatique, il faudrait assumer toutes les charges nécessaires à l'organisation, la gestion, l'exploitation, la commercialisation et l'amélioration du service. Or, ces charges sont mutualisées au sein des sociétés délégataires de centres aquatiques dont c'est le métier.

Enfin il apparaît important de faire supporter le risque industriel et commercial relevant de l'exploitation à une entreprise privée tout en la responsabilisant vis-à-vis de la qualité globale du service public rendu et de l'attractivité des activités développées. Notons que le budget global de la société SNC Forméo est pour 2019 d'environ 1 350 000 euros.

La reprise en régie du centre aquatique aurait des conséquences financières très importantes pour la Communauté de communes, dans la mesure où elle conduirait cette dernière, d'une part, à reprendre le personnel affecté à l'exploitation du Centre, et d'autre part, à devoir assumer elle-même toutes les charges nécessaires à l'organisation, la gestion, l'exploitation, la commercialisation et l'amélioration du service. De plus, elle ferait supporter à la Communauté de communes un risque industriel et commercial important impliquant une expertise et un savoir-faire en termes de métiers qu'elle ne détient pas.

Il apparaît de ce fait préférable pour la Communauté de communes de ne pas devoir s'impliquer directement et matériellement dans l'organisation, la direction, la gestion et l'exploitation quotidienne du service dont l'exercice nécessite la possession d'une capacité technique et sociale et d'un savoir faire professionnel.

Il paraît également important de faire supporter le risque industriel et le risque commercial relevant de l'exploitation à une entreprise privée tout en la responsabilisant vis-à-vis de la qualité globale du service public rendu et de l'attractivité des activités développées.

C'est pourquoi, compte tenu des spécificités techniques des services et des caractéristiques des prestations attendues, il apparaît préférable que la gestion et

l'exploitation du Centre Aquatique soient confiées à un prestataire externe, comme c'est le cas actuellement, présentant notamment des garanties professionnelles nécessaires dans le domaine considéré et une expertise spécifique à ce métier.

C'est pourquoi, compte tenu de ces spécificités techniques, commerciales et financières et des caractéristiques des prestations attendues, la gestion et l'exploitation du centre aquatique à un prestataire externe apparaît préférable. Ce choix de mode de gestion est la poursuite du choix effectué jusqu'alors, sachant que celui-ci a porté ses fruits (activités proposées, savoir-faire, qualité du service rendu).

La convention de délégation de service public paraît à cet égard la forme contractuelle la mieux adaptée pour la gestion du centre aquatique FORMEO.

En conséquence, la rémunération de l'exploitant serait substantiellement assurée par les résultats de l'exploitation, c'est-à-dire par les recettes commerciales (recettes perçues directement sur les usagers pour l'essentiel).

Tel est le mode de gestion actuel du réseau, sous forme de délégation de service public, qui, sous réserve d'adaptations et d'améliorations, donne satisfaction à la Communauté de communes.

3. La procédure de passation de la délégation de service public

La procédure de passation d'un contrat de délégation de service public fait l'objet d'une publicité et mise en concurrence, récemment réformée comme indiqué précédemment (ordonnance et décret « concession » de 2016).

En DSP, les documents de la consultation comprennent le règlement de consultation, le projet de contrat de DSP et le document programme ou cahier des charges.

Le cahier des charges d'une DSP peut définir la nature et l'étendue des besoins de l'autorité délégante par des spécifications fonctionnelles, c'est-à-dire la définition d'objectifs à atteindre par le futur délégataire (articles 27 et 28 de l'ordonnance « concession »).

Ainsi, les documents de la consultation d'une DSP :

- exposent l'ensemble des informations nécessaires sur le service actuel et sur ses perspectives d'évolution,
- définissent le projet de sportif et commercial du centre aquatique attendu pour le futur avec les caractéristiques précises attendues en termes techniques, économiques et financiers (définition des spécifications techniques et fonctionnelles), de manière à prendre en compte les objectifs de développement dans toutes ses dimensions économique, sociale et environnementale etc.),
- définissent les objectifs à atteindre par les candidats,
- déterminent les critères hiérarchisés de jugement des offres des candidats ; ils sont définis dans le règlement de la consultation par rapport aux objectifs assignés aux candidats.

Sur ces bases, l'offre des candidats propose un projet global pour le centre aquatique (technique, économique, financier et contractuel), permettant de répondre aux besoins définis par la communauté d'agglomération.

Le document programme se différencie en cela du cahier des charges du marché public qui ne définit que les prestations à réaliser (spécifications techniques) à partir desquelles les candidats remettent un prix pour les prestations à réaliser. En effet, les candidats à une DSP, compte tenu de leur expertise en exploitation de centre aquatique, participent à la définition des moyens qu'ils proposent de mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés (spécifications techniques et fonctionnelles).

La commission de délégation de service public est ensuite appelée à donner son avis sur les offres remises par les candidats dont la candidature a été agréée.

Des négociations peuvent être engagées avec ceux-ci par le Président, de manière à améliorer les propositions techniques, économiques et financières des candidats.

A l'issue des négociations, le Président soumet au Conseil communautaire le résultat des négociations et propose de retenir tel ou tel candidat, et d'approuver le contrat de délégation de service public.

4. Sur les caractéristiques du service à déléguer

1.1. Le périmètre de la délégation

La Communauté de Communes, Autorité Délégante, confierait l'exploitation du Centre Aquatique, comportant :

- Un bassin de natation,
- Un bassin de loisir,
- Un espace de remise en forme (sauna, hammam, salle de gymnastique, salle de cardio-training),
- Un toboggan,
- Un bassin nordique,
- Tous les locaux d'exploitation, des espaces extérieurs.

Les ouvrages mis à disposition du délégataire sont la propriété de la Communauté de Communes.

1.2. La durée du futur contrat

Pour le futur contrat, une durée de l'ordre de 6 ans est envisagée : du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027.

Cette durée est conforme aux principes applicables à la durée des conventions de délégation de service qui doit être fixée par la Collectivité en fonction des prestations demandées au délégataire (article L.1411-2 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-111_2020-DE

4.3. Les objectifs assignés au futur délégataire

Au regard des perspectives d'évolution du réseau et des objectifs de la politique de sports et loisirs poursuivie par la Communauté de communes, les objectifs assignés au futur délégataire, sont définis de manière à prendre en compte les objectifs suivants :

- Intégrer l'évolution de l'équipement avec la transformation du bassin extérieur.
- Améliorer l'offre de service déjà développée pour redynamiser la fréquentation du centre aquatique FORMEO et les recettes supplémentaires qui pourraient en résulter
- Travailler sur une optimisation des horaires au regard de la plus-value économique apportée.
- Maîtriser les charges et in fine la contribution de l'autorité délégante.

4.4. L'équilibre du contrat

Les prérogatives de la Communauté de Communes, Autorité délégante

L'Autorité délégante :

- définit les objectifs à atteindre,
- arrête la consistance des services,
- fixe ou homologue les tarifs,
- réalise et finance les investissements,
- verse une contribution financière forfaitaire au délégataire,
- contrôle le service délégué (bonne exécution du contrat, résultats conformes aux engagements pris par le délégataire) et suit l'évolution du service public (analyse des résultats d'exploitation par rapport aux objectifs), corrige au besoin les objectifs.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-111_2020-DE

Les obligations du délégataire

Le délégataire a pour missions principales :

- De gérer le service public
- De créer une société dédiée pour la gestion du centre aquatique FORMEO objet de la délégation de service public
- De gérer le personnel
- De prendre les mesures d'exploitation qui s'imposent pour en assurer l'hygiène, la sécurité et le bon fonctionnement grâce à une surveillance systématique
- D'exploiter toutes les installations :
 - entretien courant et maintenance des installations
 - gros entretien et renouvellement des installations (sauf génie civil et le clos/couvert)

- la sécurité des installations
 - la gestion du service public.
 - D'assumer la gestion du personnel
- D'assurer une haute qualité de service
 - D'optimiser les coûts du centre aquatique
 - De développer les activités pour rendre le centre aquatique attractif et développer les recettes du service public
 - De financer et réaliser des actions de communication et de promotion en direction des usagers
 - De maîtriser la contribution financière de la Communauté de Communes et d'augmenter le taux de couverture des charges par les recettes commerciales.
 - De rendre compte mensuellement et annuellement à l'Autorité déléguée des conditions d'exploitation, de la qualité du service rendu et de l'équilibre financier de l'exploitation (compte d'exploitation de la DSP).

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-111_2020-DE

L'exploitation de la délégation s'effectue aux risques et périls du délégataire.

Le délégataire devra se rémunérer directement auprès des usagers, suivant des tarifs qui seront fixés dans la convention.

Une contribution forfaitaire sera par ailleurs versée par la Communauté de Communes, Autorité déléguée, en contrepartie des sujétions tarifaires et de service public imposées au délégataire.

Le montant annuel de cette contribution financière forfaitaire sera arrêté à partir des engagements financiers du délégataire sur les prévisions de charges et de recettes. Ces éléments financiers seront négociés durant la procédure de consultation.

4.5. Les options et les variantes

Des options pourront être demandées aux candidats pour les éléments que l'Autorité déléguée n'est pas certaine de mettre en œuvre durant le contrat et pour lesquels elle a besoin d'éléments pour prendre sa décision.

Les candidats devront alors remettre une offre pour chacune des options demandées, dans la forme demandée dans le règlement de consultation et selon le contenu exposé dans le document programme.

Les candidats pourront proposer des **variantes** par rapport au programme de consultation : il s'agit de propositions permettant, selon les candidats, d'obtenir de meilleurs résultats.

4.6. Le droit de contrôle et d'audit permanent du contrat

La Communauté de communes disposera d'un droit d'audit et de contrôle permanent sur l'exercice par le délégataire de sa mission : ainsi, pour satisfaire aux exigences de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le délégataire devra remettre chaque année à la Communauté de Communes un compte-rendu technique, un compte-rendu financier, un rapport comportant l'ensemble des éléments nécessaires à l'appréciation par le délégant des conditions d'exploitation du réseau, de la qualité du service ainsi que de son évolution, ainsi qu'un compte d'exploitation.

Par ailleurs, la Communauté de Communes disposera du droit de contrôle sur pièces, aux fins de vérification des renseignements donnés par le délégataire dans les documents énumérés ci-dessus.

5. Le calendrier prévisionnel de la procédure

Le calendrier proposé pour la procédure de DSP serait le suivant

17 décembre 2020 : délibération sur le choix du mode de gestion

Fin janvier 2021 : publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)

Fin février 2021 :

- réception des candidatures
- réunion de la Commission DSP pour l'ouverture des candidatures
- réunion de la Commission DSP pour l'analyse des candidatures
- Envoi du dossier de consultation des entreprises (DCE) aux candidats agréés

Début mai 2021 : réception des offres

Mai – Juin 2021 : analyse des offres

Fin juin 2021 :

- réunion de la Commission DSP pour l'analyse des offres
- Envoi des courriers d'invitation aux négociations

Mi juillet 2021 : 1^{ère} réunion de négociation sur l'offre de service, les tarifs et les engagements de fréquentation et de recettes

Fin août 2021 : 2^e réunion de négociation sur les investissements, la politique d'entretien maintenance du centre et la politique commerciale,

Mi septembre 2021 : 3^e réunion de négociation sur le compte d'exploitation

Fin septembre 2021 : 4^e réunion de négociation sur les remarques contractuelles des candidats et la mise au point du contrat et des impacts financiers

Début octobre 2021 :

- clôture des négociations
- envoi du courrier de demande de remise des offres finales

Mi octobre 2021 : remise de l'offre finale

2^e quinzaine d'octobre : analyse des offres finales et choix du candidat pressenti comme futur délégataire

1^{ère} quinzaine de novembre :

- finalisation de la mise au point du contrat et des annexes
- finalisation de la rédaction du rapport du Président sur le choix du futur délégataire

Mi novembre 2021 : envoi du rapport du Président sur le choix du futur délégataire aux conseillers communautaires (15 jours francs avant le conseil communautaire qui prendra la délibération)

Début décembre 2021 : délibération du conseil communautaire sur le choix du délégataire

1^{er} janvier 2022 : entrée en vigueur du nouveau contrat de DSP.

*

* * *

*

Au vu de ce rapport, il est donc proposé à la *Commission Consultative des Services Publics Locaux / au Comité Technique Paritaire / au Conseil Communautaire*, de se prononcer sur le principe de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Centre Aquatique.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-111_2020-DE



L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-112_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HALITEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIELIX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		DECLERK	Veronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRÉSPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delle	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-112_2020-DE

**FINANCES – ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2020 AVEC LA VILLE DE FALAISE – TRANSFERT
COMPETENCE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS**

Tout transfert de compétences donne lieu à un calcul des charges transférées des communes vers les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Afin d'assurer la neutralité financière du transfert de compétence, l'EPCI doit récupérer un montant financier équivalent au montant des charges transférées. Dans le cas, d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique, le transfert s'effectue par prélèvement sur les attributions de compensation (AC) versées à ses communes membres.

La procédure à suivre est la suivante :

- la commission locale chargée d'évaluer les charges transférées (CLECT) remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées ;
- ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission ;
- le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

La CLECT a donc pour rôle de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes membres et la Communauté de communes du Pays de Falaise. Le rapport est adopté à la majorité simple.

Suite au transfert de la compétence Relais Assistants Maternels à compter du 1^{er} janvier 2020, la CLECT s'est réunie le 24 septembre 2020 pour évaluer les charges liées à ce transfert. Le calcul des nouvelles attributions de compensation ne concerne que la commune de Falaise, seule compétente dans ce domaine avant la prise de compétence par la CdC.

Ce rapport a ensuite été notifié aux communes membres pour approbation.

A l'issue de cette période, les attributions de compensation de ces communes sont définitives et le Conseil communautaire est appelé à fixer le montant des attributions de compensation définitives.

Il convient donc de prendre en compte les charges transférées dans le calcul de la nouvelle attribution de compensation de Falaise à compter de l'exercice 2020 :

	2019	2020	
	Attribution de compensation	Charge annuelle transférée	Attribution de compensation
EN FONCTIONNEMENT	1 128 723,00 €	- 15 071,00 €	1 113 652,00 € (dépense pour la CDC)
EN INVESTISSEMENT	-74 203,31 €	- 406,00 €	-74 609,31 € (dépense pour la Ville de Falaise)

La nouvelle attribution de compensation pour la ville de Falaise, en 2020, est de :

- **1 113 652,00 €** pour le fonctionnement à verser par la Communauté de communes du Pays de Falaise
- et **- 74 609, 31 €** pour l'investissement à verser par la ville de Falaise

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général des Impôt et notamment son article 1609 nonies C ;

- Vu l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2019 autorisant l'extension des compétences de la Communauté de communes à la création, la gestion et l'animation d'une Relais Assistants Maternels ;
- Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges réunie le 24 septembre 2020 et notifiée aux communes membres pour approbation ;
- Vu la notification du rapport de la CLECT aux communes membres pour approbation ;
- Considérant la proposition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts des Charges sur les montants de l'Attribution de Compensation de Falaise, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 24 septembre 2020 ;
- **FIXE** la nouvelle attribution de compensation pour la ville de Falaise, à compter de 2020 :
 - **1 113 652,00 €** pour le fonctionnement à verser par la Communauté de communes du Pays de Falaise
 - **- 74 609, 31 €** pour l'investissement à verser par la ville de Falaise
- **PRECISE** que :
 - les attributions de compensation font l'objet d'un ou plusieurs versement (s) chaque année ;
 - une régularisation du montant des attributions de compensation sera effectuée au titre du versement du mois de décembre 2020 ;
- **AUTORISE** le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-112_2020-DE

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-113_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	GUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIELUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odie	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CANOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMECIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRÉSPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	RENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201217-113_2020-DE

FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2020 – ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant un titre de l'exercice 2017 pour lequel la Trésorerie de Falaise demande une mise en non-valeur ;
- Considérant que cette mise en non-valeur concerne les frais de chenil pour laquelle la Trésorerie n'a plus aucun moyen de poursuite ;
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** l'admission en non-valeur du titre 2543 sur l'exercice 2017 pour un montant de 15 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget principal 2020.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-113_2020-DE

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-114_2020-DE
	Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnoud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnoud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNAY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Phillippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie				
POTIGNY	FICHEL DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HÉUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRÉSPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201217-114_2020-DE

**FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2020 – ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT DU PAYS DE FALAISE**

Le Conseil communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant les titres des exercices 2017 et 2020 pour lesquels la Trésorerie de Falaise demande une admission en non-valeur ;
- Considérant que ces mises en non-valeur concernent des redevances pour lesquelles la Trésorerie n'a plus aucun moyen de poursuite ;
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** l'admission en non valeurs des titres suivants :

- titre 2842 sur l'exercice 2020 pour un montant de 15 €
- titre 6 sur l'exercice 2018 pour un solde de 0.01€

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier ;

➤ **IMPUTE** la dépense correspondante au budget annexe Assainissement du Pays de Falaise 2020.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-114_2020-DE

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-115_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCILLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201217-115_2020-DE

FINANCES – REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE DE SEJOUR SUR LE BUDGET EPIC

Depuis le 1^{er} septembre 2019, les activités de l'Office de Tourisme du Pays de Falaise sont régies financièrement par le budget de l'EPIC Office de Tourisme. Le produit de la taxe de séjour doit être encaissé sur ce budget.

Le conseil communautaire, par délibération n°181-2019 du 19 décembre 2019 a voté le remboursement de cette taxe à l'EPIC pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019. Or, il convient de l'appliquer durant l'année 2020 et les années suivantes le temps d'effectuer toutes les démarches permettant cette régularisation.

Le Conseil Communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312 alinéas 1-2 et suivants, L.2331-1 et suivants ;
- Vu l'article L 133-7 du Code du Tourisme édictant que lorsqu'un Office de Tourisme est constitué en EPIC, le produit de la taxe de séjour lui est obligatoirement reversé ;
- Vu la délibération n°181-2019 du 19 décembre 2019 approuvant le reversement de la taxe de séjour à l'EPIC pour l'exercice 2019 ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 3 décembre 2020 ;
- Considérant qu'il convient de poursuivre le reversement du produit de la taxe de séjour perçu du budget principal vers le budget EPIC durant l'année 2020 et les suivantes ;

Après en avoir délibéré,

- **APROUVE** le remboursement du produit de la taxe de séjour, du budget principal vers le budget EPIC Office de Tourisme, pour l'année 2020 et les années à suivre le cas échéant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-115_2020-DE

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-116_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLENO	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLÉANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Juhen	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRÉSPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201217-116_2020-DE

FINANCES — DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PAR L'ASSOCIATION ENTRACT'ANIMATION

Le Président informe que l'association Entract'Animation qui gère, programme et anime le cinéma de Falaise n'a pas eu d'activités durant 99 jours du fait de la crise sanitaire. Durant la période de réouverture, la fréquentation n'a pas atteint son niveau d'avant crise.

Il rappelle que la Communauté de communes a versé une subvention de 5 000 euros en date du 24 avril 2020, au titre de l'éducation à l'image vers les publics scolaires suite à la délibération adoptée le 12 mars 2020.

Le bilan prévisionnel 2020, arrêté au 30 septembre 2020, fait apparaître un besoin de financement de près de 13 788 euros avec des dépenses à hauteur de 77 009 euros et des recettes à hauteur de 63 221 euros. L'ensemble des aides publiques accordées du fait de la crise sanitaire a été intégré. Pour faire face à cette situation, l'association Entract'Animation sollicite une subvention exceptionnelle de 4 000 euros.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Désignation	Montant	Désignation	Montant
Besoin de financement	13 788 €	Ville	8 000 €
		Communauté de communes	4 000 €
		Urssaf (allègement charges)	1 788 €
Total	13 788,00 €	Total	13 788,00 €

Le Conseil communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que tout membre du conseil communautaire agissant soit en son nom personnel, soit en sa qualité de mandataire au sein d'une ou des associations citées, ne prend pas part au vote concernant les dites associations, conformément à l'article L2131-11 du CGCT ;
- Vu la demande de subvention exceptionnelle de l'association Entract'Animation ;
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 décembre 2020 ;
- Considérant la nécessité de recourir aux aides durant la crise sanitaire relative liée à la lutte contre la propagation de la Covid-19 ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Entract-Animation pour un montant de 4 000 €;
- **PRECISE** que ce montant figure au budget principal 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-116_2020-DE



L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-117_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loic	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHIAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Oaile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DEJAROCHÉ	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCÉLLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRÉSPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-117_2020-DE

**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES - ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE BUDGET
AU COMPTABLE PUBLIC POUR 2020**

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative notamment aux prestations de conseil et d'assistance des comptables centralisateurs du Trésor en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;
- Vu les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ;
- Vu la loi de finances 2020, et notamment la suppression de l'indemnité de conseil des comptables publics versée par les collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté du 20 août 2020 abrogeant l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 décembre 2020 ;
- Considérant que la collectivité demande le concours du receveur communautaire pour assurer des prestations d'analyse budgétaire, de mise en œuvre des réglementations,

Après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE**

- d'accorder l'indemnité de budget pour 2020 ;
- que cette indemnité est versée à Madame Annie LAUR, receveur pour la Communauté de communes du Pays de Falaise, pour ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;

➤ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6225 ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à cette affaire.

Le Président,
Jean Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-117_2020-DE

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014_241400514-20201217-118_2020-DE
	Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLIOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GLIERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente			
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	HEUZE	Xavier	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		PIERRE	Pascal	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	BURON-LEDARD	Nodège	Présente
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	BOURY	Stéphane	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	DELAUNAY	Julien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	BLIN	Jean-Claude	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	LECOMTE	Cyril	
USSY	DELILE	Éric	Présent	CRÉSPIN	Estelle	
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent			
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	SOREL	Sylvie	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	PAGEOT	Laurence	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	ANCEL	Hélène	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	VANDON	Philippe	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		BENOIST	Rémi	
				LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201217-118_2020-DE

FINANCES - PROLONGATION DU DELAI DE VERSEMENT DE LA DOTATION PATRIMOINE ET VOIRIE 2018/2020

Monsieur le Président explique que la dotation patrimoine et voirie est une subvention visant à soutenir l'investissement de toutes les communes du territoire pour un montant de 10 000 € pour trois ans. 2020 constituait la dernière année pour les communes pour présenter un dossier concernant la période triennale 2018-2020.

Face à la situation de pandémie COVID 19 et au confinement qui en est résulté, un bon nombre de projets d'investissements ont dû être mis en suspens. C'est pourquoi, un prolongement du délai de dépôt des dossiers a été autorisé jusqu'au 31 octobre 2020.

Pour pouvoir prétendre au versement de cette subvention et sans perdre son éligibilité pour cette dernière année de période triennale, un délai supplémentaire jusqu'au **30 juin 2021** a été accordé pour transmettre tous les justificatifs attestant la réalisation des investissements.

Ainsi, le versement de cette aide précieuse pour toutes les communes pourra être réalisé jusqu'au 30 juin 2021, pour les dossiers déposés durant la période triennale 2018-2020.

Le Conseil communautaire

- Vu la délibération n°46/2018 du 29/03/2018 fixant le montant de la dotation pour la période triennale 2018 à 2020 ;
- Vu la situation liée à l'urgence sanitaire relative à la pandémie COVID 19 durant l'année 2020 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 décembre 2020 ;
- Considérant que la dotation patrimoine et voirie est une subvention visant à soutenir l'investissement de toutes les communes du territoire pour un montant de 10 000 € pour trois ans ;
- Considérant l'intérêt de cette aide précieuse pour les communes pour financer leur projet ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la prolongation du délai de versement de la subvention « dotation patrimoine et voirie » pour la période triennale 2018-2020, aux communes jusqu'au 30 juin 2021 ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires prévus au budget primitif 2020 seront reportés au budget 2021 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile relatif à cette décision.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-118_2020-DE

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-119_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71 Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud
CROCQ	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent		
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent		
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente		
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent		
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia		
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent		
FALAISE	ALLENÉ	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat		
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond		
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat		
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente		
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent		
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente		
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent		
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente		
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent		
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente		
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente		
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent		
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente		
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent		
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIV	Michel
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Mogah
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIELX	Céline
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		Absent	DECLERK	Véronique
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël		Absent	MOISSON	Pierre
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELA ROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RALIT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie		Absent		
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige		Absente		
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nodège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRISPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Helène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delille	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201217-119_2020-DE

FINANCES – BUDGET ATELIERS-RELAIS - EXERCICE 2020 - PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Le Président explique qu'en vertu du principe comptable de prudence, la collectivité comptabilise toute perte financière probable dès lors que cette perte est envisagée. Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable ou encore d'étaler une charge. Ainsi, dès que la survenance d'un risque ou d'une charge apparaît comme probable, la collectivité provisionne sur l'exercice en cours une dotation d'un montant égal au risque ou à la charge estimée. Elle crédite simultanément un compte de bilan pour le même montant. Puis, lorsque le risque ou la charge se réalise (sur un exercice ultérieur), la collectivité constate la charge réelle et effective (dépense réelle) dans son résultat comptable et budgétaire.

Ainsi, les comptes présentés sont sincères car la collectivité est en mesure de présenter un compte administratif ainsi qu'un compte de gestion intégrant l'ensemble des risques et charges.

Ce risque est constaté concernant des loyers sur le budget Ateliers-relais pour un montant de 6 552 €.

Le Conseil Communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 décembre 2020 ;
- Considérant le principe comptable de prudence, la collectivité doit constituer une provision dès qu'apparaît un risque significatif;
- Considérant le risque constaté concernant des loyers sur le budget Ateliers-relais pour un montant de 6 552 € ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de constituer une provision semi-budgétaire de 6 552 € pour risques et charges ;
- **IMPUTE** la dépense au budget annexe Ateliers-Relais de l'exercice 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-119_2020-DE

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-120_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71 Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Élu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne		BOULAND	Patrick	Absente
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		CATEAU	Olivier	Absent
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire				Absent
FALAISE	ALLENO	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia				Absente
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc				Absent
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis		LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	Absent
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude		ROCHELET	Christine	Absent
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		DEMIEUX	Céline	Absent
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RALIT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delille	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-120_2020-DE

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;
- Vu la délibération n°036/2020 du 12/03/2020 adoptant le budget primitif ;
- Considérant la nécessité de réajuster la saisie du budget, afin de régulariser certaines imputations ;
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

➤ **ADOpte** la décision modificative n°2 suivante relative au budget PRINCIPAL

Section d'investissement : dépenses

Article	Fonction	Désignation	Montant
2031	51	Frais d'études	-40 000.00
2031	020	Frais d'études	- 68 126.00
2031	831	Frais d'études	133 000.00
2031	832	Frais d'études	70 000.00
2161	321	Œuvres et objets d'art	-10 000.00
2188	020	Autres immobilisations corporelles	- 30 000.00
2313	51	Constructions	43 900.00
TOTAL GENERAL			98 774.00

Section d'investissement : recettes

Article	Fonction	Désignation	Montant
024	61	Cessions d'immobilisations	3 900.00
1311	832	Subventions – Etat	26 774.00
1312	95	Subventions Région	- 38 300.00
1318	831	Subventions – autres	106.400.00
TOTAL GENERAL			98 774.00

Section de fonctionnement : dépenses

Article	Fonction	Désignation	Montant
611	020	Contrat de prestations de services	150 000.00
615221	020	Entretien de bâtiments publics	-150 000.00
617	70	Etudes et recherches	23 290.00
6237	90	Publications	24 225.00
6281	020	Concours divers	8 500.00
6531	020	Indemnités des élus	10 400.00
6533	020	Cotisations de retraite	520.00
6534	020	Cotisations de sécurité sociale	4 196.00
65732	90	Subventions aux organismes – Régions	89 775.00
65738	95	Subventions de fonctionnement versées – autres organismes publics	30 000.00
6574	020	Subventions aux organismes privés	4 000.00
6574	020	Subventions aux organismes privés	-8 500.00
739211	020	Attributions de compensation	23 870.00
022	01	Dépenses imprévues	-156 276.00
TOTAL GENERAL			54 000.00

Section de fonctionnement : recettes

Article	Fonction	Désignation	Montant
74124	020	Dotation d'intercommunalité	40 000.00
74718	70	Participations – autres partenaires	14 000.00
74718	90	Participations- Etat	10 000.00
7473	95	Participations – Département	30 000.00
7621	020	Produits financiers	- 40 000.00
TOTAL GENERAL			54 000.00

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à cette affaire.

Le Président,
Jean Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-120_2020-DE

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-121_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne		BOULAND	Patrick	Absente
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		CATEAU	Olivier	Absent
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire				Absent
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia				Absente
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc				Absent
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis		LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	Absent
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude		ROCHELET	Christine	Absent
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		DEMIEUX	Céline	Absent
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCÉLLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRISPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delle	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

<p>Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-121_2020-DE</p>

FINANCES – BUDGET ASSAINISSEMENT DU PAYS DE FALAISE 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;
- Vu les délibérations n°037/2019 du 12/03/2020 adoptant le budget primitif ;
- Considérant la nécessité de réajuster la saisie du budget, afin de régulariser certaines imputations ;
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n°1 suivante relative au budget ASSAINISSEMENT DU PAYS DE FALAISE ;

Section d'investissement : dépenses

Article	Analytique	Désignation	Montant
2051	1	Concessions et droits assimilés	3 200.00
21782	1	Matériel de transport	- 3 200.00
TOTAL GENERAL			0.00

Section de fonctionnement : dépenses

Article	Analytique	Désignation	Montant
6156	101	Maintenance	30 000.00
617	101	Etudes et recherches	13 575.00
TOTAL GENERAL			43 575.00

Section de fonctionnement : recettes

Article	Analytique	Désignation	Montant
70613	101	Participations pour assainissement collectif	30 000.00
748	101	Autres subventions d'exploitation	13 575.00
TOTAL GENERAL			43 575.00

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à cette affaire.

Le Président,
Jean-Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-121_2020-DE



L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-122_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESSE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLENO	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Mogali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMECER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOU-MONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRISPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201217-122_2020-DE

FINANCES – BUDGET ATELIERS RELAIS 2020– DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;
- Vu la délibération n°37/2020 du 12/03/2020 adoptant le budget primitif ;
- Considérant la nécessité de réajuster la saisie du budget, afin de régulariser les imputations ;
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n°1 suivante relative au budget ATELIERS RELAIS

Section de fonctionnement : dépenses

Article	Fonction	Désignation	Montant
6817	90	Dotation aux provisions .pour dépréciation des actifs circulants	6 552.00€
615221	90	Entretien bâtiments publics	-6 552.00€
TOTAL GENERAL			0€

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à cette affaire.

Le Président,
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-122_2020-DE

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-123_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71 Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLIOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HELIZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOU MONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-123_2020-DE

FINANCES – BUDGET DECHETS MENAGERS 2020– DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;
- Vu la délibération n°37/2020 du 12/03/2020 adoptant le budget primitif ;
- Considérant la nécessité de réajuster la saisie du budget, afin de régulariser les imputations ;
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n°2 suivante relative au budget DECHETS MENAGERS

Section de fonctionnement : dépenses

Article	Fonction	Désignation	Montant
6218	812	Autres personnel extérieur	3 000.00 €
022	812	Dépenses imprévues	-3 000.00 €
TOTAL GENERAL			0.00€

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à cette affaire.

Le Président,
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-123_2020-DE

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62
Pouvoirs : 9	Abstention : 0
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71
	Contre : 0

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201217-124_2020-DE

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Roger	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLIOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESSE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Mogali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Absent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMECIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sondrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Nelge	Absente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BLIRON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201217-124_2020-DE

FINANCES - FUSION DES BUDGETS ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUE

Dans le cadre de la compétence économique, la Communauté de Communes du Pays de Falaise est amenée à gérer distinctement six budgets pour chacune des zones d'activités : Ariana, Calvados Sud Putanges Guibray, Expansia, Martinia, Méthanéa et Pont d'Ouilly.

La Communauté de Communes du Pays de Falaise a interrogé la Direction Départementale des Finances Publiques pour demander la possibilité de regrouper l'ensemble de ces budgets sous une même entité tout en conservant une gestion analytique. Nous avons reçu une réponse positive pour ce mode de gestion qui nous permettra de simplifier toute la gestion budgétaire et comptable.

Les budgets Ariana (93105), Calvados Sud Putanges Guibray (93175), Martinia (93135), Méthanéa (93165) et Pont d'Ouilly (93155) seront clôturés au 31/12/2020 et les résultats seront transférés vers le budget Expansia (93115).

Ce budget EXPANSIA (93 115) se dénommera « Zones d'Activités » à compter du 1^{er} janvier 2021. Il sera de type M14 et sera assujéti à la TVA.

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;
- Vu la réponse favorable de la Direction Départementale des Finances Publiques sur le regroupement des budgets liés aux zones d'activités économiques ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 3 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE**

- d'intégrer les résultats constatés des comptes administratifs 2020 des budgets annexes Ariana, Calvados Sud Putanges Guibray, Martinia, Méthanéa et Pont d'Ouilly vers le budget annexe EXPANSIA qui se nommera « Zones d'Activités » à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- de réintégrer l'actif et le passif des budgets annexes Ariana, Calvados Sud Putanges Guibray, Martinia, Méthanéa et Pont d'Ouilly dans ce budget annexe « Zones d'Activités » ;
- de procéder à la clôture au 31 décembre 2020 des budgets annexes Ariana, Calvados Sud Putanges Guibray, Martinia, Méthanéa et Pont d'Ouilly ;

- **DEMANDE** au Président ainsi qu'au comptable public de prendre toutes les mesures nécessaires à ces opérations.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-124_2020-DE

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-125_2020-DE
	Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECORERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIJEU	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CANDOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMECER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nodège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DEULE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delille	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201217-125_2020-DE

FINANCES - EXERCICE 2021 - AUTORISATION SPECIALE POUR ACOMPTES SUR SUBVENTIONS

Monsieur le Président informe que, chaque année, les associations bénéficiant d'une subvention de fonctionnement de la part de la CdC doivent attendre le vote du budget pour obtenir un premier acompte de leur subvention. Pour celles qui emploient du personnel cela peut s'avérer compliqué, en termes de trésorerie, de patienter jusque fin avril début mai.

Les structures les plus concernées sont l'AIPF, la Mission Locale l'USPF et l'EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise. Pour un acompte de 30% par rapport aux montants votés en N-1 (2020), le versement d'un acompte représenterait la somme de 89 400 € pour les trois associations et pour un acompte de 25 % pour l'EPIC Office de Tourisme du Pays de Falaise, ce montant serait de 90 500 €.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver le versement d'un acompte de 30 % aux associations mentionnées ci-dessus, et 25 % pour l'EPIC OTPF, en amont du vote du budget 2021. Le cas échéant, le mandatement pourrait s'effectuer dans le courant du mois de janvier 2021.

Le Conseil communautaire,

- Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°38/2020 du conseil communautaire du 12 mars 2020 décidant des subventions aux associations ;
- Considérant la possibilité d'accorder aux associations et organismes divers, un acompte sur subvention,
- Considérant que cette ouverture de crédits par autorisation spéciale sera reprise dans le cadre du budget primitif 2021 au chapitre 65 « autres charges de gestion courante »,
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 décembre 2020 ;
- Considérant que tout membre du conseil communautaire agissant soit en son nom personnel, soit en sa qualité de mandataire au sein d'une ou des associations citées, ne prend pas part au vote concernant les dites associations, conformément à l'article L2131-11 du CGCT ;

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ**, pour l'exercice 2021, le versement d'acomptes sur subvention aux organismes suivants :
 - L'AIPF pour un montant de 4 500 €,
 - L'EPIC, Office de Tourisme du Pays de Falaise pour un montant de 90 500 €,
 - La Mission Locale pour un montant de 11 400 €,
 - L'USPF pour un montant de 71 100 €,
- **DECIDE** que l'acompte de subvention de chacun des organismes représentera 30 % du montant voté en 2020 aux associations précitées et 25 % pour l'EPIC OTPF;
- **PRECISE** que ces opérations seront reprises au Budget Primitif 2021.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-125_2020-DE

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-126_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCQ	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINTE-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sebastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Absent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Absente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUOMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Héliène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delille	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-126_2020-DE

GEMAPI – TAXE GEMAPI – DEFINITION DU PRODUIT GLOBAL DE LA TAXE POUR L'ANNEE 2021

Le Conseil communautaire

- Vu la compétence exercée par la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu la délibération n°110/2016 du 30 septembre 2016 instituant la Taxe GEMAPI ;
- Considérant qu'un Budget Annexe prévisionnel relatif à l'exercice de la compétence GEMAPI pour l'année 2021 sera prochainement soumis à l'approbation du Conseil communautaire ;
- Considérant que la Communauté de Communes est, ou sera, sollicitée sur différents projets en lien avec la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau ;
- Considérant les actions liées à la Prévention des Inondations qui pourraient également voir le jour ;
- Considérant le coût des actions de communication liées à la lutte contre les rongeurs aquatiques et réalisées par la FREDON ;
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 3 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

- **FIXE** le montant du produit global de la taxe GEMAPI à **60 000 €** pour l'année 2021.
- **CHARGE** le Président de transmettre ces informations à la Préfecture du Calvados.
- **AUTORISE** le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Le Président,
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-126_2020-DE

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-127_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne		BOULAND	Patrick	Absente
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		CATEAU	Olivier	Absent
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROC	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire				Absent
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia				Absente
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc				Absent
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	DUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis		LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	Absent
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude		ROCHELET	Christine	Absent
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		DEMIEUX	Céline	Absent
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odie	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Absent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIoT	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Absente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DÉLAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUJOMT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRÉSPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

<p>Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-127_2020-DE</p>

**FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2021 - EXECUTION – AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS
A LA SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1612-1 qui précise « que le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Communautaire »,
- Considérant que les montants de l'affectation des crédits ainsi utilisés doivent être précisés,
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater les dépenses d'investissement du budget principal de l'exercice 2021, dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice précédent,

➤ **INDIQUE** le montant et l'affectation de ces crédits :

Imputation	Fonction	Libellé	Montant
202	81	Frais liés au document urbanisme	32 700.00
2031	020	Frais d'études	39 000.00
2031	95	Frais d'études	30 500.00
2031	51	Frais d'études	10 000.00
2041411	020	Subventions d'équipements communes – études	4 625.00
2041412	020	Subventions d'équipements communes	48 250.00
20422	70	Subventions d'équipements personnes de droits privés	12 500.00
2051	020	Concessions et droits similaires	1 875.00
2051	81	Concessions et droits similaires	1 875.00
2051	90	Concessions et droits similaires	412.00
2181	95	Installations générales, agencements divers	6 260.00
2181	321	Installations générales, agencements divers	2 500.00
2182	020	Matériel de transport	27 000.00
2183	020	Matériels de bureau et informatique	11 000.00
2183	321	Matériels de bureau et informatique	31 900.00
2184	321	Mobiliers	17 000.00
2184	95	Mobiliers	8 750.00
2188	020	Autres immobilisations corporelles	6 200.00
2188	311	Autres immobilisations corporelles	2 500.00
2188	63	Autres immobilisations corporelles	1 250.00
2188	95	Autres immobilisations corporelles	1 500.00
2313	51	Constructions (immobilisations en cours)	39 725.00
2313	95	Constructions (immobilisations en cours)	55 250.00

➤ **PRECISE** que ces opérations seront reprises au Budget Primitif 2021.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-127_2020-DE



L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-128_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Absent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCHELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Absente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delille	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-128_2020-DE

**FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2021 - EXECUTION – AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS
A LA SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DU PAYS DE FALAISE**

Le Conseil communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1612-1 qui précise « que le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Communautaire » ;
- Considérant que les montants de l'affectation des crédits ainsi utilisés doivent être précisés ;
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater les dépenses d'investissement du Budget annexe ASSAINISSEMENT DU PAYS DE FALAISE de l'exercice 2021, dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice précédent,

➤ **INDIQUE** le montant et l'affectation de ces crédits :

Imputation	Libellé	Montant (en €)
2051	Concessions et droits assimilés	1 200.00
21532	Réseaux d'assainissement	6 510.00
21562	Service d'assainissement	200.00
217532	Réseaux d'assainissement	24 128.00
217562	Service d'assainissement	3 280.00

➤ **PRECISE** que ces opérations seront reprises au Budget Primitif 2021.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-128_2020-DE

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-129_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIV	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sebastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Absent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Absente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sebastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Phillippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delille	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

<p>Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-129_2020-DE</p>

**FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2021 - EXECUTION – AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS
A LA SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS**

Le Conseil communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1612-1 qui précise « que le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Communautaire » ;
- Considérant que les montants de l'affectation des crédits ainsi utilisés doivent être précisés ;
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater les dépenses d'investissement du budget annexe ATELIERS RELAIS de l'exercice 2021, dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice précédent ;

➤ **INDIQUE** le montant et l'affectation de ces crédits :

Imputations	Fonction	Libellé	Montant (en €)
2031	90	Frais d'études	6 200.00
2313	90	Constructions (immobilisations en cours)	200 230.00

➤ **PRECISE** que ces opérations seront reprises au Budget Primitif 2021.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-129_2020-DE

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-130_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLENO	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMI'EUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Oaïe	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOIRS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Absent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMECER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Absente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRÉSPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-130_2020-DE

**FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2021 - EXECUTION – AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS
A LA SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS**

Le Conseil communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1612-1 qui précise « que le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Communautaire »,
- Considérant que les montants de l'affectation des crédits ainsi utilisés doivent être précisés,
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater les dépenses d'investissement du budget annexe DECHETS MENAGERS de l'exercice 2021, dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice précédent,

➤ **INDIQUE** le montant et l'affectation de ces crédits :

Imputation	Fonction	Libellé	Montant €
2031	812	Frais d'études	17 300.00
2128	812	Autres agencements et aménagements de terrains	43 875.00
2138	812	Autres constructions	3 650.00
21568	812	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2 430.00
21578	812	Autre matériel et outillage de voirie	10 230.00
2158	812	Autres installations, matériel et outillage techniques	23 180.00
2181	812	Installations générales, agencements divers	9 310.00
2184	812	Mobilier	240.00

➤ **PRECISE** que ces opérations seront reprises au Budget Primitif 2021.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-130_2020-DE

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-131_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	FERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRISPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-131_2020-DE

FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2021 - EXECUTION – AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS A LA SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET ANNEXE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Le Conseil communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1612-1 qui précise « que le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Communautaire »,
- Considérant que les montants de l'affectation des crédits ainsi utilisés doivent être précisés,
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater les dépenses d'investissement du budget annexe ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) de l'exercice 2021, dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice précédent,
- **INDIQUE** le montant et l'affectation de ces crédits :

Imputation	Fonction	Libellé	Montant
2031	93	Frais d'études	20 000.00
2313	93	Constructions	2 500.00

- **PRECISE** que ces opérations seront reprises au Budget Primitif 2021.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-131_2020-DE

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-132_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DÉLAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESSE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Absent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOI	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Absente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nodège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRISPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-132_2020-DE

FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2021 - EXECUTION – AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS A LA SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET ANNEXE FOYER JEUNES TRAVAILLEURS

Le Conseil communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1612-1 qui précise « que le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Communautaire »,
- Considérant que les montants de l'affectation des crédits ainsi utilisés doivent être précisés,
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater les dépenses d'investissement du budget annexe FOYER JEUNES TRAVAILLEURS de l'exercice 2021, dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice précédent,
- **INDIQUE** le montant et l'affectation de ces crédits :

Imputation	Fonction	Libellé	Montant
21318	72	Autres bâtiments publics	42 625.00

- **PRECISE** que ces opérations seront reprises au Budget Primitif 2021.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-132_2020-DE

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-133_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL		Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Oaïe	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Absent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Absente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUOMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRISPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	BENDIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-133_2020-DE

FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2021 - EXECUTION – AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS A LA SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET ANNEXE GEMAPI

Le Conseil communautaire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1612-1 qui précise « que le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Communautaire »,
- Considérant que les montants de l'affectation des crédits ainsi utilisés doivent être précisés,
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater les dépenses d'investissement du budget annexe GEMAPI de l'exercice 2021, dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice précédent,
- **INDIQUE** le montant et l'affectation de ces crédits :

Imputation	Fonction	Libellé	Montant
2128	831	Autres agencements et aménagements de terrains	3 775.00

- **PRECISE** que ces opérations seront reprises au Budget Primitif 2021.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-133_2020-DE

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-134_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOLAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL		Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Absent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Absente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-134_2020-DE

HABITAT – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET PETITES VILLES DE DEMAIN – CANDIDATURE

En lien avec l'Opération de Revitalisation de Territoire pour laquelle la Communauté de communes et ses 2 pôles principaux (Falaise et Potigny) s'engagent actuellement, le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales a lancé le 1er octobre 2020, un nouveau dispositif national, dénommé « Petites villes de demain » ayant pour objectif de donner aux élus des villes de moins de 20 000 habitants, montrant des signes de vulnérabilité et exerçant des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) pilote la mise en œuvre de ce programme et le délègue territorialement aux préfets de Département.

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- ✓ Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%, apport d'expertises),
- ✓ L'accès à un réseau, grâce au club « Petites villes de demain », afin de favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage des bonnes pratiques entre acteurs du programme,
- ✓ Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place. Ce programme bénéficiera d'un budget national de 3 milliards d'euros (hors plan de relance) sur la durée du mandat municipal.

A ce titre, la Communauté de communes ainsi que les communes de Falaise, Potigny et Pont d'Ouilly ont candidaté à cet appel à projet « petites villes de demain ». Les collectivités présentant un certain degré de vulnérabilité pouvaient prétendre à ce dispositif. Le dossier était à déposer pour le 20 novembre 2020. Dans le cas d'un avis favorable, la signature d'une convention actera l'inscription des collectivités. La mise en œuvre d'une ORT puis d'une OPAH renouvellement urbain et d'une OPAH classique s'inscriront dans cette même démarche.

Il est demandé au conseil communautaire de prendre acte du dépôt de candidature au dispositif « petites villes de demain ».

Le Conseil communautaire

- Vu le dispositif de l'Appel à Manifestation d'intérêt « petites villes de Demain »
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 3 décembre 2020 ;
- Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes du Pays de Falaise de candidater et de s'inscrire dans cette démarche de revitalisation des territoires notamment de Falaise, Potigny et Pont d'Ouilly ;

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du dépôt de candidature au dispositif « petites villes de demain » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention à intervenir ainsi que tout document utile relatif à ce dossier de candidature.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014_241400514_20201217-134_2020-DE

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-135BIS_2020-CC
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CANOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Absent	DECLERK	Veronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMECIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Absente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201217-135BIS_2020-CC

Séance du 17 décembre 2020

Délibération n°135/2020

HABITAT – AIRE D’ACCUEIL DE GENS DU VOYAGE – ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR

La Communauté de communes du Pays de Falaise dispose déjà d’un règlement intérieur pour l’aire d’accueil des gens du voyage qui a été approuvé par le conseil communautaire le 6 juillet 2017. Le Décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 impose une mise en conformité par rapport un règlement intérieur type défini par ce décret.

Sur le fonds, cela ne modifie pas les dispositions déjà approuvées par le conseil dans la mesure où l’essentiel des dispositions figuraient déjà dans notre règlement intérieur telles que l’ouverture de l’aire, les modalités d’occupation, la durée, les tarifs, etc ... Il s’agit surtout d’une réécriture formelle et au passage une actualisation sur les horaires d’ouverture de l’aire.

Le règlement intérieur figure en annexe du présent document.

Le Conseil communautaire

- Vu le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté ;
- Vu l’avis favorable du bureau communautaire du 3 décembre 2020 ;
- Considérant l’obligation de mise en conformité du règlement intérieur de l’Aire d’Accueil des Gens du Voyage au regard des nouvelles dispositions du décret ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le règlement intérieur actualisé de l’aire d’Accueil des Gens du Voyage tel que présenté en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué :
 - à signer le règlement intérieur et tout document utile relatif;
 - à faire appliquer ce règlement.
- **PRECISE** que ce règlement sera affiché à l’entrée de l’Aire d’Accueil des Gens du Voyage et sera communiquée à tout nouvel occupant de l’Aire d’Accueil.

Le Président

Jean-Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201217-135BIS_2020-CC



L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-136_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNAY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESSE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIELUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		DECLERK	Veronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Phillippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRISPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-136_2020-DE

HABITAT – AIRE D'ACCUEIL DE GENS DU VOYAGE – AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE SUITE AU CONFINEMENT DES MOIS DE MARS ET AVRIL LIE A LA SITUATION SANITAIRE

La période de confinement liée à la propagation du virus COVID 19 a engendré des difficultés financières et sociales, y compris pour les résidents de l'aire d'accueil des Gens du Voyage. A cet égard, le gestionnaire SOLIHA a fait part au service Habitat d'une demande des résidents suite à cette période de confinement du printemps 2020. Ceux-ci souhaiteraient qu'un geste financier leur soit accordé, notamment sur le paiement de l'emplacement (2 € par jour)

A noter que suite à une demande d'informations complémentaires auprès de SOLIHA, les travailleuses sociales de SOLIHA nous ont transmis les éléments suivants :

- les autoentrepreneurs n'ont pas travaillé durant cette période ;
- globalement les voyageurs, au-delà des dépenses liées à l'aire d'accueil, ont en général au moins un crédit pour leur caravane (autour de 300 €/mois). Les revenus issus de l'auto entreprise les aident à payer les dépenses liées au séjour sur l'aire ;
- les familles au RSA (4/5) ont bénéficié d'une aide gouvernementale pendant le confinement.

Cinq ménages sont concernés par cette situation, habitués de l'aire d'accueil, ce qui représenterait un coût de prise en charge par la Communauté de communes de 550 € (2€ X 55 jours X 5 ménages).

Il est demandé au Conseil :

- **D'ACCORDER** le remboursement du paiement de l'emplacement pendant 55 jours aux 5 ménages répondant à ces critères ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son délégué à mettre en œuvre cette décision et signer tout document utile relatif à ce dossier

Le Conseil communautaire

- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 3 décembre 2020 ;
- Considérant que la période de confinement liée à la crise sanitaire pour limiter la propagation du virus COVID-19 a eu pour conséquence que les auto-entrepreneurs résidant sur l'aire d'accueil des Gens du Voyage n'ont pas pu travailler ;
- Considérant les difficultés financières et sociales qui en résultent pour cinq ménages résidant sur l'aire ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'apporter une aide financière aux cinq ménages concernés correspondant au montant journalier de l'emplacement (2 euros) sur 55 jours, soit un montant de 110 euros par ménage concerné et la somme totale de 550 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à mettre en œuvre cette décision et signer tout document utile relatif à ce dossier.
- **S'ENGAGE** à imputer la dépense correspondante sur le budget de l'exercice 2021.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-136_2020-DE

Le Président

Jean-Philippe MESNIL



L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-137_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 1	
Nombre de délégués votants : 70	Pour : 70 Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Mogali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie		Absent		
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige		Absente		
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BUN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRISPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201217-137_2020-DE

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE – CADASTRE SOLAIRE - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SDEC ENERGIE RELATIF AU DISPOSITIF DE CADASTRE SOLAIRE « SOLEIL14 »

Il est rappelé que par délibération du 27 juin 2019, le conseil communautaire a décidé de participer, au titre des actions PCAET au projet de cadastre solaire dont l'objectif est d'impulser le développement de projets solaires dans le Calvados. Un dispositif d'accompagnement aux porteurs de projets consiste en un conseil (technique, réglementaire, financier...) à distance tout au long du projet jusqu'à la vérification du bon fonctionnement de l'installation.

Dans ce cadre, la Communauté de communes a signé avec le SDEC une convention de partenariat pour 3 ans avec un financement annuel de 424 €/an.

Il s'avère que cet engagement financier initial doit revu compte tenu de difficultés survenues avec le prestataire notamment à cause de la crise sanitaire (chute des demandes de devis et des projets concrétisés). La solution est de passer un cadastre solaire classique, c'est-à-dire perdre l'accompagnement personnalisé du prestataire mais maintenir le service avec l'opportunité de développer des partenariats locaux pour les différents publics cibles (particuliers, entreprises, agriculteurs).

Il est ainsi proposé d'expérimenter la mise en place d'un conseil local pendant 1 an en orientant les porteurs de projet depuis la plateforme du cadastre solaire vers les acteurs suivants :

- Association Biomasse Normandie pour les particuliers et les Très Petites Entreprises
- Association Normandie Energie pour les industries et grands tertiaires
- Chambre d'agriculture de Normandie pour les agriculteurs
- SDEC ENERGIE pour les collectivités

Le coût de cette solution s'élève à 16 000€ pour une année correspondant au financement du conseil local aux particuliers et à la mise à jour des supports de communication. Dans la continuité du principe retenu par la Commission consultative de financement du dispositif Soleil 14 à parité entre le SDEC ENERGIE et les EPCI, le SDEC ENERGIE prendra en charge 50% de ce coût. L'autre moitié est à financer à parité par les 16 EPCI du Calvados, ce qui représente une contribution financière pour la Communauté de communes du Pays de Falaise de 500€ pour 1 an.

A l'issue de cette expérimentation et sur la base d'un bilan du dispositif, le SDEC ENERGIE et les EPCI partenaires détermineront l'opportunité de le prolonger ainsi que les modalités de financement de cette prolongation.

Pour la CdC du Pays de Falaise, le coût total annuel serait porté à 924 €.

Le Conseil communautaire

- Vu la délibération n°106/2019 du 27 juin 2019 approuvant les actions du Plan Climat Air Energie Territorial ;
- Vu la délibération n°105/2019 du 27 juin 2019 approuvant la participation au dispositif du cadastre solaire intitulé « Soleil 14 » ;
- Vu la convention de partenariat signée avec le SDEC ENERGIE ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 3 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**
 - la modification du dispositif cadastre solaire avec le SDEC telle que ci-dessus explicitée ;
 - Le nouveau montant de la contribution pour la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
 - l'avenant à la convention avec le SDEC ENERGIE
 - tout document utile relatif à ce dossier
- **S'ENGAGE** à imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice 2021 ;
- **DELEGUE** à Monsieur le Président ou son délégué la passation d'un nouvel avenant modifiant le montant du dispositif et ce, dans le cadre de la durée de la convention initiale.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-137_2020-DE

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-138_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHDURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sondrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRISPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-138_2020-DE

ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D.2224-1 ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
- Considérant qu'il convient de présenter chaque année un Rapport de l'année précédente sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du service d'assainissement non collectif ;
- Vu les avis favorables de la Commission Assainissement du 6 octobre 2020 et du Bureau communautaire du 3 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du service de l'assainissement non collectif du Pays de Falaise ;
- **PRECISE** que le document est consultable dans son intégralité à la Communauté de Communes du Pays de Falaise ainsi que sur le site internet de la collectivité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-138_2020-DE

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-139_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROC	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIeux	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Absent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Absente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUJOMT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRISPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-139_2020-DE

ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (REGIE DIRECTE)

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D.2224-1 ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
- Considérant qu'il convient de présenter chaque année un Rapport de l'année précédente sur le Prix et la Qualité du Service (RQPS) du service de l'assainissement collectif « régie directe » ;
- Vu les avis favorables de la Commission Assainissement du 6 octobre 2020 et du Bureau communautaire du 3 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du service de l'assainissement collectif « régie directe » ;
- **PRECISE** que le document est consultable dans son intégralité à la Communauté de Communes du Pays de Falaise ainsi que sur le site internet de la collectivité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-139_2020-DE

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-140_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fablen	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIoT	Michaël		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMECER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUOMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Phillippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201217-140_2020-DE

ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (FALAISE)

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D.2224-1 ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
- Considérant qu'il convient de présenter chaque année un Rapport de l'année précédente sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du service de l'assainissement collectif de Falaise ;
- Vu les avis favorables de la Commission Assainissement du 6 octobre 2020 et du Bureau communautaire du 3 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du service de l'assainissement collectif de Falaise ;
- **PRECISE** que le document est consultable dans son intégralité à la Communauté de Communes du Pays de Falaise ainsi que sur le site internet de la collectivité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-140_2020-DE

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62
Pouvoirs : 9	Abstention : 0
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71
	Contre : 0

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-141_2020-DE

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINTE-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIELIX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Absent	DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël	Absent	MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Absent			
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	Absente			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HÉUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOMMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delle	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201217-141_2020-DE

ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (USSY)

Le Conseil communautaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D.2224-1 ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
- Considérant qu'il convient de présenter chaque année un Rapport de l'année précédente sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du service de l'assainissement collectif d'Ussy ;
- Vu les avis favorables de la Commission Assainissement du 6 octobre 2020 et du Bureau communautaire du 3 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Rapport annuel 2019 sur le Prix et la Qualité du service de l'assainissement collectif d'Ussy ;
- **PRECISE** que le document est consultable dans son intégralité à la Communauté de Communes du Pays de Falaise ainsi que sur le site internet de la collectivité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-141_2020-DE

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-142_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	
	Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Phillippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joel	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Oaile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201217-142_2020-DE

ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT - ACQUISITION D'UNE PARCELLE A USSY SUR LAQUELLE EST IMPLANTEE UN POSTE DE RELEVAGE

Un poste de relevage nécessaire à l'exploitation du réseau d'assainissement d'Ussy est située à l'extrémité de la parcelle cadastrée section AB n°201. Les propriétaires de la parcelle et la commune d'Ussy avait convenu, dès 2004, que la commune procéderait à l'acquisition d'une partie de la parcelle pour environ 70 m² à titre gratuit et prendrait en charge les frais de bornage et d'acte.

La compétence assainissement étant du ressort de la Communauté, il convient de régulariser cette situation, d'autant que les propriétaires actuels vont vendre leur bien immobilier.

Le Conseil communautaire

- Vu la compétence communautaire en matière d'assainissement ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant qu'il convient de régulariser une situation foncière liée à l'installation d'un poste de relevage sur un terrain privé ;

Après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE**

- ✓ d'acquérir à titre gratuit, une partie de la parcelle sise à Ussy et cadastrée section AB n°201 pour environ 70 m²;
- ✓ que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la Communauté de communes

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer le compromis le cas échéant, l'acte de vente ainsi tout document utile relatif à cette affaire.

➤ **S'ENGAGE** à imputer la dépense au budget annexe assainissement sur l'exercice 2021.

Le Président,
Jean Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-142_2020-DE



L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-143_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71 Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN0	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël		MOISSON	Fierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie				Absent
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige				Absente
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-143_2020-DE

**DECHETS – CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE LISIEUX POUR LA COMMUNE DE VENDEUVRE**

Le Conseil communautaire

- Vu la compétence collecte et traitement des Déchets Ménagers et Assimilés exercée par la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de communes du Pays de Falaise à la commune de Vendevre ;
- Considérant la présence de la déchèterie d'Escures-sur-Favières, sur la commune de Vendevre, déchèterie gérée par la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie et utilisée par les habitants de Vendevre ;
- Considérant l'intérêt des habitants de la commune de Vendevre de continuer à accéder à cette déchèterie ;
- Considérant qu'il convient de définir les modalités de remboursement d'utilisation de cette déchèterie ;
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 3 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la signature, avec la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie, d'une convention de remboursement des frais d'utilisation de la déchèterie d'Escures-sur-Favières par les habitants de Vendevre ;
- **PRECISE** que :
 - Les habitants de Vendevre continueront de pouvoir accéder à la déchèterie d'Escures-sur-Favières, les coûts correspondants étant remboursés par la Communauté de communes du Pays de Falaise. Les habitants de Vendevre ne sont, cependant, pas autorisés à accéder aux déchèteries de la Communauté de Communes du Pays de Falaise.
 - Les frais de remboursement seront calculés sur la base des dépenses de la déchèterie (personnel, consommables, maintenance, rémunération des prestataires, taxes, déduction des recettes perçues) proratisées au nombre d'habitant de la commune de Vendevre.
 - Les dépenses correspondantes seront inscrites aux exercices du Budget Annexe déchets ménagers au cours desquels elles seront constatées.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son délégué, à signer ladite convention, ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.

Le Président,
Jean-Philippe MESNIL



L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71	Reçu en préfecture le 21/12/2020
	Contre : 0	Affiché le
		ID : 014-241400514-20201217-144_2020-DE

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROC	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLEN	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIV	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Mogoli	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIELUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christine	Présent
PIERREPONT	LEMECER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINTE GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINTE MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINTE PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINTE PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-144_2020-DE

**ENVIRONNEMENT - DECHETS - REDEVANCE SPECIALE D'ELIMINATION DES DECHETS
PROFESSIONNELS - TARIFS 2021**

Le Conseil communautaire

- Considérant l'obligation de respecter un principe d'égalité entre les usagers devant le service public ;
- Considérant qu'il existe différentes catégories d'usagers obligeant la Communauté de Communes du Pays de Falaise à répartir le financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur la catégorie des usagers dits « professionnels » pour ne pas le laisser à la seule charge des ménages usagers du service ;
- Considérant qu'il est prépondérant de prendre en considération dans le calcul de la Redevance Spéciale d'élimination des déchets professionnels les coûts réels de collecte et de traitement des ordures ménagères, ainsi que les fréquences de collecte et les coûts de fonctionnement liés à ce service.
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 3 décembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

➤ **FIXE** comme suit les tarifs applicables en 2021 pour la Redevance Spéciale d'élimination des déchets professionnels, en les modulant par secteur géographique et par fréquence de collecte :

Désignation	Fréquences de collecte	Nouveaux tarifs 2021
Zone 1 : FALAISE	C 1	1,17 € / litre / an
	C 2	2,33 € / litre / an
	C 3	3,29 € / litre / an
Zone 2 : POTIGNY	C 2	2,04 € / litre / an
Zone 3 : PONT-D'OUILLY	C 1,3	1,57 € / litre / an
Zone 4 : 49 communes	C 1	1,08 € / litre / an
Zone 5 : Courcy, Jort, Louvagny, Perrières, Vicques	C 1	1,17 € / litre / an
Zone 6 : Vendeuvre	C 1	1,14 € / litre / an

C1 = 1 collecte hebdomadaire ; C2 = 2 collectes hebdomadaires ; C3 = 3 collectes hebdomadaires

➤ **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes au Budget Annexe déchets ménagers de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201217-144_2020-DE

Le Président,
Jean-Philippe MESNIL



L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62
Pouvoirs : 9	Abstention : 0
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71
	Contre : 0

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-145-DE

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLENO	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fablen	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odile	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUJE	ORIOU	Michaël		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINTE GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINTE MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINTE PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINTE PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUOMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delille	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-145-DE

URBANISME - MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME) DE SOULANGY

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que la modification simplifiée n°1 du PLU de SOULANGY a été engagée afin de compléter l'identification de bâtiments pouvant changer de destination, au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme, par décisions des 2 et 25 juin 2020.

Il rappelle que le dossier a été notifié aux personnes publiques associées le 29 juin 2020 conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme. Les avis suivants ont été émis :

- Un avis favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie en date du 3 juillet 2020,
- Un avis favorable de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en date du 10 juillet 2020,
- Un avis favorable du Conseil Départemental en date du 15 juillet 2020,
- Un avis favorable de la Chambre d'Agriculture pour les projets n°1, 2 et 5 compte tenu de leur incidence modérée sur l'activité agricole, et un avis défavorable sur les projets n°3 et 4 compte tenu de l'impact potentiel de ces projets sur l'agriculture, en date du 15 septembre 2020.

Par décisions du Président du Conseil Communautaire en date des 2 et 25 juin 2020, les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée ont été arrêtées. Les dispositions suivantes ont été définies :

- Mises à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de SOULANGY sur la période du 07/09/2020 au 07/10/2020 inclus, au siège de la Communauté de communes du Pays de Falaise, rue de l'industrie à Falaise, aux jours et heures d'ouverture et à la mairie de Soulangy, aux jours et heures d'ouverture ;
- Ouverture d'un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du PLU de Soulangy à la disposition du public au jours et heures d'ouverture au siège de la communauté de communes ainsi qu'à la mairie de Soulangy pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- Consultation du projet sur le site Internet de la Communauté de communes du Pays de Falaise à l'adresse suivante www.paysdefalaise.fr .
- Les observations pouvaient également être formulées à l'adresse suivante : plui@paysdefalaise.fr;

Monsieur le Président présente le bilan de la mise à disposition du public :

- Le public a été informé par la presse (Ouest France du 16/07/2020) de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de SOULANGY ;
- Le projet a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Falaise à l'adresse suivante www.paysdefalaise.fr ;
- L'avis de mise à disposition du public a été affiché en mairie et sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
- La mise à disposition du public du dossier de modification s'est déroulée du 7 septembre 2020 au 7 octobre 2020 ;
- Deux observations ont été consignées dans le registre. Les réponses apportées à chacune de ces remarques sont présentées ci-dessous.

Bilan

La première observation liste des remarques sans lien avec la procédure de modification en cours : plan de circulation à revoir, pont fragilisé par l'érosion, abords de la rivière Le Laignon à sécuriser via des garde-corps, sécurité incendie.

Ces éléments n'appellent pas à modifier le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de SOULANGY.

La seconde observation porte sur le site du Château de Saint-Loup. Sans évoquer de réticences au projet de mutations de bâtiments, le requérant soulève les questions suivantes : le chemin de Saint-Loup est étroit et en impasse (impossibilité de se croiser), le site est classé en zone naturelle, des habitations sont très proches, risque de nuisances sonores, etc...

Il est rappelé que l'identification de bâtiment pour les autoriser à changer de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme n'est réalisé qu'au sein des zones agricoles et/ou naturelles d'un PLU. Il est donc normal que le caractère des lieux soit naturel et/ou agricole.

L'objectif premier de cette identification est de permettre l'évolution et la gestion du bâti en zone naturelle et agricole, notamment afin de maintenir la population et les activités en milieu rural, et de favoriser le renouvellement urbain en s'appuyant sur les possibilités de mutations des tissus existants. Cette intention répond également à la nécessité de développer l'hébergement touristique sur le territoire communautaire.

Le règlement écrit des zones A et N encadre ces mutations en disposant notamment que les changements de destination ne doivent pas compromettre l'activité agricole et la qualité paysagère des sites, et devront être validés par la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages (CDNPS) pour les projets situés en zone N, et par la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) pour les projets situés en zone A.

Dans ce contexte, le Conseil Communautaire souhaite maintenir l'identification des bâtiments localisés au lieudit du Château de Saint-Loup.

Monsieur le Président indique qu'à la suite des observations émises par la Chambre d'Agriculture, la notice de présentation de la modification simplifiée a été complétée afin de démontrer l'absence d'impact des projets n°3 et 4 sur l'agriculture.

Le Conseil communautaire

- Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-36, L153-37, L153-40, L153-45, L153-46, L153-47 et L153-48 ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de SOULANGY approuvé par délibération du conseil municipal en date du 2 mai 2017 ;
- Vu les décisions des 2 et 25 juin 2020 du Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise portant sur la prescription de la modification simplifiée n°1 du PLU de SOULANGY ;
- Vu la décision n°2020/23 du Président du Conseil Communautaire du 2 juin 2020 définissant les modalités de mise à disposition du public de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de SOULANGY ;
- Vu le dossier de projet de modification simplifiée du PLU,
- Considérant que la notification aux PPA n'a fait l'objet que d'une remarque de la Chambre d'Agriculture sur les impacts potentiels des mutations autorisés sur l'agriculture, mais que la notice de présentation a été complétée afin de démontrer l'absence d'impact,
- Considérant le bilan de la mise à disposition du public présenté par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise,
- Considérant que le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de SOULANGY tel qu'il est présenté, après ajustement, peut être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201217-145-DE

Monsieur le Président demande l'avis du Conseil Communautaire, lequel après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE**

- le bilan de la mise à disposition du public tel qu'il a été présenté par Monsieur Le Président en confirmant que la concertation relative au projet de modification simplifiée du PLU de SOULANGY s'est déroulée conformément aux modalités prévues.
- le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de SOULANGY tel qu'il est annexé à la présente délibération.

➤ **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

➤ **INFORME** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité conformément aux articles R153-20 et suivants du code de l'Urbanisme. Le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de SOULANGY sera tenu à la disposition du public en mairie de SOULANGY, et au siège de la Communauté de Communes du Pays de Falaise, aux jours et heures d'ouverture au public, ainsi qu'à la Préfecture, conformément aux articles R153-20 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Le Président
Jean Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-145-DE

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à LA HOGUETTE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués en exercice : 83	Nombre de délégués présents : 62	Envoyé en préfecture le 21/12/2020 Reçu en préfecture le 21/12/2020 Affiché le ID : 014-241400514-20201217-146_2020-DE
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	
Nombre de délégués votants : 71	Pour : 71 Contre : 0	

Date de convocation : 10 Décembre 2020

M. Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent	LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent	DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente	D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Absente	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente	DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier	Absent	CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent	BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent	DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		MOISAN	Angélique	Présente
EPANEY	DUGUEY	Bruno	A donné pouvoir à Jean Philippe Mesnil	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent	DUCLIOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent	CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	Présente			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	A donné pouvoir à Fabrice Gracia			
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Absent			
FALAISE	ALLENO	Delphine	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	A donné pouvoir à Thérèse Leblond			
FALAISE	SAUVAGE	Olivier	A donné pouvoir à Gilles Lescat			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente			
FALAISE	DROUET	Phillippe	Présent			
FALAISE	DUVAL	Sonia	Absente			
FALAISE	LESCAT	Gilles	Présent			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente			
FALAISE	THOMAS	Pascal	Présent			
FALAISE	DEWAELE-CANOUEL	Clara	Présente			
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent			
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente			
FALAISE	SOBECKI	Loïc	Absent			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent	MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent	OUIIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	Absent	LEVEQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente	PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	A donné pouvoir à Eric Leroy	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente	SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent	CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent	CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Absent	ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent	LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien	Absent	DEMIEUX	Céline	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent	SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent	GABRIEL	Odie	

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom		SUPPLEANT - Nom	Prénom	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent	SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René		DECLERK	Veronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent	DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	A donné pouvoir à Norbert Blais	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente	RAULT	Thierry	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMECER	Jean-Jacques	Présent	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente			
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent			
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	A donné pouvoir à Dominique Benoit			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent			
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente	HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis	Présent	PIERRE	Pascal	
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline		BURON-LEDARD	Nadège	Présente
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent	BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent	DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent	BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique	Présent	BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent	LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente	CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente			
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent	SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent	PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	A donné pouvoir à Jean Louis Delile	BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck		LEFEVRE	Pascal	Présent

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 21/12/2020

Affichée le : 21/12/2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-146_2020-DE

PATRIMOINE – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU CALVADOS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA THEMATIQUE MEMORIELLE EN PAYS DE FALAISE

Par la création du Mémorial des Civils dans la Guerre en 2016, la Communauté de Communes du Pays de Falaise (CCPF) a souhaité mettre en lumière le terrible constat que pour la première fois dans l'Histoire, un conflit avait fait plus de morts civils que militaires.

Après 4 ans d'activité, le Mémorial des Civils a trouvé sa place parmi les principaux sites mémoriels de Normandie. Localement il contribue à la valorisation de la Mémoire et participe pleinement à la progression des retombées touristiques du Pays de Falaise. Il poursuit son développement grâce à la création de nouvelles propositions : visites guidées, ateliers thématiques, programmation culturelle... et bénéficie du soutien de la collectivité qui appuie ces initiatives par la promotion et la mise en œuvre ponctuelle d'animations et d'évènements tels que le spectacle son et lumière « La Fiancée de Falaise ».

Afin d'encourager le développement du tourisme de Mémoire et en particulier du Mémorial des Civils il a été convenu, en accord avec le délégataire (Mémorial de Caen) de développer un programme spécifique visant à aborder de nouveaux axes historiques, scientifiques et pédagogiques toujours en lien avec la thématique des civils.

Cette initiative se déclinerait sur 3 ans en un programme global comprenant :

- Un volet d'étude touristique avec analyse de l'activité du musée et mise en perspective par rapport au marché du tourisme de Mémoire
- un volet historique, scientifique et muséographique devant permettre d'approfondir les axes thématiques identifiés et leurs déclinaisons auprès du public.
- Des actions culturelles

La thématique privilégiée est celle de la **Reconstruction** de la Normandie et plus largement de la France, avec un accent particulier sur le cas **des villes martyres**. Cette thématique est en effet perçue comme un formidable livre ouvert sur notre actualité et sur ce qu'est et deviendra la Normandie contemporaine, résultat d'une mutation forcée par la Guerre.

Cette initiative est soutenue par le Conseil Départemental du Calvados (CD14), soutien matérialisé par la signature d'une convention avec la CCPF.

Cette dernière consiste en l'attribution d'une subvention de 75 % du coût des opérations, pour un montant maximum de 150 000 € répartis sur 3 ans, soit 50 000 € / an.

Cette contribution serait ainsi répartie entre les différents partenaires et prestataires : cabinet spécialisé pour l'étude touristique, Mémorial de Caen pour les études historiques et la programmation culturelle et enfin, l'Université de Caen pour le relais scientifique et l'organisation de colloques).

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 014-241400514-20201217-146_2020-DE

Soit le budget prévisionnel suivant réparti sur 3 ans :

DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montants TTC	Financeurs	Montants TTC
Etude touristique	30 000 €	Département du Calvados	150 000 €
Etudes historiques et programmation culturelle (Mémorial de Caen)	90 000 €	CCPF	50 000 €
Relais scientifique et organisation de colloques (Université de Caen)	30 000 €		
Soutien aux opérations	50 000 €		
TOTAL	200 000 €	TOTAL	200 000 €

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur cette programmation trisannuelle et son financement sur 3 ans.

Le Conseil communautaire

- Vu la compétence de la Communauté de communes relative à la création et la gestion d'un Mémorial des Civils dans la Guerre ;
- Vu la délibération n°124/2014 du conseil communautaire du 20 novembre 2014 approuvant le choix de la SAEML Mémorial de Caen en qualité de délégataire pour l'exploitation du Mémorial ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 3 décembre 2020 sur la programmation sur 3 ans visant à aborder de nouveaux axes historiques, scientifiques et pédagogiques toujours en lien avec la thématique des civils ;
- Considérant l'intérêt culturel et touristique d'appuyer le développement et la valorisation de la thématique mémorielle pour le Pays de Falaise et au-delà et l'expertise du Mémorial de Caen ;

Après en avoir délibéré

- **ADOpte** le programme de valorisation mémoriel ;
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel portant sur un montant maximum de 200 000 € sur 3 ans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention de partenariat avec le Département du Calvados ainsi que tout document relatif à ce dossier ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au budget de l'exercice 2020 et s'engage à inscrire les sommes afférentes au budget principal.

Le Président

Jean-Philippe MESNIL

Envoyé en préfecture le 21/12/2020
Reçu en préfecture le 21/12/2020
Affiché le
ID : 014-241400514-20201217-146_2020-DE

